
JOURNAUX

DU

CONSEIL LÉGISLATIF

VOL. XXVIII

JOURNAUX
DU
CONSEIL LÉGISLATIF

DE LA
PROVINCE DE QUÉBEC

TROISIÈME SESSION DE LA HUITIÈME LÉGISLATURE

VOLUME XXVIII



SON HONNEUR
L'HONORABLE JOSEPH - ADOLPHE CHAPLEAU
LIEUTENANT-GOUVERNEUR



QUÉBEC :
IMPRIMÉ PAR L.-J. DEMERS & FRÈRE

1893

JOURNAUX

DU

CONSEIL LÉGISLATIF

CANADA,
PROVINCE DE QUÉBEC.



CANADA,
Province de Québec, }
[L. S.]

A. LACOSTE.

VICTORIA, par la Grâce de DIEU, REINE du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos Très-Aimés et Fidèles Conseillers Législatifs de la Province de Québec, et à Nos Membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée de la Législature de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité de Québec, le SIXIÈME jour du mois d'AVRIL, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-treize, et à chacun de vous—

SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que l'assemblée de la Législature de la Province de Québec, se trouve convoquée pour le SIXIÈME jour du mois d'AVRIL mil huit cent quatre-vingt-treize, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en notre cité de Québec ;

SACHEZ MAINTENANT, que, pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif de la Province de Québec, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents

au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant, et à chacun de vous de vous trouver avec nous, en notre Législature de Notre dite Province, en Notre Cité de Québec, LUNDI, le QUINZIÈME jour du mois de MAI prochain, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le grand Sceau de Notre dite Province de Québec : TÉMOIN, Notre Fidèle et Bien-Aimé l'honorable SIR ALEXANDRE LACOSTE, Administrateur de la Province de Québec.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de Québec, dans Notre dite Province de Québec, ce CINQUIÈME jour d'AVRIL, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-treize, et de Notre Règne la cinquante-sixième.

Par ordre,

EUG. ROUILLARD,

Greffier de la Couronne en Chancellerie,
QUÉBEC.

CANADA,

PROVINCE DE QUÉBEC.



CANADA,
Province de Québec, }
[L. S.]

A. LACOSTE.

VICTORIA, par la Grâce de DIEU, REINE du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos Très-Aimés et Fidèles Conseillers Législatifs de la Province de Québec, et à Nos Membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée de la Législature de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité de Québec, le QUINZIÈME jour du mois de MAI, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-treize, et à à chacun de vous—

SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que l'assemblée de la Législature de la province de Québec, se trouve convoquée pour le QUINZIÈME jour du mois de MAI mil huit cent quatre-vingt-treize, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en notre cité de Québec ;

SACHEZ MAINTENANT, que, pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de Nos Biens-Aimés Sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif de la Province de Québec, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant, et à chacun de vous de vous trouver avec nous, en Notre Législature de Notre dite Province, en Notre Cité de Québec, LUNDI, le VINGT-SIXIÈME jour du mois de JUIN prochain, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le grand Sceau de Notre dite Province de Québec : TÉMOIN, Notre Fidèle et Bien-Aimé l'honorable SIR ALEXANDRE LACOSTE, Administrateur de la Province de Québec.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de Québec, dans Notre dite Province de Québec, ce DIX-NEUVIÈME jour de MAI, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-treize, et de Notre Règne la cinquante-sixième

Par ordre,

EUG. ROUILLARD,

Greffier de la Couronne en Chancellerie,

QUÉBEC.

CANADA,
PROVINCE DE QUÉBEC.



CANADA,
Province de Québec, }
[L. S.]

A. LACOSTE.

VICTORIA, par la Grâce de DIEU, REINE du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A nos Très-Aimés et Fidèles Conseillers Législatifs de la Province de Québec, et à Nos Membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée de la Législature de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité de Québec, le VINGT-SIXIÈME jour du mois de JUIN, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-treize, et à chacun de vous—

SALUT :

PROCLAMATION

ATTENDU que l'assemblée de la Législature de la province de Québec, se trouve convoquée pour le VINGT-SIXIÈME jour du mois de JUIN mil huit cent quatre-vingt-treize, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en notre cité de Québec;

SACHEZ MAINTENANT QUE, pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif de la Province de Québec, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présents vous enjoignant, et à chacun de vous de vous trouver avec nous, en notre Législature de Notre dite Province, en Notre Cité de Québec, SAMEDI, le CINQUIÈME jour du mois d'AOUT prochain, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le grand Sceau de Notre dite Province de Québec : TÉMOIN, Notre Fidèle et Bien-Aimé l'honorable SIR ALEXANDRE LACOSTE, Administrateur de la Province de Québec.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de Québec, dans Notre dite Province de Québec, ce VINGT-QUATRIÈME jour de JUIN, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-treize, et de Notre Règne la cinquante-septième.

Par ordre,

EUG. ROUILLARD,

Greffier de la Couronne en Chancellerie,

QUÉBEC.

CANADA,

PROVINCE DE QUÉBEC.



CANADA,
Province de Québec,
[L. S.]

}

A. LACOSTE.

VICTORIA, par la Grâce de DIEU, REINE du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos Très-Aimés et Fidèles Conseillers Législatifs de la Province de Québec, et à Nos Membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée de la Législative de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité de Québec, le CINQUIÈME jour du mois d'AOUT, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-treize, et à chacun de vous—

SALUT:

PROCLAMATION

ATTENDU que l'assemblée de la Législature de la Province de Québec, se trouve convoquée pour le CINQUIÈME jour du mois d'AOUT mil huit cent quatre-vingt-treize, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en notre cité de Québec;

SACHEZ MAINTENANT QUE, pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif de la Province de Québec, de vous exempter, et chacun de vous d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présents vous enjoignant, et à chacun de vous de vous trouver avec nous, en Notre Législature de Notre dite Province, en Notre cité de Québec, JEUDI, le QUATORZIÈME jour du mois de SEPTEMBRE prochain, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le grand Sceau de Notre dite Province de Québec: TÉMOIN, Notre Fidèle et Bien-Aimé l'honorable SIR ALEXANDRE LACOSTE, Administrateur de la Province de Québec.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de Québec, dans Notre dite Province de Québec, ce HUITIÈME jour d'AOUT, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-treize, et de Notre Règne la cinquante-septième.

Par ordre,

EUG. ROUILLARD,

Greffier de la Couronne en Chancellerie,

QUÉBEC.

CANADA,

PROVINCE DE QUÉBEC.



CANADA,
Province de Québec, }
[L. S.]

J. A. CHAPLEAU.

VICTORIA, par la Grâce de DIEU, REINE du Royaume-Uni de la Grande Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos Très-Aimés et Fidèles Conseillers Législatifs de la Province de Québec, et à Nos Membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée de

la Législature de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité de Québec, le QUATORZIÈME jour du mois de SEPTEMBRE, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-treize, et à chacun de vous --

SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que l'Assemblée de la Législature de la Province de Québec, se trouve convoquée pour le QUATORZIÈME jour du mois de SEPTEMBRE mil huit cent quatre-vingt-treize, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en notre cité de Québec ;

SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de Nos biens-aimés sujets. Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif de la Province de Québec, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présents vous enjoignant, et à chacun de vous de vous trouver avec nous, en notre Législature de Notre dite Province, en Notre Cité de Québec, LUNDI, le VINGT-TROISIÈME jour du mois d'OCTOBRE prochain et y agir comme d-droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le grand Sceau de Notre dite Province de Québec: TÉMOIN, Notre Fidèle et Bien-Aimé l'honorable JOSEPH ADOLPHE CHAPLEAU, Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de Québec, dans Notre dite Province de Québec, ce ONZIÈME jour de SEPTEMBRE dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-treize, et de Notre Règne la cinquante-septième.

Par ordre,

EUG. ROUILLARD,

Greffier de la Couronne en Chancellerie,

QUÉBEC.

CANADA,
PROVINCE DE QUÉBEC.



CANADA.
 Province de Québec, }
 [L. S.]

J. A. CHAPLEAU.

VICTORIA, par la Grâce de DIEU, REINE du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos Très-Aimés et Fidèles Conseillers Législatifs de la Province de Québec, et à Nos Membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, soumis et appelés à une Assemblée de la Législature de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité de Québec, le VINGT-TROISIÈME jour du mois d'OCTOBRE mil huit cent quatre-vingt treize—

SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que l'Assemblée de la Législature de la Province de Québec, se trouve prorogée au VINGT-TROISIÈME jour du mois d'OCTOBRE courant.

NÉANMOINS, pour certaines causes et considérations, Nous avons jugé à propos de la proroger de nouveau au NEUVIÈME jour du mois de NOVEMBRE prochain, de manière que vous ni aucun de vous, n'êtes tenus ou obligés de paraître en notre Cité de Québec, le dit VINGT-TROISIÈME jour d'OCTOBRE, et Nous voulons en conséquence que vous et chacun de vous et tous autres y intéressés, paraissiez personnellement et soyez en Notre dite Cité de Québec, JEUDI, le NEUVIÈME jour du mois de NOVEMBRE prochain, pour la DÉPÊCHE DES AFFAIRES, et y traiter, faire, agir et conclure sur les matières, qui, par la faveur de Dieu, en Notre Législature de la Province de Québec, pourront par le Conseil Commun de Notre dite Province, être ordonnées.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le grand Sceau de Notre dite Province de Québec: TÉMOIN, Notre Fidèle et Bien-Aimé l'honorable JOSEPH ADOLPHE CHAPLEAU, Lieutenant-Gouverneur de la dite Province de Québec.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de Québec, dans Notre dite Province de Québec, ce SEPTIÈME jour D'OCTOBRE, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-treize, et de Notre Règne la cinquante-septième.

Par ordre,

EUG. ROUILLARD,

Greffier de la Couronne en Chancellerie,

QUÉBEC.

JOURNAUX
DU
CONSEIL LÉGISLATIF
DE LA
PROVINCE DE QUÉBEC

JEUDI, 9 NOVEMBRE 1893.

JEUDI, le NEUVIEME jour du mois de NOVEMBRE, dans la cinquante-septième année du Règne de Notre Souveraine Dame Victoria, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, protectrice de la Foi, à la troisième session de la huitième législature provinciale de Québec, continuée par diverses prorogations jusqu'à ce jour :

Les honorables Membres présents dans la salle du Conseil législatif sont :

L'honorable *Boucher de La Bruère*, Orateur,

Les honorables messieurs

Archambeault,
Audet,
Boucherville, de
Bryson,
Chapais,
Cormier,
Dorion,
Garneau,
Gilman,
Larue,
Lavoilette,

Marsil,
Méthot,
Pelletier,
Prévoist,
Ross, D. A.,
Ross, J. J.,
Sharples,
Starnes,
Sylvestre,
Ward,
Wood.

A trois heures de l'après-midi, Son Honneur l'honorable Joseph-Adolphe Chapleau, lieutenant-gouverneur de la province de Québec, étant assis dans le fauteuil sur le trône, l'honorable Orateur dit : " Gen-

tilhomme huissier de la Verge Noire, rendez-vous à la Chambre d'Assemblée législative, et informez cette Chambre que c'est le plaisir de Son Honneur qu'elle se rende immédiatement auprès de lui dans la salle du Conseil législatif,"

Laquelle étant venue,

Il a plu à Son Honneur le lieutenant-gouverneur d'ouvrir la session par un gracieux discours aux deux Chambres :

Honorables Messieurs du Conseil législatif :

Messieurs de l'Assemblée législative :

C'est avec bonheur que je vous souhaite la bienvenue au siège du gouvernement et que je vous vois réunis pour commencer les travaux de la troisième session de la présente Législature. Je vous remercie de votre empressement à nous apporter le concours de vos lumières et de votre expérience.

Depuis la dernière session de la Législature, Son Excellence le comte de Derby, gouverneur-général du Canada, a vu finir son terme d'office et s'est éloigné de notre pays, après avoir donné dans plus d'une circonstance difficile, la preuve de la sympathie qu'il portait aux Canadiens et de son zèle éclairé pour la gloire et les intérêts noblement entendus de Sa Majesté et de l'Empire.

Son Excellence le comte d'Aberdeen, que Notre Gracieuse Souveraine a envoyé au Canada pour lui succéder, a déjà su conquérir l'estime et l'affection de toutes les classes de notre population. Sa nomination au poste élevé qu'il occupe est la continuation de cette heureuse politique coloniale qui a valu au Canada l'avantage d'être gouverné par des hommes choisis entre les plus illustres de l'Angleterre, dont les noms sont restés justement populaires parmi nous.

Un rapport de la Commission chargée de la préparation, de l'envoi et du classement des articles destinés à l'exposition universelle de Chicago vous sera soumis, et vous aurez la satisfaction de constater que la Province de Québec s'est fait remarquer très avantageusement dans ce concours ouvert à toutes les nations du monde, spécialement par son exposition scolaire, son exposition forestière et minière, et les produits de ses industries agricoles. Parmi ces derniers, le fromage a obtenu la plus haute distinction.

Vous serez encore appelés pendant cette session à aider mon gouvernement dans l'œuvre de l'amélioration et du perfectionnement de notre agriculture, qui est la base même de notre prospérité nationale. Le nombre

des syndicats de l'industrie laitière a doublé depuis l'an dernier ; l'école centrale établie à Saint Hyacinthe pour développer cette industrie a reçu plus de deux cents élèves ; dans toute la province les cercles agricoles ont surgi comme par enchantement ; en un mot l'agriculture a fait des progrès considérables ; mais, si satisfaisants que soient les résultats obtenus, il y a encore lieu à améliorer et à perfectionner, et les efforts de mon gouvernement se sont particulièrement tournés de ce côté.

La législation adoptée à la dernière session, concernant les compagnies de chemin de fer, a eu l'effet désiré. Elle a conservé aux compagnies sérieuses et de bonne foi, tous les droits et privilèges qui leur avaient été conférés ; elle a opéré l'élimination des compagnies incapables de mener à bonne fin les entreprises dont elles s'étaient chargées ; enfin elle a débarrassé la Province d'obligations éventuelles qui nuisaient à son crédit. Grâce à la libéralité de la Législature, la Province s'est créé un réseau de voies ferrées amplement suffisant pour les besoins actuels de la colonisation et de l'immigration. Il n'est que juste que votre sollicitude et vos efforts se portent maintenant vers le développement des régions fertiles que les chemins de fer ont ouvertes aux diverses industries.

Les anciens propriétaires de l'asile de Beauport ont vendu cet établissement à une communauté religieuse appelée les Sœurs de la Charité ; et mon gouvernement a fait un contrat avec cette communauté pour l'entretien des aliénés. Ces deux contrats vous seront soumis.

Les prévisions budgétaires de mon gouvernement pour l'exercice 1892-93 se sont réalisées : grâce au soin apporté à la perception du revenu, grâce aussi à l'économie pratiquée dans toutes les branches du service public, les recettes ordinaires, y compris le produit des taxes imposées l'an dernier, ont excédé les dépenses ordinaires proprement dites ; cet excédant, relativement considérable, a servi à solder des dépenses extraordinaires et à diminuer la dette flottante. De sorte que le rétablissement de l'équilibre dans le budget ordinaire est pratiquement accompli.

Il y a donc lieu d'espérer que non seulement les impôts ne seront plus augmentés, mais qu'ils seront même diminués graduellement dans un avenir rapproché. Cette perspective devra encourager le peuple de la Province à exécuter fidèlement les lois édictées pour faire face aux exigences de la situation financière.

Vous aurez à étudier de nouveau le système de taxation qui a été adopté en 1892, afin de voir quelles modifications il convient d'y apporter. L'expérience acquise par le fonctionnement de ce système et les observations faites par tous ceux qui se sont occupés de cette importante question vous aideront sans doute à trouver une solution satisfaisante.

Mon gouvernement, eu égard à la crise intense qui s'est fait sentir sur le marché monétaire, a dû se borner à des arrangements temporaires pour solder l'emprunt de vingt millions de francs contracté en 1891 et

remplir les autres engagements de la Province. Ces arrangements vous seront soumis. Quoiqu'il y ait lieu d'espérer que les effets de cette crise cesseront bientôt, mon gouvernement vous soumettra des projets de loi qui lui permettront d'utiliser certaines ressources dans le cas où cela serait plus avantageux.

Je vous engage à examiner sérieusement la situation financière ; vous vous convaincrez de la nécessité de pratiquer la plus stricte économie, de ne plus ajouter aux engagements de la Province, et de les diminuer chaque fois que l'occasion s'en présentera. Cette politique s'impose ; sans elle vous ne réussirez pas à inspirer en notre crédit toute la confiance que doivent commander les vastes ressources de notre territoire et l'industrie de notre population.

Messieurs de l'Assemblée législative.

Les comptes publics pour le dernier exercice vous seront soumis, ainsi que le budget des dépenses pour l'exercice qui commencera le 1er juillet prochain, et un budget supplémentaire pour l'exercice en cours.

Honorables Messieurs du Conseil législatif :

Messieurs de l'Assemblée législative :

Vous serez appelés à légiférer de nouveau sur le débit des liqueurs enivrantes. Cette question ne laisse pas de préoccuper vivement l'opinion publique. A la vue des maux causés par l'intempérance, vous ne refuserez pas, j'en suis convaincu, de faire la législation que réclame l'intérêt de la société.

La refonte des lois sur la procédure civile a fait des progrès satisfaisants. Une partie de ce travail vous sera soumise pendant cette session. Le reste sera complété pour la prochaine session.

Vous allez être invités à reprendre l'étude du projet de loi si important qui vous a été soumis à la fin de la dernière session au sujet de la réorganisation des tribunaux judiciaires.

L'acte des manufactures, qui est en vigueur depuis quelques années, a déjà été amendé plusieurs fois. Mon gouvernement se propose d'en faire une refonte et d'y ajouter de nouvelles dispositions pour mieux protéger les mœurs, la santé et la vie des ouvriers qui sont employés dans les fabriques.

Je vous laisse maintenant à vos importants travaux et je prie Dieu qu'il vous éclaire et vous dirige. J'ai confiance que, vous inspirant de

vosre loyauté et de vosre dévouement à la chose publique, vous remplirez vos devoirs avec zèle et ne dépenserez pas dans des luttes stériles un temps et des efforts que vous devez à la patrie.

L'Assemblée législative s'en est allée, et il a plu à Son Honneur le lieutenant-gouverneur de se retirer.

L'honorable *John Sharples* se présente à la barre de la Chambre et remet entre les mains du gentilhomme huissier de la Verge Noire, sa commission sous le grand sceau, l'appelant au Conseil législatif de la province de *Québec*.

Le gentilhomme huissier de la Verge Noire ayant remis cette commission entre les mains de l'honorable *Orateur*, celui-ci dit :

“ Faites entrer l'honorable Conseiller.”

Alors le dit honorable *John Sharples*, accompagné des honorables Messieurs *Chapais* et *Wood*, s'avance près de la table, et l'honorable *Orateur* ayant transmis la commission au greffier de cette Chambre, celui-ci en fait la lecture comme suit, savoir :

CANADA, Province de <i>Québec</i> , } [L. S.]	A. LACOSTE.
---	-------------

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, REINE du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A notre fidèle et bien-aimé *John Sharples*, écuyer, de la cité de *Québec*, dans la province de *Québec*.

SALUT :

SACHEZ que, tant comme marque de la foi et confiance spéciale que Nous avons montrées en vous, que dans le but d'obtenir de vous avis et assistance dans toutes affaires graves et difficiles qui peuvent intéresser l'Etat et la Défense de Notre dite province de *Québec*, Nous avons jugé à propos de vous appeler au Conseil législatif de Notre province, et Nous vous y appelons pour le collègue électoral de *Stadacona*, dans Notre dite province de *Québec*, en remplacement de l'honorable *John Roche*, décédé, et Nous enjoignons que vous le dit honorable *John Sharples*, mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, soyez et paraissiez pour les fins susdites dans le Conseil législatif de Notre dite province toutes les fois et en quelque lieu que No're législature ou parlement de Notre dite province peut y être convoqué ou tenu ; et à ceci vous ne devez en aucune manière manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province de

Québec : Témoin, Notre fidèle et bien-aimé l'honorable Sir *Alexandre Lacoste*, administrateur de la province de *Québec*.

A Notre Hotel du Gouvernement, en Notre Cité de *Québec*, dans Notre dite Province, ce deuxième jour de mai, dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-treize, et de Notre Règne la cinquante-sixième.

Par ordre,

EUG. ROUILLARD,

Greffier de la Couronne en Chancellerie,

Québec.

Après quoi, le greffier a déclaré que le dit honorable *John Sharples* a prêté le serment requis et signé sa déclaration de qualification. Puis le dit honorable *John Sharples*, s'avançant vers l'honorable *Orateur*, celui-ci descend un degré, lui donne la main et dit :

“ Je vous félicite de votre nomination, veuillez prendre un siège.”

L'honorable M. *Chapais*, présente le Bill (A) concernant l'agriculture. Le dit Bill est lu la première fois *pro formâ*.

L'honorable *Orateur* fait rapport du discours de Son Honneur le lieutenant-gouverneur, prononcé du trône.

Il est alors lu par le greffier.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, secondé par l'honorable M. *Wood*, il est

Ordonné que le discours de Son Honneur le lieutenant-gouverneur soit imprimé dans les deux langues pour l'usage des membres.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, secondé par l'honorable M. *Wood*, il est

Ordonné que le Conseil prenne en considération le discours de Son Honneur le lieutenant-gouverneur demain.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, secondé par l'honorable M. *Wood*, il est

Ordonné que tous les conseillers présents durant la présente session composent un comité pour prendre en considération les usages et coutumes de ce conseil et les privilèges de la législature, et qu'il soit permis au dit comité de s'assembler dans cette Chambre quand il le jugera nécessaire.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, secondé par l'honorable M. *Starnes*, il est

Ordonné que, par respect pour la mémoire de feu l'honorable John Roche, cette Chambre s'ajourne maintenant.

Et la question d'assentiment étant posée, elle est résolue dans l'affirmative.

Alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain, à 3 heures P. M.

VENDREDI, 10 NOVEMBRE 1893.

Les honorables Conseillers législatifs présents, sont :

L'honorable *Boucher de La Bruère*, Orateur,

Les honorables messieurs

Archambeault,
Audet,
Boucherville, de
Bryson,
Chapais,
Cormier,
Dorion,
Gilman,
Larue,
Marsil,
Méthot,

Pelletier,
Prévoist,
Ross, D. A.,
Ross, J. J.,
Sharples,
Starnes,
Sylvestre,
Tourville,
Ward,
Wood.

PRIÈRE :

Les requêtes suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Laviolette*, de la Compagnie d'assurance mutuelle contre le feu de la cité de Montréal :

De la municipalité de St-Louis du Mile-End.

De l'Association immobilière de la cité de Montréal.

Par l'honorable M. *Starnes*, de la " Montreal Street Railway Company " ;

Du " Church Home " de Montréal ;

De la ville de Salaberry de Valleyfield.

Par l'honorable M. *Tourville*, du village de la Côte St-Paul ;

De J. Grenier et autres.

Par l'honorable M. *Ward*, de l'Union des Commis Marchands de Montréal.

Par l'honorable M. *Dorion*, de Siméon Cosky et autres

Par l'honorable M. *Sharples*, de la " Montmorency Electric Power Company ".

Par l'honorable M. *Audet*, des Dames religieuses de St.-Ephrem de Tring.

Par l'honorable M. *Gilman*, de Thomas McDonald et autres.

Par l'honorable M. *Archambeault*, de Dame Albina Pominville et autres ;

D'Eugène Urgèle Archambault et autres ;

Du Maire et des conseillers de la ville de Lévis.

Par l'honorable M. *Chapais*, de Dame Elise Gosselin (sœur St-François de Paul), et autres ;

De Dame Hélène Létourneau (sœur Marie de l'Immaculée Conception), et autres.

Par l'honorable D. A. Ross, de Dame Marie-Anne Claire Symes, marquise de Bassano.

L'honorable *Orateur* présente le rapport du bibliothécaire ;

Il est lu comme suit :

A l'honorable Orateur et aux honorables membres du Conseil législatif.

Le bibliothécaire de la Législature a l'honneur de présenter le rapport suivant pour la vacance de 1893.

Depuis la dernière session le bibliothécaire a fait installer dans une succursale aménagée sous les combles, tous les ouvrages en double, les documents parlementaires du Canada, des provinces, ainsi que des pays étrangers, et généralement les livres moins recherchés pour la lecture et la consultation. Cette réserve renferme 11,700 volumes reliés et un peu plus de 3,300 brochés équivalant à autant de volumes.

L'honorable Commissaire des travaux publics a ordonné l'aménagement sous les toits d'un nouvel appartement vis-à-vis du précédent, qui devra aussi servir de réserve à la bibliothèque. Cette deuxième succursale sera de moindre dimension que l'autre, mais suffisante toutefois pour plusieurs années à venir.

La bibliothèque s'est accrue depuis le premier janvier 1893 de 5,804 volumes reliés et de 500 brochures, par des achats, dons et échanges. Au nombre des acquisitions importantes est la collection Provancher, composée d'environ six cents volumes sur les sciences naturelles, l'agriculture, la chimie, etc. Ce renfort a considérablement enrichi le département de l'histoire naturelle, et les spécialistes peuvent aujourd'hui le consulter avec beaucoup de profit.

Le nombre total de volumes de la bibliothèque est de 44,590.

Le département canadien s'est enrichi de plusieurs ouvrages de grande valeur, et il peut être considéré dans l'ensemble comme l'un des plus complets qu'il y ait en Canada.

Respectueusement soumis,

N.-E. DIONNE,

Bibliothécaire de la Législature.

Québec, 9 novembre 1893.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du discours de Son Honneur le lieutenant-gouverneur, prononcé du trône à l'ouverture de la session,

Le discours étant lu par le greffier,

L'honorable M. *Sharples*, appuyé par l'honorable M. *Larue*, propose qu'il soit :

Résolu.—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Honneur le lieutenant-gouverneur pour le remercier du gracieux discours dans lequel il nous déclare que c'est avec bonheur qu'il nous souhaite la bienvenue au siège du gouvernement, nous voit réunis pour commencer les travaux de la troisième session de la présente Législature et nous remercie de notre empressement à lui apporter le concours de nos lumières et de notre expérience, et dans lequel il nous dit que depuis la dernière session de la Législature, Son Excellence le comte de Derby, gouverneur général du Canada, a vu finir son terme d'office et s'est éloigné de notre pays, après avoir donné, dans plus d'une circonstance difficile, la preuve de la sympathie qu'il portait aux Canadiens et de son zèle éclairé pour la gloire et les intérêts noblement entendus de Sa Majesté et de l'Empire, et pour assurer à Son Honneur :

1. Que nous sommes heureux de voir que Son Excellence le comte d'Aberdeen, que Notre Gracieuse Souveraine a envoyé au Canada pour lui succéder, a déjà su conquérir l'estime et l'affection de toutes les classes de notre population, et de constater avec Son Honneur que sa nomination au poste élevé qu'il occupe est la continuation de cette heureuse politique coloniale, qui a valu au Canada l'avantage d'être gouverné par des hommes choisis entre les plus illustres de l'Angleterre, dont les noms sont restés justement populaires parmi nous.

2. Que nous apprenons avec intérêt qu'un rapport de la commission chargée de la préparation, de l'envoi et du classement des articles destinés à l'exposition universelle de Chicago nous sera soumis, et que nous aurons la satisfaction de constater que la province de Québec s'est fait remarquer très avantageusement dans ce concours ouvert à toutes les nations du monde. spécialement par son exposition scolaire, son exposition forestière et minière, et les produits de ses industries agricoles, et que, parmi ces derniers, le fromage a obtenu la plus haute distinction.

3. Que nous apprenons avec satisfaction que nous serons encore appelés pendant cette session à aider le gouvernement dans l'œuvre de l'amélioration et du perfectionnement de notre agriculture, qui est la base même de notre prospérité nationale; que le nombre des syndicats de l'industrie laitière a doublé depuis l'an dernier; que l'école centrale, établie à Saint-Hyacinthe pour développer cette industrie, a reçu plus de deux cents élèves; que dans toute la province les cercles agricoles ont surgi comme par enchantement, et, qu'en un mot, l'agriculture a fait des progrès considérables; mais que, si satisfaisants que soient les résultats obtenus, comme il y a encore lieu à améliorer et à perfectionner, les efforts du gouvernement sont particulièrement tournés de ce côté.

4. Que nous sommes heureux d'apprendre que la législation adoptée à la dernière session, concernant les compagnies de chemin de fer, a eu l'effet désiré; qu'elle a conservé aux compagnies sérieuses et de bonne foi tous les droits et privilèges qui leur avaient été conférés; qu'elle a opéré l'élimination des compagnies incapables de mener à bonne fin les entreprises dont elles s'étaient chargées et a débarrassé la Province d'obligations éventuelles qui nuisaient à son crédit, et que nous reconnaissons que, grâce à libéralité de la Législature, la Province s'est créé un réseau de voies ferrées amplement suffisant pour les besoins actuels de la colonisation et de l'immigration, et que nous donnons à Son Honneur l'assurance que notre sollicitude et nos efforts se porteront vers le développement des régions fertiles que les chemins de fer ont ouvertes aux diverses industries.

5. Que nous apprenons avec intérêt que les anciens propriétaires de l'asile de Beauport ont vendu cet établissement à une communauté religieuse appelée les Sœurs de la Charité; que le gouvernement a fait un

contrat avec cette communauté pour l'entretien des aliénés, et que ces deux contrats nous seront soumis.

6. Que nous apprenons avec plaisir de Son Honneur que les prévisions budgétaires de son gouvernement pour l'exercice 1892-93 se sont réalisées ; que grâce au soin apporté à la perception du revenu et à l'économie pratiquée dans toutes les branches du service public, les recettes ordinaires, y compris le produit des taxes imposées l'an dernier, ont excédé les dépenses ordinaires proprement dites, et que cet excédant, relativement considérable, a servi à solder des dépenses extraordinaires et à diminuer la dette flottante, de sorte que le rétablissement de l'équilibre dans le budget ordinaire est pratiquement accompli.

7. Que nous partageons avec Son Honneur l'espoir que non seulement les impôts ne seront plus augmentés, mais qu'ils seront même diminués graduellement dans un avenir rapproché et que cette perspective encouragera le peuple de la province à exécuter fidèlement les lois édictées pour faire face aux exigences de la situation financière.

8. Que nous apprenons avec intérêt que nous aurons à étudier de nouveau le système de taxation qui a été adopté en 1892, afin de voir quelles modifications ils convient d'y apporter, et espérons avec Son Honneur que l'expérience acquise par le fonctionnement de ce système et les observations faites par tous ceux qui se sont occupés de cette importante question, nous aideront sans doute à trouver une solution satisfaisante.

9. Que nous apprenons encore avec intérêt de Son Honneur que son gouvernement, eu égard à la crise interne qui s'est fait sentir sur le marché monétaire, a dû se borner à des arrangements temporaires pour solder l'emprunt de vingt millions de francs contracté en 1891, et remplir les autres engagements de la Province ; que ces arrangements nous seront soumis, et que, bien qu'il y ait lieu d'espérer que les effets de cette crise cesseront bientôt, son gouvernement nous soumettra des projets de loi qui lui permettront d'utiliser certaines ressources dans le cas où cela serait plus avantageux.

10. Que Son Honneur peut avoir confiance que nous examinerons sérieusement la situation financière ; que nous sommes convaincus de la nécessité de pratiquer la plus stricte économie, de ne plus ajouter aux engagements de la Province, et de les diminuer chaque fois que l'occasion s'en présentera ; que nous comprenons que cette politique s'impose, et que sans elle nous ne réussissons pas à inspirer en notre crédit toute la confiance que doivent commander les vastes ressources de notre territoire et l'industrie de notre population.

11. Que nous apprenons avec satisfaction de Son Honneur que nous serons appelés à légiférer de nouveau sur le débit des liqueurs enivrantes, vu que cette question ne laisse pas de préoccuper vivement l'opinion

publique, et qu'il peut rester convaincu qu'à cause des maux dus à l'intempérance, nous ne refuserons pas de faire la législation que réclame l'intérêt de la société.

12. Que nous apprenons avec satisfaction que la refonte des lois sur la procédure civile a fait des progrès satisfaisants, qu'une partie de ce travail nous sera soumise pendant cette session et que le reste sera complété pour la prochaine session.

13. Que nous apprenons avec intérêt que nous allons être invités à reprendre l'étude du projet de loi si important qui nous a été soumis à la fin de la dernière session au sujet de la réorganisation des tribunaux judiciaires.

14. Que nous apprenons avec satisfaction de Son Honneur que son gouvernement se propose de faire une refonte de l'acte des manufactures qui est en vigueur depuis quelques années et qui a déjà été amendé plusieurs fois, et qu'il a l'intention d'y ajouter de nouvelles dispositions pour mieux protéger les mœurs, la santé et la vie des ouvriers employés dans les fabriques.

15. Que nous unissons notre prière à celle que fait Son Honneur, en nous laissant à nos importants travaux, que Dieu nous éclaire et nous dirige, et que nous le remercions de la confiance qu'il exprime que notre loyauté et notre dévouement à la chose publique nous permettront de remplir nos devoirs avec zèle, et nous empêcheront de dépenser, dans les luttes stériles, un temps et des efforts que nous devons à la patrie.

Et le premier paragraphe étant lu de nouveau, l'honorable M. *Sharples*, appuyé par l'honorable M. *Larue*, propose qu'il soit adopté.

Et la question de concours étant posée, elle est résolue dans l'affirmative.

Les 2e, 3e, 4e, 5e, 6e, 7e, 8e, 9e, 10e, 11e, 12e, 13e, 14e et 15e paragraphes étant lus de nouveau ; et la question de concours étant posée pour chacun d'eux, elle est résolue dans l'affirmative.

Et la question de concours étant posée pour l'adoption des dites résolutions, comme un tout,

Elle est résolue dans l'affirmative.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné Que les honorables Messieurs *Sharples*, *Larue* et le moteur soient nommés pour former un comité chargé de préparer une adresse basée sur les dites résolutions.

La Chambre s'ajourne à loisir.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance, et
L'honorable M. *Chapuis*, du dit comité, fait rapport d'une adresse préparée par le dit comité comme suit :

A Son Honneur l'honorable Joseph-Adolphe Chapleau, lieutenant-gouverneur de la province de Québec.

QU'IL PLAISE A VOTRE HONNEUR,

Nous, les loyaux sujets de Sa Majesté, le Conseil législatif de la province de Québec, assemblés en législature provinciale, remercions respectueusement Votre Honneur de son gracieux discours dans lequel il nous déclare que c'est avec bonheur qu'il nous souhaite la bienvenue au siège du gouvernement, nous voit réunis pour commencer les travaux de la troisième session de la présente Législature et nous remercie de notre empressement à lui apporter le concours de nos lumières et de notre expérience, et dans lequel il nous dit que depuis la dernière session de la Législature, Son Excellence le comte de Derby, gouverneur général du Canada, a vu finir son terme d'office et s'est éloigné de notre pays, après avoir donné, dans plus d'une circonstance difficile, la preuve de la sympathie qu'il portait aux Canadiens et de son zèle éclairé pour la gloire et les intérêts noblement entendus de Sa Majesté et de l'Empire.

Nous sommes heureux de voir que Son Excellence le comte d'Aberdeen, que Notre Gracieuse Souveraine a envoyé au Canada pour lui succéder, a déjà su conquérir l'estime et l'affection de toutes les classes de notre population, et de constater avec Votre Honneur que sa nomination au poste élevé qu'il occupe est la continuation de cette heureuse politique coloniale, qui a valu au Canada l'avantage d'être gouverné par des hommes choisis entre les plus illustres de l'Angleterre, dont les noms sont restés justement populaires parmi nous.

Nous apprenons avec intérêt qu'un rapport de la commission chargée de la préparation, de l'envoi et du classement des articles destinés à l'exposition universelle de Chicago nous sera soumis, et que nous aurons la satisfaction de constater que la province de Québec s'est fait remarquer très avantageusement dans ce concours ouvert à toutes les nations du monde, spécialement par son exposition scolaire, son exposition forestière et minière, et les produits de ses industries agricoles, et que, parmi ces derniers, le fromage a obtenu la plus haute distinction.

Nous apprenons avec satisfaction que nous serons encore appelés pendant cette session à aider le gouvernement dans l'œuvre de l'amélioration et du perfectionnement de notre agriculture, qui est la base même de notre prospérité nationale ; que le nombre des syndicats de l'industrie laitière a doublé depuis l'an dernier ; que l'école centrale, établie à Saint-Hyacinthe pour développer cette industrie, a reçu plus de deux cents

élèves ; que dans toute la province les cercles agricoles ont surgi comme par enchantement, et, qu'en un mot, l'agriculture a fait des progrès considérables ; mais que, si satisfaisants que soient les résultants obtenus, comme il y a encore lieu à améliorer et à perfectionner, les efforts du gouvernement sont particulièrement tournés de ce côté.

Nous sommes heureux d'apprendre que la législation adoptée à la dernière session, concernant les compagnies de chemin de fer, a eu l'effet désiré ; qu'elle a conservé aux compagnies sérieuses et de bonne foi tous les droits et privilèges qui leur avaient été conférés ; qu'elle a opéré l'élimination des compagnies incapables de mener à bonne fin les entreprises dont elles s'étaient chargées et a débarrassé la Province d'obligations éventuelles qui nuisaient à son crédit, et nous reconnaissons que, grâce à la libéralité de la Législature, la Province s'est créé un réseau de voies ferrées amplement suffisant pour les besoins actuels de la colonisation et de l'immigration, et nous donnons à Votre Honneur l'assurance que notre sollicitude et nos efforts se porteront vers le développement des régions fertiles que les chemins de fer ont ouvertes aux diverses industries.

Nous apprenons avec intérêt que les anciens propriétaires de l'asile de Beauport ont vendu cet établissement à une communauté religieuse appelée les Sœurs de la Charité ; que le gouvernement a fait un contrat avec cette communauté pour l'entretien des aliénés, et que ces deux contrats nous seront soumis.

Nous apprenons avec plaisir de Votre Honneur que les prévisions budgétaires de son gouvernement pour l'exercice 1892-93 se sont réalisées ; que grâce au soin apporté à la perception du revenu et à l'économie pratiquée dans toutes les branches du service public, les recettes ordinaires, y compris le produit des taxes imposées l'an dernier, ont excédé les dépenses ordinaires proprement dites, et que cet excédant, relativement considérable, a servi à solder des dépenses extraordinaires et à diminuer la dette flottante, de sorte que le rétablissement de l'équilibre dans le budget ordinaire est pratiquement accompli.

Nous partageons avec Votre Honneur l'espoir que non seulement les impôts ne seront plus augmentés, mais qu'ils seront même diminués graduellement dans un avenir rapproché et que cette perspective encouragera le peuple de la province à exécuter fidèlement les lois édictées pour faire face aux exigences de la situation financière.

Nous apprenons avec intérêt que nous aurons à étudier de nouveau le système de taxation qui a été adopté en 1892, afin de voir quelles modifications il convient d'y apporter, et espérons avec Votre Honneur que l'expérience acquise par le fonctionnement de ce système et les observations faites par tous ceux qui se sont occupés de cette importante question, nous aideront sans doute à trouver une solution satisfaisante.

Nous apprenons encore avec intérêt de Votre Honneur que son gouvernement, eu égard à la crise intense qui s'est fait sentir sur le marché monétaire, a dû se borner à des arrangements temporaires pour solder l'emprunt de vingt millions de francs contracté en 1891, et remplir les autres engagements de la Province ; que ces arrangements nous seront soumis, et que, bien qu'il y ait lieu d'espérer que les effets de cette crise cesseront bientôt, son gouvernement nous soumettra des projets de loi qui lui permettront d'utiliser certaines ressources dans le cas où cela serait plus avantageux.

Votre Honneur peut avoir confiance que nous examinerons sérieusement la situation financière ; que nous sommes convaincus de la nécessité de pratiquer la plus stricte économie, de ne plus ajouter aux engagements de la Province, et de les diminuer chaque fois que l'occasion s'en présentera ; que nous comprenons que cette politique s'impose, et que sans elle nous ne réussirons pas à inspirer en notre crédit toute la confiance que doivent commander les vastes ressources de notre territoire et l'industrie de notre population.

Nous apprenons avec satisfaction de Votre Honneur que nous serons appelés à légiférer de nouveau sur le débit des liqueurs enivrantes, vu que cette question ne laisse pas de préoccuper vivement l'opinion publique, et il peut rester convaincu qu'à cause des maux dus à l'intempérance, nous ne refuserons pas de faire la législation que réclame l'intérêt de la société.

Nous apprenons avec satisfaction que la refonte des lois sur la procédure civile a fait des progrès satisfaisants, qu'une partie de ce travail nous sera soumise pendant cette session et que le reste sera complété pour la prochaine session.

Nous apprenons avec intérêt que nous allons être invités à reprendre l'étude du projet de loi si important qui nous a été soumis à la fin de la dernière session au sujet de la réorganisation des tribunaux judiciaires.

Nous apprenons avec satisfaction de Votre Honneur que son gouvernement se propose de faire une refonte de l'acte des manufactures qui est en vigueur depuis quelques années et qui a déjà été amendé plusieurs fois, et qu'il a l'intention d'y ajouter de nouvelles dispositions pour mieux protéger les mœurs, la santé et la vie des ouvriers employés dans les fabriques.

Nous unissons notre prière à celle que fait Votre Honneur, en nous laissant à nos importants travaux, que Dieu nous éclaire et nous dirige, et nous le remercions de la confiance qu'il exprime que notre loyauté et notre dévouement à la chose publique nous permettront de remplir nos devoirs avec zèle, et nous empêcheront de dépenser, dans les luttes stériles un temps et des efforts que nous devons à la patrie.

Laquelle est lue par le greffier et adoptée.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est
Ordonné que la dite adresse soit grossoyée et qu'elle soit signée par
 l'honorable Orateur de cette Chambre.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est
Ordonné que la dite adresse soit présentée à Son Honneur le lieuten-
 ant-gouverneur par l'honorable *Orateur*.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est
Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera, elle soit ajournée à
 mercredi, le 15 du courant, à 4 heures P. M.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Chapais*, la Chambre s'ajourne à
 mercredi, le 15 du courant, à 4 heures P. M.

MERCREDI, 15 NOVEMBRE 1893.

Les honorables Conseillers législatifs présents, sont :

L'honorable *Boucher de La Bruère*, Orateur

Les honorables messieurs

<i>Archambeault,</i>	<i>Marsil,</i>
<i>Audet,</i>	<i>Méthot,</i>
<i>Boucherville, de</i>	<i>Pelletier,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Prévost,</i>
<i>Cormier,</i>	<i>Ross, D. É.</i>
<i>Dorion,</i>	<i>Ross, J. J.</i>
<i>Garneau,</i>	<i>Starnes,</i>
<i>Gilman,</i>	<i>Sylvestre,</i>
<i>Larue,</i>	<i>Tourville,</i>
<i>Laviolette,</i>	<i>Wood.</i>

PRIÈRE :

Les requêtes suivantes sont présentées séparément et déposées sur la
 table :

Par l'honorable M. *de Boucherville*, de l'association d'assurance mutuelle
 des fabriques des diocèses de Montréal, Saint-Hyacinthe et Sherbrooke.

Par l'honorable M. *Méthot*, de William Mitchell et autres ;

Par l'honorable M. *Laviolette*, de J. Y. Gilmour et autres ;

De la cité de Montréal ;

D'Alphonse David et autres ;

De la Compagnie d'Assurance Mutuelle contre le feu de la cité de Montréal.

Par l'honorable M. *Audet*, du rév. L.-Z. Lambert.

Par l'honorable M. *Tourville*, de Ernest Lavigne et autres ;

Du maire et des conseillers de la ville de Saint-Henri.

Par l'honorable M. *Prévost*, de la ville de Saint-Jérôme.

Par l'honorable M. *Starnes*, de Eliza A. Reid et autres ;

De Calixte Valin et autres.

Par l'honorable M. *Wood*, du Lord Evêque de Montréal et autres.

Par l'honorable M. *Archambeault*, de l'honorable L. *Tourville* et autres ;

Du rév. A. L. Sentenne et autres.

Par l'honorable M. *Gilman*, de la municipalité de Lauzon.

Par l'honorable M. *Chapais*, de Didier Garneau ;

De la cité de Québec ;

De l'Union Saint-Joseph de Saint-Jean-Baptiste de Québec ;

De l'Union Saint-Joseph de Lachine ;

Des Sœurs Marianites de Sainte-Croix ;

De Joseph Léveillé et autres ;

De J. X. Pauzé ;

Du Conseil de la ville de Chicoutimi.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De la municipalité de Saint-Louis du Mile-End, demandant un acte d'incorporation comme ville, sous le nom de " Clermont " ;

De " The Montreal Street Railway Company ", demandant des amendements à sa charte ;

De " The Church Home ", Montréal, demandant la continuation de sa subvention ;

De la corporation de la ville de Salaberry de Valleyfield, demandant un acte pour refondre sa charte ;

De la corporation du village de la Côte Saint-Paul, demandant la passation d'un acte érigeant le dit village en ville ;

De Jacques Grenier et autres, demandant une loi les constituant en corporation sous le nom de " La Compagnie d'Assurance des Marchands contre le Feu ; "

De Siméon Coskey et autres, demandant des amendements à l'acte d'incorporation de la " Congrégation Saint-Michel de Sorel " ;

De " The Montmorency Electric Power Company, " demandant des amendements à sa charte ;

Des Dames Religieuses de Saint-Ephrem de Tring, comté de Beauce, demandant une charte sous le nom de " L'Institut des Sœurs Servantes du Sacré-Cœur de Marie " ;

De Thomas McDonald et autres, demandant un acte d'incorporation sous le nom de " The Thomas McDonald Manufacturing Company " ;

De Dame Albina Pominville et autres, demandant la passation d'un acte pour les autoriser à vendre certains immeubles ;

De Eugène Archambeault et autres, demandant l'incorporation de l'Ecole Polytechnique " ;

Du maire et des conseillers de la ville de Lévis, demandant des amendements à la charte de la ville de Lévis ;

De Dame Elise Gosselin et autres, demandant à être incorporées sous le nom de " Les Révérendes Mères religieuses Ursulines de Roberval ; "

De Dame Hélène Létourneau et autres, demandant à être incorporées sous le nom de " Les Révérendes Mères religieuses Ursulines de Stanstead. "

La pétition de l'Union des commis-marchands de la cité de Montréal, demandant la passation d'un acte pour amender et refondre leur charte, étant lue,

L'Orateur la déclare irrégulière, attendu qu'elle ne porte pas le sceau de la Corporation, tel que requis par l'article 39.

La requête de certains propriétaires fonciers de la cité et du district de Montréal étant lue,

L'Orateur déclare qu'elle est irrégulière et ne peut être reçue, vu qu'elle ne contient pas de prière.

La requête de Marie Anne Claire Symes de Bassano, demandant des amendements à l'acte 44-45 Vict., ch. 86, étant lue,

L'Orateur déclare qu'elle est irrégulière et ne peut être reçue, vu qu'elle n'est pas signée par la requérante.

La requête de la compagnie d'assurance mutuelle de Montréal, étant lue,

L'Orateur décide que ce n'est pas une requête.

Sur motion de l'honorable M. *Lavolette*, il est

Ordonné que les requêtes de la compagnie d'assurance mutuelle contre le feu de la cité de Montréal, et de certains propriétaires fonciers de la cité et du district de Montréal, soient soumises au comité des Ordres permanents et Bills privés pour faire rapport sur les irrégularités des dites requêtes.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que la requête de l'Union des commis-marchands de la cité de Montréal, demandant la passation d'un acte pour amender et refondre leur charte, soit soumise au comité des Ordres permanents et Bills privés.

Sur motion de l'honorable D. A. *Ross*, il est

Ordonné que la requête de Marie Anne Claire Symes de Bassano, demandant des amendements à l'acte 44-45 Victoria, ch. 86, soit soumise au comité des Ordres permanents et Bills privés.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, secondé par l'honorable M. *Wood*, il est

Ordonné qu'il soit nommé un comité permanent des chemins de fer avec pouvoir de s'enquérir et faire rapport de tous bills ou matières ayant trait à l'incorporation des compagnies de chemin de fer et d'envoyer quérir personnes, papiers et dossiers, et que ce comité soit composé des honorables messieurs *Chapais, deBoucherville, Dorion, Garneau, Gilman, Larue, Prévost, Tourville* et *Wood*.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, secondé par l'honorable M. *Wood*, il est

Ordonné qu'il soit nommé un comité des Ordres permanents et Bills

privés, avec pouvoir de s'enquérir de toutes telles matières et choses qui seront renvoyées au dit comité, et faire rapport de temps à autre de ses observations et opinions sur icelles, et d'envoyer quérir personnes, papiers et dossiers, et que ce comité soit composé des honorables messieurs *Archambeault, Bryson, Chapais, de Boucherville, Dorion, Gilman, Larue, Laviolette, Méthot, Prévost, Tourville* et *Ward*.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, secondé par l'honorable M. *Wood*, il est,

Ordonné qu'il soit nommé un comité spécial pour s'enquérir et faire rapport au Conseil législatif de la nature des actes ayant trait à l'incorporation des compagnies privées qui, d'après l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, tombent dans les attributions de la législature de la province de Québec, et que le dit comité soit composé des honorables messieurs *Archambeault, Audet, de Boucherville, Pelletier, Gilman, Larue* et *Prévost*.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, secondé par l'honorable M. *Wood*, il est

Ordonné qu'il soit nommé un comité pour surveiller les impressions du Conseil législatif durant la présente session et que ce comité soit composé des honorables messieurs *Audet, Bryson, Cormier, Laviolette, Sharples, Ross, J. J., Gilman, Tourville* et *Wood*.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, secondé par l'honorable M. *Wood*, il est

Ordonné qu'il soit nommé un comité permanent avec instructions de s'enquérir de tout ce qui concerne la Chambre de lecture et la publication des débats du Conseil législatif et de faire rapport de temps en temps à cette Chambre, et que ce comité soit composé des honorables messieurs *de Boucherville, Pelletier, Dorion, Marsil, Sharples, Ross, J. J., Starnes, Sylvestre* et *Ward*.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, secondé par l'honorable M. *Wood*, il est

Ordonné qu'il soit nommé un comité pour examiner les comptes contingents du Conseil législatif pour la présente session, et faire rapport sur iceux, et que ce comité soit composé des honorables messieurs *Audet, Bryson, Chapais, Garneau, Laviolette, Marsil, Méthot, Sharples, Ross, D. A., Wood* et *Starnes*.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais* secondé par l'honorable M. *Wood*, il est

Ordonné qu'il soit nommé un comité spécial pour assister l'Orateur dans l'administration de la bibliothèque, en tant que les intérêts du Conseil législatif sont concernés, et pour agir au nom du Conseil législatif comme membres du comité conjoint des deux chambres de la bibliothèque,

et que ce comité soit composé des honorables messieurs *Archambeault, Chapais, Cormier, de Boucherville, Méthot, Pelletier, Ross, D. A., Starnes, et Sylvestre.*

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, secondé par l'honorable M. *Wood*, il est

Ordonné que la dite résolution soit communiquée à l'Assemblée législative.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Chapais*, la Chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

JEUDI, 16 NOVEMBRE 1893.

Les honorables Conseillers législatifs présents, sont :

L'honorable *Boucher de La Bruère*, Orateur,

Les honorables messieurs

Archambeault,
Audet,
Boucherville, de
Bryson,
Chapais,
Cormier,
Garneau,
Larue,
Laviolette,
Marsil,

Méthot,
Pelletier,
Prévost,
Ross, D. A.,
Ross, J. J.,
Starnes,
Sylvestre,
Ward,
Wood.

PRIÈRE :

Les requêtes suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Bryson*, de la ville de Buckingham ;

De John Bryson ;

De Adolphe Bésigneul.

Par l'honorable M. *Laviolette*, de J. L. David.

Par l'honorable M. *Méthot*, du maire de Trois-Rivières ;

De Thomas-T. Nesbitt ;

De. J.-H. Chalifoux ;

De certains contribuables des municipalités de Saint-André d'Acton, de Durham Sud et de Ely Nord ;

De J.-B. Dufault et autres ;

Par l'honorable M. *Chapais*, de L.-G. Glass.

Par l'honorable M. *Prévost*, de la fabrique de la paroisse de Sainte-Scholastique

Par l'honorable M. *Wood*, de J. C. Pettes et autres.

De la " Québec Montmorency & Charlevoix Railway Company."

Par l'honorable M. *Archambeault*, de Camille Piché.

Par l'honorable M. *Ward*, de Andrew Allan et autres.

L'honorable *Orateur* fait rapport qu'il s'est rendu auprès de Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, avec l'adresse de cette Chambre en réponse au discours de Son Honneur, prononcé du Trône, et qu'il a plu à Son Honneur de faire la réponse suivante :

Honorables Messieurs du Conseil législatif ;

Je reçois avec une grande satisfaction l'adresse que vous avez votée en réponse au discours du Trône, et je vous remercie de l'expression de votre loyauté envers Sa Majesté et de l'assurance de votre dévouement aux intérêts de la province.

J.-A. CHAPLEAU,

Lieutenant-gouverneur.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,

Québec, 16 novembre 1893.

L'honorable *Orateur* met devant la Chambre un état détaillé des dépenses du Conseil législatif soumis par le greffier.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que l'état détaillé soumis par le greffier de cette Chambre soit renvoyé au comité des contingents.

L'honorable M. *Starnes*, du comité de la chambre de lecture, présente son premier rapport ;

Ordonné qu'il soit reçu, et il est alors lu par le greffier comme suit :

CONSEIL LÉGISLATIF.

COMITÉ DE LA CHAMBRE DE LECTURE.

Ce 16 novembre 1893.

Le comité nommé pour s'enquérir de tout ce qui concerne la chambre de lecture et la publication des débats du Conseil législatif, à l'honneur de présenter son premier rapport.

Votre comité a nommé l'honorable M. *Starnes*, président.

Le quorum de ce comité est fixé à trois de ses membres.

Votre comité recommande que la publication des débats du Conseil législatif soit confiée à M. Rouleau, aux mêmes conditions que l'an dernier savoir : \$800.00 ; M. Rouleau s'engage à livrer au Conseil législatif cent dix copies reliées de son hansard, et trois copies en fascicules à chacun des honorables membres du Conseil législatif durant la session.

Le tout respectueusement soumis,

HY. STARNES,

Président.

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est
Ordonné que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Bryson*, du comité des contingents, présente son premier rapport.

Ordonné qu'il soit reçu et il est lu comme suit :

CONSEIL LEGISLATIF.

COMITÉ DES CONTINGENTS.

Ce 16 novembre 1893.

Le comité des Contingents nommé pour faire l'examen des comptes de cette honorable Chambre pendant la présente session, a l'honneur de présenter son premier rapport.

L'honorable M. *Bryson* a été nommé président de ce comité.

Le quorum du comité est fixé à trois de ses membres.

Votre comité a nommé un sous-comité composé des honorables MM. *Bryson*, *Méthot* et *Lavolette*, pour examiner les comptes du greffier de cette Chambre.

Afin de mettre le greffier en état de payer une partie de l'indemnité des membres de cette honorable Chambre, pour la présente session, votre comité recommande qu'il soit demandé, à qui de droit, une somme de dix mille piastres (\$10,000).

Le tout respectueusement soumis,

GEORGE BRYSON, JR.,

Président.

Sur motion de l'honorable M. *Bryson*, il est
Ordonné que le rapport soit adopté.

L'honorable M. *Bryson* propose,

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Honneur le lieutenant-gouverneur, priant Son Honneur de bien vouloir émettre son warrant en faveur du greffier de cette Chambre pour la somme de dix mille piastres (\$10,000), afin de mettre cet officier en état de payer une partie de l'indemnité des membres de cette Chambre.

Et la question étant mise sur la dite motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que l'honorable *Orateur* se rende auprès de Son Honneur le lieutenant-gouverneur avec la dite adresse.

L'honorable M. *de Boucherville*, du comité de législation, présente son premier rapport.

Ordonné qu'il soit reçu, et il est lu comme suit :

CONSEIL LEGISLATIF.

COMITÉ DE LÉGISLATION.

Québec, 16 novembre 1893.

Le comité spécial nommé pour s'enquérir et faire rapport au Conseil législatif de la nature des actes ayant trait à l'incorporation des compagnies privées qui, d'après l'acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867,

tombent dans les attributions de la législature de la province de Québec, a l'honneur de présenter son premier rapport.

L'honorable M. *de Boucherville* a été nommé président de ce comité.

Le tout respectueusement soumis.

C.-B. DEBOUCHERVILLE.

Président.

Sur motion de l'honorable M. *de Boucherville*, il est *Ordonné* que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des Bills privés, présente son premier rapport.

Ordonné qu'il soit reçu, et il est lu comme suit :

CONSEIL LEGISLATIF.

BUREAU DES BILLS PRIVÉS.

Ce 16 novembre 1893.

Le comité des Ordres permanents et Bills privés a l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son premier rapport.

L'honorable M. *Archambeault* a été nommé président de ce comité

Votre comité recommande que son quorum soit réduit à cinq de ses membres.

Votre comité, après avoir examiné la requête de Marie-Anne Claire Symes de Bessano, demandant des amendements à l'acte 41-46 Viet., ch. 86, à lui référée par cette honorable Chambre, recommande que la dite requête soit reçue, vu que l'irrégularité mentionnée a été corrigée.

Et votre comité, après avoir examiné les requêtes suivantes, a trouvé que les avis requis avaient été régulièrement donnés dans chaque cas :

De la corporation de la ville de Salaberry de Valleyfield, demandant un acte pour refondre sa charte ;

De la corporation du village de la Côte Saint-Paul, demandant la passation d'un acte érigeant le dit village en ville ;

De la "Montmorency Electric Power Company", demandant des amendements à sa charte;

De Dame Elise Gosselin et autres, demandant leur incorporation sous le nom de "Les révérendes mères religieuses Ursulines de Roberval";

De Dame Hélène Létourneau et autres, demandant leur incorporation sous le nom de "Les révérendes mères religieuses Ursulines de Stanstead";

De Thomas McDonald et autres, demandant un acte d'incorporation sous le nom de "The Thomas McDonald Manufacturing Company".

Et votre comité recommande que les mots "quatre semaines" soient substitués aux mots "un mois" dans le dernier paragraphe de la règle 53 de cette Chambre.

Le tout respectueusement soumis.

HORACE ARCHAMBEAULT,
Président.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit rapport soit adopté, excepté le dernier paragraphe relatif à la règle 53 de cette Chambre.

La pétition suivante est lue et reçue :

De Marie Anne Claire Symes de Bessano, demandant des amendements à l'acte 44-45 Vict., ch. 86.

L'honorable M. *Wood*, présente un Bill (C) intitulé: "Acte pour amender la charte de la Compagnie de pouvoir électrique de Montmorency.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Wood*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée à demain, à 11 heures a. m.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Chapais*, la Chambre s'ajourne à demain, à 11 heures a. m.

VENDREDI, 17 NOVEMBRE 1893.

Séance de 11 heures A. M.

Les honorables Conseillers législatifs présents, sont :

L'honorable *Boucher de La Bruère*, Orateur.

Les honorables messieurs

<i>Archambeault,</i>	<i>Marsil,</i>
<i>Audet,</i>	<i>Méthot,</i>
<i>Boucherville, de</i>	<i>Pelletier,</i>
<i>Bryson,</i>	<i>Pévost,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Ross, D. A.,</i>
<i>Cormier,</i>	<i>Ross, J. J.,</i>
<i>Dorion,</i>	<i>Starnes,</i>
<i>Garneau,</i>	<i>Sylvestre,</i>
<i>Gilman,</i>	<i>Ward,</i>
<i>Larue,</i>	<i>Wood.</i>
<i>Laviolette,</i>	

PRIÈRE :

La requête suivante est présentée et déposée sur la table :

Par l'honorable M. *Laviolette*, de Frédéric Pratt et autres.

Conformément à l'ordre du jour, les requêtes suivantes sont lues et reçues :

De l'Association d'Assurance Mutuelle des Fabriques des Diocèses de Montréal, Saint-Hyacinthe et Sherbrooke, demandant de nouveaux pouvoirs et le changement de son nom en celui de " l'Association d'Assurance Mutuelle des Fabriques des Diocèses de la Province Ecclésiastique de Montréal " ;

De William Mitchell et autres, demandant un acte d'incorporation sous le nom de " The Drummondville Hydraulic and Manufacturing Company " ;

De J. Y. Gilmour et autres, demandant un acte pour amender la charte de la cité de Montréal, relativement à la rue Bleury ;

De la cité de Montréal, demandant des amendements à sa charte :

D'Alphonse David et autres, de la cité de Montréal, demandant la ratification du partage des immeubles possédés par Ferd. David, Michel Laurent et autres ;

Du rév. L. Z. Lambert, demandant la passation d'un acte pour incorporer le collège de Saint-François de la Beauce ;

Du Jardin Zoologique de Montréal, demandant un acte lui accordant certains pouvoirs ;

De la ville de Saint-Henri, demandant des amendements à sa charte ;

De la corporation de Saint-Jérôme, demandant à être incorporée en ville ;

De Calixte Valin et autres, demandant un acte pour incorporer l'Union des Briquetiers de Montréal :

De Richard Archibald Jones et autres, demandant leur incorporation sous le nom de " The Robert Jones Memorial Convalescent Hospital " ;

Du rév. A. L. Sentenne et autres, demandant la passation d'un acte relatif aux biens de feu F. X. Beaudry ;

De la corporation du village de Lauzon, demandant une extension de pouvoirs ;

De la cité de Québec, demandant des amendements à sa charte ;

De Joseph Léveillé et autres, demandant un acte ratifiant certaines ventes d'immeubles ;

De Joseph Xiste Pauzé, demandant un acte pour autoriser le barreau de la province de Québec à le recevoir au nombre de ses membres.

La requête de Didier Garneau, demandant la permission de pratiquer l'art dentaire dans la province, étant lue,

L'Orateur la déclare irrégulière, vû qu'elle n'est pas signée par le requérant lui-même.

La requête de la compagnie d'assurance mutuelle contre le feu de la cité de Montréal, demandant un Acte pour amender la charte de la dite compagnie, 44-45 Viet., ch. 62, étant lue,

L'Orateur déclare que la dite requête est irrégulière et ne peut être reçue, attendu qu'elle ne porte pas le sceau de la corporation tel que requis par la règle 39 de cette Chambre.

La requête des Sœurs Marianites de Sainte-Croix, demandant des amendements à leur acte d'incorporation, étant lue,

L'Orateur décide que la dite requête, ne portant pas de sceau et ne contenant pas de prière, est irrégulière et ne peut être reçue.

La requête de la ville de Chicoutimi, demandant un acte pour amender et refondre son acte d'incorporation, étant lue,

L'Orateur déclare que, comme la dite requête ne porte pas de sceau et ne contient pas de signatures, elle est irrégulière et ne peut être reçue.

La requête de l'Union Saint-Joseph de Lachine, demandant des amendements à sa charte, étant lue,

L'Orateur déclare que la dite requête ne peut être reçue, vû qu'elle ne porte pas le sceau de la corporation et n'est pas signée.

La requête du " Women's Club," de Montréal, demandant la nomination d'une femme au bureau des commissaires d'écoles protestants, et celle de l'Union Saint-Joseph de Saint-Jean-Baptiste de Québec, demandant de plus amples pouvoirs, étant lues,

L'Orateur les déclare irrégulières, attendu qu'elles ne portent pas le sceau des dites corporations.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que les requêtes ci-dessus mentionnées, déclarées irrégulières par *L'Orateur*, soient soumises au comité des Ordres permanents et Bills privés, avec instruction de faire rapport au sujet des dites irrégularités.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée à mardi, 21 courant, à 4 heures P. M.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (C) intitulé : " Acte pour amender la charte de la compagnie de pouvoir électrique de Montmorency,

Sur motion de l'honorable M. *Wood*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Wood*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Chapais*, la Chambre s'ajourne à mardi, 21 courant, à 4 heures P. M.

MARDI, 21 NOVEMBRE 1893.

Les honorables Conseillers législatifs présents, sont :

L'honorable *Boucher de La Bruère*, Orateur,

Les honorables messieurs

Archaibeault,
Audet,
Boucherville, de
Bryson,
Chapais,
Cormier,
Dorion,
Larue,
Laviolette,
Marsil,

Méthot,
Pelletier,
Prévost,
Ross, D. F.
Ross, J. J.
Sharples,
Starnes,
Sylvestre,
Tourville,
Wood.

PRIÈRE :

La requête suivante est présentée et déposée sur la table :

Par l'honorable M. *Sharples*, de la compagnie de chemin de fer Québec et Lac Saint-Jean.

Conformément à l'ordre du jour, les requêtes suivantes sont lues et reçues :

De l'honorable Louis Tourville et autres, demandant un acte d'incorporation sous le nom de la Compagnie du chemin de fer de la rive sud ;

De John Bryson, demandant un acte l'autorisant à disposer de certaines propriétés ;

De A. M. L. E. Bécigneul, demandant un acte autorisant le barreau à l'admettre au nombre de ses membres .

De J. L. David, demandant un acte à l'effet de valider un certain acte de vente ;

De la cité de Trois-Rivières, demandant des amendements à sa charte ;

De T. T. Nesbitt, demandant un acte pour autoriser le collège des médecins et chirurgiens à lui accorder une licence ;

De J. H. Chalifoux, demandant un acte pour autoriser le collège des médecins et chirurgiens à lui accorder une licence ;

De L. G. Glass, demandant un acte autorisant le barreau de la province de Québec, à l'admettre au nombre de ses membres ;

De J. C. Pettes et autres, demandant un acte d'incorporation sous le nom de "The Pettes Memorial" ;

De la compagnie de chemin de fer Québec, Montmorency et Charlevoix, demandant des amendements à son acte d'incorporation ;

De Camille Piché, demandant un acte autorisant le barreau à l'admettre au nombre de ses membres, après examens ;

D'Andrew Allan et autres, demandant un acte amendant la charte de la cité de Montréal relativement à l'Avenue des Pins ;

De certains contribuables de St-Nazaire d'Acton, demandant l'érection de St-Nazaire en municipalité locale distincte ;

Des contribuables de St-André d'Acton, de Durham Sud et de Ely Nord, demandant l'érection de la paroisse de Ste-Christine ;

De Frédéric Pratt et Marie Albina Thibeault, demandant un acte pour donner les effets civils à leur mariage.

La requête de la fabrique de la paroisse de Ste-Scholastique, demandant la passation d'un acte pour l'autoriser à accorder un octroi aux Sœurs Marianites de Ste-Croix, étant lue,

L'*Orateur* la déclare irrégulière, vu qu'elle ne porte pas le Sceau de la corporation, tel que requis par la règle 39.

La requête de la corporation de la ville de Buckingham étant lue, L'*Orateur* la déclare irrégulière, attendu qu'elle ne contient pas de prière.

Sur motion de l'honorable M. *Prévost*, il est

Ordonné que la requête de la fabrique de la paroisse de Sainte-Scholastique, déclarée irrégulière, soit soumise au comité des Ordres permanents et Bills privés, pour qu'il soit fait rapport au sujet de la dite irrégularité.

Sur motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que la requête de la ville de Buckingham, aussi déclarée irrégulière, soit soumise au comité des Ordres permanents et Bills privés, pour qu'il soit fait rapport au sujet de la dite irrégularité.

Il est reçu un message de l'Assemblée législative, il est lu dans les termes suivants :

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

Jeudi, le 16 novembre 1893.

Résolu : Qu'un message soit envoyé à l'honorable Conseil législatif, priant Leurs Honneurs de vouloir bien se joindre à cette Chambre pour former un comité conjoint des deux Chambres au sujet des impressions de

la législature et informant Leurs Honneurs que les membres du comité permanent des impressions, savoir : Les honorables MM. Taillon, Nantel et Messieurs Cartier, Cholette, Cooke, Kennedy, McDonald, Gladu, Morin, Stephens et Tessier (Portneuf), seront membres du dit comité conjoint.

Ordonné que le greffier porte le dit message au Conseil législatif.

Attesté,

L.-G. DESJARDINS,
G. A. L.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Résolu : Que le comité nommé pour surveiller les impressions de cette Chambre durant la présente session, et composé des honorables messieurs *Audet, Bryson, Cormier, Laviolette, Sharples, Ross J. J., Gilman, Tourville* et *Wood* soit un comité pour agir au nom de cette Chambre comme membres du comité conjoint des deux chambres sur les impressions, tel que demandé par l'Assemblée législative dans son message à ce sujet.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que la dite résolution soit communiquée à l'Assemblée législative.

Un autre message est reçu de l'Assemblée législative. Il est lu comme suit :

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

Jendi, le 16 novembre 1893.

Résolu : Qu'un message soit envoyé au Conseil législatif, informant Leurs Honneurs qu'un comité spécial composé des honorables MM. Casgrain, Pelletier et Marchand et de MM. King, Lacouture, Normand, Tétreau, Villeneuve, Simpson, Tessier (Rimouski), Turgeon, Bourbonnais, Duplessis et Stephens, a été nommé pour aider l'*Orateur* dans l'administration de la bibliothèque de la législature en tant que les intérêts de cette Chambre sont concernés, et pour agir comme membre du comité conjoint des deux Chambres au sujet de la bibliothèque.

Ordonné que le greffier porte ce message au Conseil législatif.

Attesté,

L.-G. DESJARDINS,
G. A. L.

L'honorable M. *Prévost* présente un Bill (E) intitulé : " Acte pour amender l'article 2098 du code civil du Bas-Canada."

Le dit Bill est lu pour la première fois,

Sur motion de l'honorable M. *Prévost*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture lundi prochain.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No. 19) intitulé : " Loi amendant la loi relative au département du secrétaire de la province," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture lundi prochain.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, secondé par l'honorable M. *Wood*, il est

Ordonné, qu'un comité spécial composé des honorables messieurs de *La Bruère, de Boucherville, Starnes, Archambeault*, du moteur et du second, soit nommé pour considérer, reviser, altérer et amender les règles, ordres et formes de procédure du Conseil législatif de la province de Québec.

Alors sur motion de l'honorable M. *Chapais*, la Chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

MERCREDI, 22 NOVEMBRE 1893.

Les honorables Conseillers législatifs présents, sont :

L'honorable *Boucher de La Bruère*, Orateur.

Les honorables messieurs

Audet,
Boucherville, de
Bryson,
Chapais,
Cormier,
Garneau,
Larue,

Méthot,
Pelletier,
Ross, D. A.,
Ross, J. J.,
Sharples,
Starnes,
Sylvestre.

PRIÈRE :

L'honorable M. *Chapais*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, présente son deuxième rapport.

Ordonné qu'il soit reçu, et il est lu comme suit :

CONSEIL LEGISLATIF.

BUREAU DES BILLS PRIVÉS.

Ce 22 novembre 1893.

Le comité des Ordres permanents et Bills privés à l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son deuxième rapport.

Votre comité, après avoir examiné les requêtes suivantes, a trouvé que les avis requis avaient été régulièrement donnés dans chaque cas :

De J. L. David, demandant un acte pour valider un certain acte de vente ;

De T. T. Nesbitt, demandant un acte autorisant le collège des médecins et chirurgiens à lui accorder une licence ;

De la compagnie de chemin de fer " Québec, Montmorency et Charlevoix ", demandant des amendements à son acte d'incorporation ;

De Frédéric Pratt et Marie Albina Thibeault, demandant un acte donnant les effets civils à leur mariage ;

De l'honorable *Louis Tourville* et autres, demandant un acte d'incorporation sous le nom de " la Compagnie du chemin de fer de la rive sud ; "

De A. M. L. E. Bécigneul, demandant un acte pour autoriser le barreau à l'admettre au nombre de ses membres ;

De la cité de Trois-Rivières, demandant des amendements à sa charte ;

Du rév. A. L. Sentenne et autres, demandant un acte relatif aux biens de feu F. X. Beaudry ;

De R. A. A. Jones et autres, demandant leur incorporation sous le nom de " The Robert Jones Memorial Convalescent Hospital " ;

De la corporation de Saint-Jérôme, demandant à être incorporée en ville ;

De la ville de Saint-Henri, demandant des amendements à sa charte ;

De Joseph Léveillé et autres, demandant la ratification de certaines ventes d'immeubles ;

De la cité de Québec, demandant des amendements à sa charte ;

D'Alphonse David et autres, demandant la ratification du partage des immeubles possédés par Ferd. David, Michel Laurent et autres ;

De l'association d'assurance Mutuelle des fabriques des diocèses de Montréal, Saint-Hyacinthe et Sherbrooke, demandant de nouveaux pouvoirs et le changement de son nom en celui de " l'Association d'assurance Mutuelle des fabriques des diocèses de la province ecclésiastique de Montréal " ;

De la " Montreal Street Railway Company ", demandant des amendement à sa charte ;

Du Maire et des Conseillers de la ville de Lévis, demandant des amendements à la charte de la ville de Lévis ;

De dame Albina Pominville et autres, demandant l'autorisation de vendre certains immeubles.

Votre comité, après avoir examiné les requêtes suivantes, à lui soumises par cette Chambre, recommande la suspension de la règle 39 en ce qui concerne les dites requêtes ;

De l'Union des Commis-Marchands de la cité de Montréal, demandant un acte pour amender et refondre sa charte ;

De la ville de Chicoutimi, demandant un acte pour amender et refondre sa charte ;

De l'Union Saint-Joseph de Saint-Jean-Baptiste de Québec, demandant de nouveaux pouvoirs ;

Du " Women's Club ", Montréal, demandant la nomination d'une femme au bureau des commissaires d'écoles protestants ;

De la Compagnie d'assurance mutuelle contre le feu de la cité de Montréal, demandant un acte pour amender sa charte, 44-45 Vict. ch. 62 ;

De la fabrique de la paroisse de Sainte-Scholastique, demandant la passation d'un acte l'autorisant à accorder un octroi aux Sœurs Marianites de Sainte-Croix.

Et votre comité, après avoir examiné les requêtes suivantes, à lui soumises pour la considération de certaines irrégularités, est d'avis que les prières contenues dans les dites requêtes sont suffisantes et recommande qu'elles soient reçues :

De l'association immobilière de la cité de Montréal, demandant des amendements à la charte de la dite cité ;

De la corporation de la ville de Buckingham, demandant des amendements à sa charte ;

Des Sœurs Marianites de Sainte-Croix, demandant des amendements à leur acte d'incorporation.

Et votre comité recommande en outre la suspension de la règle 39, en ce qui concerne la dernière de ces requêtes.

Le tout respectueusement soumis,

HORACE ARCHAMBEAULT,

Président.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est
Ordonné que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est
Ordonné que, lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit
ajournée a lundi, le 27 courant, à 4 heures P. M.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Chapais*, la Chambre s'ajourne à
lundi, le 27 courant, à 4 heures P. M.

LUNDI, 27 NOVEMBRE 1893.

Les honorables Conseillers législatifs présents, sont :

L'honorable *Boucher de La Bruère*, Orateur,

Les honorables messieurs

Archambeault,
Audet,
Boucherville, de
Chapais,
Cormier,
Dorion,
Garneau,
Gilman,
Larue,
Laviolette,

Marsil,
Méthot,
Pelletier,
Prévost,
Ross, D. A.,
Ross, J. J.,
Sharples,
Sylvestre,
Tourville.

PRIÈRE :

Les requêtes suivantes sont lues et reçues :

De l'Union des Commis-Marchands de la cité de Montréal, demandant
un acte pour amender et refondre sa charte ;

De l'Union Saint-Joseph de Saint-Jean-Baptiste de Québec, deman-
dant de nouveaux pouvoirs ;

Du " Women's Club ", Montréal, demandant la nomination d'une
femme au bureau des commissaires d'écoles protestants ;

De la Compagnie d'Assurance Mutuelle contre le feu de la cité de
Montréal, demandant un acte pour amender sa charte, 44-45 Vict. ch. 62 ;

De la fabrique de la paroisse de Sainte-Scholastique, demandant la passation d'un acte l'autorisant à accorder un octroi aux Sœurs Marianites de Sainte-Croix ;

De l'association immobilière de la cité de Montréal, demandant des amendements à la charte de la dite cité ;

De la corporation de la ville de Buckingham, demandant des amendements à sa charte ;

Des Sœurs Marianites de Sainte-Croix, demandant des amendements à leur acte d'incorporation ;

De la compagnie de chemin de fer Québec & Lac Saint-Jean, demandant des amendements à sa charte.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 42) intitulé : " Loi concernant l'Association d'assurance mutuelle des fabriques des diocèses de la province ecclésiastique de Montréal ", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. de Boucherville, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 36) intitulé : " Loi constituant en corporation l'établissement connu sous le nom de " *Robert Jones Memorial Convalescent Hospital for Children of parents belonging to the Church of England, in the diocese of Montreal* ", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Gilman, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 73) intitulé : " Loi modifiant la loi 44-45 Victoria, chapitre 44, constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer de Québec, Montmorency et Charlevoix et ses amendements, et conférant d'autres pouvoirs à la dite compagnie," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Sharples, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 24) intitulé : " Loi modifiant la loi 56 Victoria, chapitre 22, concernant l'entretien des ponts construits en tout ou en partie par le gouvernement," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est
Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 19) intitulé :
 " Acte amendant la loi relative au département du secrétaire de la province."

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est
Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.
 Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est
Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné en Comité général, demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Chapais*, la chambre s'ajourne à demain, à 3 heures p. m.

MARDI, 28 NOVEMBRE 1893.

Les honorables Conseillers législatifs présents, sont :

L'honorable *Boucher de La Bruère*, Orateur,

Les honorables messieurs

<i>Archambeault,</i>	<i>Méthot,</i>
<i>Audet,</i>	<i>Pelletier,</i>
<i>Boucherville, de</i>	<i>Prévost,</i>
<i>Bryson,</i>	<i>Ross, D. A.,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Ross, J. J.,</i>
<i>Cornier,</i>	<i>Sharples,</i>
<i>Dorion,</i>	<i>Starnes,</i>
<i>Garneau,</i>	<i>Sylvestre,</i>
<i>Gilman,</i>	<i>Tourville,</i>
<i>Larue,</i>	<i>Ward,</i>
<i>Laviolette,</i>	<i>Wood.</i>
<i>Marsil,</i>	

PRIÈRE :

La requête suivante est présentée et déposée sur la table :

Par l'honorable M. *Marsil*, des religieuses du Bon Pasteur de Montréal.

L'honorable M. *Wood*, du comité des chemins de fer présente son premier rapport.

Ordonné qu'il soit reçu et il est lu comme suit :

CONSEIL LEGISLATIF.

BUREAU DU COMITÉ DES CHEMINS DE FER.

Ce 22 novembre 1893.

Le comité permanent des chemins de fer a l'honneur de vous soumettre ce qui suit comme son premier rapport.

L'honorable M. *Wood* a été nommé président de ce comité, et votre comité recommande que le quorum soit fixé à trois de ses membres.

Le tout respectueusement soumis,

THOS. WOOD,

Président.

Sur motion de l'honorable M. *Wood*, il est

Ordonné que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (C) intitulé: "Loi amendant la charte de la "compagnie de pouvoir électrique de Montmorency," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, avec un amendement qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra le recevoir.

Ordonné que le dit rapport soit pris en considération demain.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, présente son troisième rapport.

Ordonné qu'il soit reçu, et il est lu comme suit :

CONSEIL LÉGISLATIF.

BUREAU DES BILLS PRIVÉS.

Ce 28 novembre 1893.

Le Comité des Ordres Permanents et Bills Privés a l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son troisième Rapport.

Votre Comité, après avoir examiné les requêtes suivantes, a trouvé que les avis requis avaient été régulièrement donnés dans chaque cas :

De la corporation du village de Lauzon, demandant des pouvoirs plus étendus ;

De William Mitchell et autres, demandant un acte d'incorporation sous le nom de "The Drummondville Hydraulic and Manufacturing Company" ;

Du Jardin Zoologique de Montréal, demandant un acte lui accordant certains pouvoirs ;

De L. G. Glass, demandant un acte pour autoriser le barreau de la province de Québec à l'admettre au nombre de ses membres ;

De Andrew Allan et autres, demandant des amendements à la charte de la cité de Montreal, relativement à l'avenue des Pins ;

De Marie Anne Claire Symes de Bassano, demandant des amendements à l'acte 44-45 Vict., ch. 86 ;

De J. C. Pettes et autres, demandant un acte d'incorporation sous le nom de "The Pettes Memorial" ;

De la Compagnie d'Assurance Mutuelle contre le feu de la cité de Montréal, demandant des amendements à la charte de la dite compagnie, 44-45 Vict., ch. 62.

Et votre comité, après avoir examiné les deux requêtes suivantes, à lui soumises pour considération de certaines irrégularités, et voyant que les requérants ont produit de nouvelles copies amendées des dites requêtes, recommande que les dites copies soient substituées à ces dernières et qu'elles soient lues et reçues ;

De Didier Garneau, demandant qu'il lui soit permis de pratiquer l'art dentaire dans la province de Québec ;

De la ville de Chicoutimi, demandant un acte pour amender et refondre l'acte d'incorporation de la dite ville.

Le tout respectueusement soumis,

HORACE ARCHAMBEAULT,

Président.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est *Ordonné* que le dit rapport soit adopté.

Conformément à l'ordre de la Chambre, les requêtes suivantes sont alors lues et reçues :

De Didier Garneau, demandant qu'il lui soit permis de pratiquer l'art dentaire dans la province de Québec ;

De la ville de Chicoutimi, demandant un Acte pour amender et refondre l'acte d'incorporation de la dite ville.

L'honorable M. *Archambeault* présente un Bill (F) intitulé : " Acte pour amender l'article 5164 des Statuts refondus de la province de Québec."

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

L'honorable D. A. *Ross*, présente un Bill (B) intitulé : " Loi amendant la loi 44-45 Victoria, chapitre 86, intitulé : " Acte autorisant la vente de certaines propriétés substitués en vertu du testament de feu George Burns Symes. "

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable D. A. *Ross*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

L'honorable M. *Laviolette* présente un Bill (D) intitulé : " Acte pour amender la charte de la Compagnie d'assurance mutuelle contre le feu de la cité de Montréal."

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Laviolette*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

L'ordre du jour appelant la Chambre en Comité général pour la prise en considération du Bill (No 19) intitulé : " Acte amendant la loi relative au département du secrétaire de la province,"

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en Comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Sharples*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à la Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit reçu.

Sur motion de l'honorable M. *Chupais*, il est

Ordonné que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 42) intitulé : "Loi concernant l'association d'assurance mutuelle des fabriques des diocèses de la province ecclésiastique de Montréal,"

Sur motion de l'honorable M. *de Boucherville*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *de Boucherville*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bill privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 36) intitulé : "Loi constituant en corporation l'établissement connu sous le nom de *Robert Jones Memorial Convalescent Hospital for Children of parents belonging to the Church of England in the diocese of Montreal*,"

Sur motion de l'honorable M. *Wood*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Wood*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bill privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 73) intitulé : "Loi modifiant la loi 44-15 Victoria, chapitre 44, constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer de Québec, Montmorency et Charlevoix et ses amendements, et conférant d'autres pouvoirs à la dite compagnie,"

Sur motion de l'honorable M. *Sharples*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Sharples*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des chemins de fer.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Chapais*, la Chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

MERCREDI, 29 NOVEMBRE 1893.

Les honorables Conseillers législatifs présents, sont :

L'honorable *Boucher de La Bruère*, Orateur.

Les honorables messieurs

Archambeault,
Audet,
Boucherville, de
Bryson,
Chapais,
Cormier,
Dorion,
Garneau,
Gilman,
Larue,
Laviolette,
Marsil,

Méhot,
Pelletier,
Prévost,
Ross, D. A.,
Ross, J. J.,
Sharples,
Starnes,
Sylvestre,
Tourville,
Ward,
Wood.

PRIÈRE :

La requête suivante est présentée et déposée sur la table :

Par l'honorable M. *Archambeault*, de la cité de Montréal.

L'honorable M. *Bryson*, du comité des Contingents, présente son deuxième rapport.

Ordonné qu'il soit reçu et il est lu comme suit :

CONSEIL LEGISLATIF.

COMITÉ DES CONTINGENTS.

Ce 28 novembre 1893.

Le comité auquel ont été référé les comptes contingents et les déboursés du Conseil Législatif pour la présente session, a l'honneur de présenter son deuxième rapport.

Votre Comité a examiné l'état des dépenses et des déboursés du Greffier depuis le premier de janvier 1893, date du dernier apurement de ses comptes, jusqu'au premier de novembre 1893.

Le Greffier, à la satisfaction de votre Comité, a rendu un compte détaillé de ses dépenses appuyé de pièces justificatives numérotées de 61 à 295

inclusivement à compter du premier de janvier 1893 au 30 de juin 1893, et depuis le No. 1 au No. 96 inclusivement, du premier juillet 1893 au premier novembre courant, établissant que les déboursés faits par lui depuis le 1er janvier 1893 au 1er novembre courant s'élevant à la somme de \$34,970.06 dont \$29,872.43 ont été déboursés depuis le 1er janvier au 30 juin 1893, et \$5,097.63 depuis le 1er juillet au premier novembre 1893.

Votre comité recommande que le compte No. 23 ne soit pas approuvé par cette honorable Chambre, par conséquent les déboursés du Conseil Législatif depuis le premier janvier 1893 au 1er novembre courant, s'élèvent à la somme de \$34,944.29.

L'officier préposé à la garde de la papeterie a soumis l'inventaire de la dite papeterie à votre comité, tel que prescrit par le règlement passé le 2 juin 1892.

Le tout respectueusement soumis.

GEORGE BRYSON, jr.
Président.

Ordonné que le dit rapport soit pris en considération demain.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que les noms des honorables MM. Marsil, Pelletier, D. A. Ross et Sharples soient ajoutés à la liste des membres composant le comité des Bills privés.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No. 43) intitulé : " Loi constituant en corporation " les Ursulines de Stanstead ", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour la deuxième lecture demain.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du rapport du comité des Bills privés au sujet du Bill (C) intitulé : " Loi amendant la charte de la " Compagnie de pouvoir électrique de Montmorency, "

Sur motion de l'honorable M. *Sharples*, il est

Ordonné que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Sharples*, il est

Ordonné que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill sera-t'il voté.

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (B) intitulé : " Loi amendant la loi 44-45 Victoria, chapitre 86, intitulé : " Acte autori-

sant la vente de certaines propriétés substituées en vertu du testament de feu George Burns Symes."

Sur motion de l'honorable *D. A. Ross*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable *D. A. Ross*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

Alors, sur motion de l'honorable *M. Chapais*, la Chambre s'ajourne à demain, à 3 heures p. m.

JEUDI, 30 NOVEMBRE 1893.

Les honorables Conseillers législatifs présents, sont :

L'honorable *Boucher de La Bruère*, Orateur,

Les honorables messieurs

Archambeault,
Audet,
Boucherville, de
Bryson,
Chapais,
Cormier,
Dorion,
Larue,
Marsil,
Méthot,

Pelletier,
Prévost,
Ross, J. J.,
Sharples,
Starnes,
Sylvestre,
Tourville,
Ward,
Wood.

PRIÈRE :

Les requêtes suivantes sont présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable *M. Starnes*, de la "Woman's Hospital", Montréal.

Par l'honorable *M. Wood*, de Joseph Lamarche et autres.

L'honorable *M. Wood*, du comité des Chemins de fer, auquel a été soumis le Bill (No 73) intitulé : "Loi modifiant la loi 44-45 Vict., ch. 44, constituant en corporation la compagnie de chemin de fer Québec, Montmorency et Charlevoix et ses amendements, et conférant d'autres pouvoirs à la dite compagnie," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Sharples*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des Bills privés, présente son quatrième rapport.

Ordonné qu'il soit reçu, et il est lu comme suit :

CONSEIL LÉGISLATIF.

BUREAU DES BILLS PRIVÉS.

Ce 30 novembre 1893.

Le Comité des Ordres permanents et Bills privés a l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son quatrième rapport.

Votre Comité, après avoir examiné les requêtes suivantes, a trouvé que les avis requis avaient été régulièrement donnés dans chaque cas :

De la municipalité de St-Louis du Mile-End, demandant à être incorporée comme ville, sous le nom de " Clermont " ;

De la ville de Chicoutimi, demandant un acte pour amender et refondre son acte d'incorporation ;

De la cité de Montréal, demandant des amendements à sa charte ;

De Didier Garneau, demandant qu'il lui soit permis de pratiquer l'art dentaire dans la province ;

De Siméon Coskey et autres, demandant des amendements à l'acte d'incorporation de la congrégation St-Michel, de Sorel ;

De Jacques Grenier et autres, demandant leur incorporation sous le nom " La compagnie d'assurance des marchands contre le feu " ;

De Calixte Valin et autres, demandant un acte pour incorporer l'Union des Briquetiers de Montréal ;

De J. X. Pauzé, demandant un acte autorisant le barreau de la province à l'admettre au nombre de ses membres ;

De J. Y. Gilmour et autres, demandant des amendements à la charte de la cité de Montréal, relativement à la rue Bleury ;

Du rév. L. Z. Lambert, demandant l'incorporation du collège de St. François de la Beauce ;

Des dames religieuses de St. Ephrem de Tring, comté de Beauce, demandant une charte sous le nom de l'Institut des sœurs servantes du St. Cœur de Marie ;

De John Bryson, demandant un acte pour l'autoriser à disposer de certaines propriétés ;

De certains contribuables de St. Nazaire d'Acton, demandant l'érection de St. Nazaire en municipalité locale distincte ;

Des contribuables de St. André d'Acton, de Durham Sud et de Ely Nord, demandant l'érection de la municipalité de la paroisse de Ste. Christine ;

De J. N. Chalifoux, demandant un acte pour autoriser le collège des médecins et chirurgiens à lui accorder une licence ;

De la compagnie de chemin de fer Québec et Lac St. Jean, demandant des amendements à l'acte 46 Vict. ch. 88 ;

De l'Union des commis-marchands de la cité de Montréal, demandant un acte pour amender et refondre leur charte ;

De l'Union St. Joseph de St. Jean-Baptiste de Québec, demandant de nouveaux pouvoirs ;

De la fabrique de la paroisse de St. Scholaslique, demandant un acte pour l'autoriser à accorder un octroi aux sœurs marianites de Ste. Croix ;

De la ville de Buckingham, demandant des amendements à sa charte ;

De certains propriétaires fonciers de la cité de Montréal, demandant des amendements à la charte de la dite cité ;

Des Sœurs marianites de Ste. Croix, demandant des amendements à leur acte d'incorporation ;

Votre comité, après avoir examiné la requête suivante, a trouvé qu'elle n'était pas de nature à exiger les avis requis par les règles de cette Chambre :

Du "Women's Club", Montréal, demandant la nomination d'une femme au bureau des commissaires d'écoles protestants.

Et votre comité, après avoir examiné la requête suivante, à lui soumise pour considération de certaines irrégularités, et constatant que les

signatures requises ont été opposées à la dite requête avec la permission du comité, recommande que la règle 39 soit suspendue en ce qui la concerne et qu'elle soit lue et reçue ;

De l'Union St-Joseph, de Lachine, demandant des amendements à sa charte.

Le tout respectueusement soumis.

HORACE ARCHAMBEAULT,

Président.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est
Ordonné que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No. 42) intitulé : " Loi concernant l'association d'assurance mutuelle des fabriques des diocèses de la province ecclésiastique de Montréal," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *de Boucherville*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est alors posée : ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 36) intitulé ; " Loi constituant en corporation l'établissement connu sous le nom de " Robert Jones Memorial Convalescent Hospital for children of parents belonging to the church of England, in the diocese of Montreal", fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit adopté

Sur motion de l'honorable M. *Wood*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est alors posée : ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du 2ème rapport du comité des comptes contingents du Conseil législatif,

Sur motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 43) intitulé : " Loi constituant en corporation " Les Ursulines de Stanstead,"

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Chapais*, la Chambre s'ajourne à demain, à 3 heures p. m.

VENDREDI, 1er DÉCEMBRE 1893.

Les honorables Conseillers législatifs présents, sont :

L'honorable *Boucher de La Bruère*, Orateur.

Les honorables messieurs

Audet,
Boucherville, de
Chapais,
Cormier,
Dorion,
Garneau,
Lacue,

Laviolette,
Pelletier.
Ross, D. A.,
Ross, J. J.,
Sharples,
Starnes,
Wood.

PRIÈRE :

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que la règle 51e de cette Chambre soit suspendue en ce qui concerne la requête suivante, et la dite requête est présentée :

Par l'honorable M. *Chapais*, de l'évêque de Nicolet.

Les requêtes suivantes sont lues et recues :

De l'Union Saint-Joseph de Lachine, demandant des amendements à sa charte ;

Des religieuses de Notre-Dame de Charité du Bon Pasteur de Montréal, demandant la continuation de leur octroi pour l'année 1894 ;

De la cité de Montréal, protestant contre toute tentative d'ingérence dans les affaires de la dite cité.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est
Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée à mardi, le cinq courant, à 4 heures P. M.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 14) intitulé : " Loi amendant la loi de l'Instruction publique, " pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre,

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture, mardi prochain.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 17) intitulé : " Loi relative à la transmission au secrétaire de la province et aux registrateurs, des rôles d'évaluation, " pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre,

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture, mardi prochain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 24) intitulé : " Loi modifiant la loi 56 Victoria, chapitre 22, concernant l'entretien des ponts construits en tout ou en partie par le gouvernement, "

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné en comité général, mardi prochain.

Alois, sur motion de l'honorable M. *Chapais*, la Chambre s'ajourne à mardi, le cinq courant, à 4 heures p. m.

MARDI, 5 DECEMBRE 1893.

Les honorables Conseillers législatifs présents, sont :

L'honorable *Boucher de La Bruère*, Orateur,

Les honorables messieurs

Archambeault,
Audet,
Boucherville, de
Chapais,
Cormier,
Dorion,
Garneau,
Gilman,
Larue,
Lavolette,
Marsil,

Méhot,
Pelletier,
Prévost,
Ross, D. A.,
Ross, J. J.,
Sharples,
Starnes,
Sylvestre,
Tourville,
Wood.

PRIÈRE :

La requête suivante est présentée et déposée sur la table :

Par l'honorable M. *Lavolette*, de certains marchands de la cité de Montréal.

Les requêtes suivantes sont lues et reçues.

Des dames membres du comité de régie de le " Woman's Hospital of Montreal," demandant une augmentation de subvention ;

De certains habitants de North Ely ; demandant que Ste-Christine ne soit pas érigée en municipalité locale ;

De Mgr l'évêque Gravel demandant une loi accordant à la municipalité de la ville de Nicolet et de la paroisse de St-Jean-Baptiste de Nicolet, l'autorisation de souscrire pour la reconstruction de la cathédrale de Nicolet.

L'honorable M. *Marsil* demande :—Est-il vrai que les Drs Johnson et Villeneuve ont été ou seront nommés par le gouvernement pour faire les autopsies sous les ordres du coroner de Montréal ?

A quoi l'honorable M. *Chapais* répond :

Le coroner McMahon, a reçu instruction d'employer comme médecin expert, pour les autopsies, le Dr Wyatt Johnson, et en son absence le Dr Geo. Villeneuve. Ceci ne l'empêche pas, dans les cas ordinaires, d'employer d'autres médecins.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 44) intitulé : " Loi constituant en corporation les révérendes mères religieuses

ursulines de Roberval," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre,

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 32) intitulé : " Loi autorisant les curés et marguilliers de l'Œuvre et Fabrique de la paroisse Ste-Scholastique, district de Terrebonne, à aider à la reconstruction du couvent du village Ste-Schalastique," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre,

Le dit Bill est lu pour la première fois

Sur motion de l'honorable M. *Prévost*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (E) intitulé : " Acte amendant l'article 2098 du Code Civil du Bas-Canada,"

L'honorable M. *Prévost* propose : que le dit Bill soit lu pour la seconde fois maintenant ;

Un débat s'étant élevé,

Sur motion de l'honorable M. *de Boucherville*, il est

Ordonné que le dit débat soit ajourné à jeudi.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (F) intitulé : " Acte pour amender l'article 5164 des Statuts refondus de la province de Québec,"

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné en comité général demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (D) intitulé : " Acte pour anender la charte de la compagnie d'assurance mutuelle contre le feu de la cité de Montréal,"

Sur motion de l'honorable M. *Laviolette*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Laviolette*, il est

Ordonné que la 62e règle de cette Chambre soit suspendue relativement à ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *Laviolette*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 14) intitulé : " Loi amendant la loi de l'Instruction publique,"

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné en comité général, demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 17) intitulé : "Loi relative à la transmission au secrétaire de la province et aux régistrateurs des rôles d'évaluation,"

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné en comité général demain.

L'ordre du jour appelant la Chambre en comité général pour la prise en considération du Bill (No 24) intitulé : "Loi modifiant la loi 56 Victoria, chapitre 22, concernant l'entretien des ponts construits en tout ou en partie par le gouvernement,"

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Dorion*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à la Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit reçu.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour troisième lecture demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Chapais*, la Chambre s'ajourne à demain, à 3 heures p. m.

MERCREDI, 6 DECEMBRE 1893.

Les honorables Conseillers législatifs présents, sont :

L'honorable *Boucher de La Bruère*, Orateur.

Les honorables messieurs

Archambeault,
Audet,
Boucherville, de
Chapais,
Cormier,
Dorion,
Gilman,
Larue,
Laviolette,
Marsil,

Méthot,
Pelletier,
Piévost,
Ross, D. A.,
Ross, J. J.,
Sharples,
Starnes,
Sylvestre,
Tourville,
Wood.

PRIÈRE :

L'honorable M. *Gilman* présente un Bill (G) intitulé : " Loi pourvoyant à l'enregistrement de la communauté de mariage ".

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Gilman*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture mardi.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée à demain à 11 heures A. M.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du Bill (No. 24) intitulé : " Loi modifiant la loi 56 Victoria, chapitre 22, concernant l'entretien des ponts construits en tout ou en partie par le gouvernement, "

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill sera-t il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la Chambre en comité général pour la prise en considération du Bill (F) intitulé ; " Acte pour amender l'article 5164 des Statuts refondus de la province de Québec, "

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Marsil*, de la part du comité fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec un amendement, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Ordonné, que le dit rapport soit maintenant reçu.

Le dit amendement est alors lu par le greffier, deux fois, et la question d'agrément étant mise sur icelui, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit Bill, ainsi amendé, soit mis sur l'ordre du jour pour troisième lecture demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No. 44) intitulé : " Loi constituant en corporation les Révérendes Mères Religieuses Ursulines de Roberval,"

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bill privés.

L'ordre du jour appelant la Chambre en Comité général pour la prise en considération du Bil (No. 17) intitulé : Loi relative à la transmission au secrétaire de la province et aux régistateurs des rôles d'évaluation,

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en Comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Wood*, de la part du Comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à la Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit reçu.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No. 32) intitulé : " Loi autorisant les curé et marguilliers de l'Œuvre et Fabrique de la paroisse Ste-Scholastique, district de Terrebonne, à aider à la reconstruction du couvent du village Ste-Scholastique,"

Sur motion de l'honorable M. *Prévost*, il est

Ordonné que le Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Prévost*, il est
Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents
 et Bill privés.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No. 37)
 intitulé : " Loi autorisant le barreau de la province de Québec à admettre,
 après examen, Adolphe-Marie-Louis-Eugène Bécigneul à l'exercice de la
 profession d'avocat dans cette province, " pour lequel elle demande l'agrè-
 ment de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.
 Sur motion de l'honorable M. *Méthot* il est
Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lec-
 ture demain.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No. 38)
 intitulé : " Loi modifiant et refondant la loi organique de l'Union des
 commis-marchands de la cité de Montréal," 43-44 Victoria, chapitre 85,"
 pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.
 Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est
Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième
 lecture mardi.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 55)
 intitulé : " Loi autorisant le collège des médecins et chirurgiens de la
 province à admettre au nombre de ses membres Thomas Thadée Nesbitt,
 docteur en médecine de l'Université Laval ", pour lequel elle demande
 l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.
 Sur motion de l'honorable M. *Méthot*, il est
Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième
 lecture demain.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No. 56)
 intitulé : " Loi autorisant Didier Garneau, étudiant en l'art dentaire, à
 exercer sa profession dans la province de Québec, en abrégant le terme
 de ses études et de sa cléricature, à raison de son âge et de son expérience
 acquise," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.
 Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est
Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième
 lecture mardi.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No. 77)
 intitulé : " Loi constituant en corporation " *The Drummondville Hydraulic
 and Manufacturing Company*," pour lequel elle demande l'agrément de cette
 Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois,

Sur motion de l'honorable M. *Méthot*, il est
Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture mardi.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 33) intitulé: "Loi assurant les effets civils au mariage contracté entre Frédéric Pratt et Marie Albina Thibault," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Laviolette*, il est
Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture mardi.

Alors sur motion de l'honorable M. *Chapais*, la Chambre s'ajourne à demain à 11 heures A. M.

JEUDI, 7 DECEMBRE 1893.

Les honorables Conseillers législatifs présents, sont :

L'honorable *Boucher de La Bruère*, Orateur,

Les honorables messieurs

Archambeault,
Audet,
Boucherville, de
Chapais,
Cormier,
Dorion,
Larue,
Laviolette,
Marsil,
Méthot,

Pelletier,
Prévost,
Ross, D. A.,
Ross, J. J.,
Sharples,
Starnes,
Sylvestre,
Tourville,
Wood.

PRIÈRE :

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est
Ordonné que la règle 51e de cette Chambre soit suspendue au sujet de la pétition suivante qui est présentée et déposée sur la table: De Dame Delphine Guenette et autres.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des Bills privés, présente son cinquième rapport.

Ordonné qu'il soit reçu, et il est lu comme suit :

CONSEIL LEGISLATIF.

BUREAU DES BILLS PRIVÉS.

Ce 7 décembre 1893.

Le comité des Ordres permanents et Bills privés a l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son cinquième rapport.

Votre Comité, après avoir examiné les requêtes suivantes, a trouvé que les avis requis avaient été régulièrement donnés dans chaque cas :

De Camille Piché, demandant la passation d'un acte pour autoriser le barreau à l'admettre au nombre de ses membres après examen ;

De l'Union St-Joseph de Lachine, demandant des amendements à sa charte.

Le tout respectueusement soumis,

HORACE ARCHAMBEAULT,

Président.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est
Ordonné que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 43) intitulé: "Loi constituant en corporation "Les Ursulines de Stanstead," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit adopté

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu une troisième fois mardi.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (D) intitulé: "Acte pour amender la charte de la Compagnie d'assurance mutuelle contre le feu de la cité de Montréal," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Laviolette*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu une troisième fois mardi.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (B) intitulé : " Loi amendant la loi 44-45 Victoria, chapitre 86, intitulé : " Acte autorisant la vente de certaines propriétés substituées en vertu du testament de feu George Burns Symes ", fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable *D. A. Ross*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu une troisième fois mardi.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que, lorsque cette Chambre s'ajournera, aujourd'hui, elle soit ajournée à mardi, le 12 du courant, à 4 heures P. M.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du Bill (F) intitulé : " Acte pour amender l'article 5164 des statuts refondus de la province de Québec,"

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit Bill, avec ses amendements, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, avec ses amendements, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill, avec ses amendements, sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la reprise du débat ajourné, au sujet de la 2e lecture du Bill (E) intitulé : " Acte amendant l'article 2098 du Code Civil du Bas-Canada,"

Après quelque débat ;

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit débat soit ajourné à mardi.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 37) intitulé : " Loi autorisant le barreau de la province de Québec à admettre après examen, Adolphe-Marie-Louise-Eugène Becigneul à l'exercice de la profession d'avocat dans cette province,"

Sur motion de l'honorable M. *Sharples*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois

Sur motion de l'honorable M. *Sharples*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 55) intitulé : " Loi autorisant le collège des médecins et chirurgiens de la province à

admettre au nombre de ses membres Thomas Thadée Nesbitt, docteur en médecine de l'Université Laval,"

Sur motion de l'honorable M. *Sharples*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Sharples*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Chapais*, la Chambre s'ajourne à mardi prochain, à 4 heures P. M.

MARDI, 12 DECEMBRE 1893.

Les honorables Conseillers législatifs présents, sont :

L'honorable *Boucher de La Bruère*, Orateur,

Les honorables messieurs

Archambeault,
Boucherville, de
Bryson,
Chapais,
Cormier,
Dorion,
Larue,
Lavolette,
Marsil,
Méhot,

Pelletier,
Prévost,
Ross, D. A.,
Ross, J. J.,
Sharples,
Starnes,
Sylvestre,
Tourville,
Ward,
Wood.

PRIÈRE :

Conformément à l'ordre du jour, les requêtes suivantes sont lues et reçues :

De Dame Delphine Guenette et autres, demandant la permission de vendre certains immeubles ;

De certains marchands de Montréal, s'opposant à la loi de fermeture à bonne heure.

L'honorable *Orateur* présente le premier rapport du comité conjoint de la bibliothèque.

Ordonné qu'il soit reçu et il est lu comme suit :

A l'honorable *Orateur* et aux honorables

Membres du Conseil législatif.

PREMIER RAPPORT DU COMITÉ COLLECTIF DE LA BIBLIOTHÈQUE.

Votre Comité a tenu sa première réunion, le six décembre, dans le bureau du Bibliothécaire ;

Votre comité a siégé sous la présidence de l'honorable M. *Leblanc*, *Orateur* de l'Assemblée législative ;

Votre Comité a résolu de fixer à cinq le *quorum* de ses membres.

P. Ev. LEBLANC,

Président du Comité.

Ordonné que le dit rapport soit adopté.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 6) intitulé : " Loi modifiant la loi relative aux juges de paix," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 20) intitulé : " Loi concernant les appels des décisions des Recorders et des Cours de Recorders en matières de taxes," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 27) intitulé : " Loi abrogeant la loi 56 Victoria, chapitre 17, intitulé : " Loi concernant les licences ", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 35) intitulé : " Loi autorisant Dame Albina Pominville, épouse d'Arthur Gagnon, à vendre certains biens substitués," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 65) intitulé : " Loi modifiant de nouveau la charte de la ville de Lévis, telle que refondue par la loi 36 Victoria, chapitre 60, et les actes qui l'amendent," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 68) intitulé : " Loi concernant le Jardin Zoologique de Montréal," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Tourville*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 70) intitulé : " Loi constituant en corporation l'institution " Pettes Memorial," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Wood*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 78) intitulé : " Loi amendant les diverses lois concernant la corporation de la cité des Trois-Rivières," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Méthot*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 83) intitulé : " Loi modifiant les actes relatifs à la compagnie de chemin de fer urbain de Montréal ", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est
Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 92) intitulé : " Loi pour rendre valides certains actes notariés," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Prévost*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 105) intitulé : " Loi amendant la loi relative aux mattres et serviteurs," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Prévost*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du Bill (D) intitulé : " Acte pour amender la charte de la compagnie d'assurance mutuelle contre le feu de la cité de Montréal,"

Sur motion de l'honorable M. *Laviolette*, il est

Ordonné que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du Bill (B) intitulé : " Loi amendant la loi 44-45 Victoria, chapitre 86, intitulé : " Acte autorisant la vente de certaines propriétés substituées en vertu du testament de feu George Burns Symes,"

Sur motion de l'honorable M. *D. A. Ross*, il est

Ordonné que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du Bill (No 43) intitulé : " Loi constituant en corporation Les Ursulines de Stanstead ",

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est posée: Ce Bill sera-t-il voté?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la reprise du débat ajourné au sujet de la deuxième lecture du Bill (E) intitulé: "Acte amendant l'article 2098 du Code Civil du Bas-Canada."

Sur motion de l'honorable M. *Prévost*, il est

Ordonné, sur division, que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Prévost*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné en Comité général demain.

L'ordre du jour appelant la Chambre en comité général pour la prise en considération du Bill (No 14) intitulé: "Loi amendant la loi de l'Instruction publique",

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Pelletier*, de la part du comité, fait un rapport constatant que le travail du comité progresse et demande à siéger de nouveau.

Ordonné en conséquence pour demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 38) intitulé: "Loi modifiant et refondant la loi organique de l'Union des commis-marchands de la cité de Montréal." 43-44 Victoria, chapitre 85,"

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 56) intitulé: "Loi autorisant Didier Garneau, étudiant en l'art dentaire, à exercer sa profession dans la province de Québec, en abrégant le terme de ses études et de sa cléricature, à raison de son âge et de son expérience acquise",

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est
Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents
 et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 33) intitulé :
 " Loi assurant les effets civils au mariage contracté entre Frédéric Pratt et
 Marie Albina Thibault,"

Sur motion de l'honorable M. *Laviolette*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Laviolette*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents
 et Bills privés.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Chapais*, la Chambre s'ajourne à
 demain, à 3 heures p. m.

MERCREDI, 13 DECEMBRE 1893.

Les honorables Conseillers législatifs présents, sont :

L'honorable *Boucher de La Bruère*, Orateur.

Les honorables messieurs

Archambeault,
Audet,
Boucherville, de
Bryson,
Chapais,
Cormier,
Dorion,
Gilman,
Larue,
Laviolette,
Marsil,

Méthot,
Pelletier,
Prévost,
Ross, D. A.,
Ross, J. J.,
Sharples,
Starnes,
Sylvestre.
Tourville,
Ward,
Wood.

PRIÈRE :

Les requêtes suivantes sont présentées séparément et déposées sur la
 table :

Par l'honorable M. *Prévost*, de Jos Haynes et autres ;

Du rév. Auguste Provost et autres ;

De S. Durocher et autres ;

Du rév. G. M. Lepailleur et autres ;

De G. Madore et autres ;

De certains contribuables du quartier St. Jean Baptiste de Montréal, trois pétitions.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 44), intitulé : "Loi constituant en corporation les Révérendes Mères Religieuses Ursulines de Roberval," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est alors posée : ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 32), intitulé : "Loi autorisant les curé et marguilliers de l'Œuvre et Fabrique de la paroisse de Ste. Scholastique, district de Terrebonne, à aider à la reconstruction du couvent du village Ste. Scholastique," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Prévost*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est alors posée : ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (C) intitulé : "Loi amendant la charte de "La Compagnie de pouvoir électrique de Montmorency," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a passé ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la Chambre en Comité général pour la prise en considération du Bill (E) intitulé : "Acte amendant l'article 2098 du Code Civil du Bas-Canada,"

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en Comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Cormier*, de la part du comité fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Sur motion de l'honorable M. *Prévost*, il est

Ordonné que le dit Bill, ainsi amendé, soit maintenant lu pour la troisième fois

Le dit Bill, ainsi amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill, ainsi amendé, sera-t-il voté.

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (G) intitulé : "Loi pourvoyant à l'enregistrement de la communauté entre époux,"

L'honorable M. *Gilman* propose que le dit Bill soit lu la deuxième fois maintenant.

L'honorable M. *Chapais* propose en amendement que le dit Bill ne soit pas lu maintenant, mais qu'il soit soumis à un comité spécial composé des honorables messieurs *Gilman*, *Archambeault*, *Prévost*, de *Boucherville*, *D. A. Ross* et du moteur.

Et la question étant mise sur la dite motion en amendement, elle est résolue dans l'affirmative.

L'ordre du jour appelant la Chambre en Comité général pour la prise en considération du Bill (No 14) intitulé : "Loi amendant la loi de l'Instruction publique,"

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Audet*, de la part du comité, fait un rapport constatant que le travail du comité progresse et demande à siéger de nouveau.

Ordonné en conséquence pour vendredi.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 20) intitulé : "Loi concernant les appels des décisions des Recorders et des Cours de Recorder en matières de taxes",

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.
 Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est
Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné
 en comité général, demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 6) intitulé :
 "Loi modifiant la loi relative aux juges de paix,"
 Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est
Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.
 Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.
 Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est
Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné
 en comité général demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 35) intitulé :
 "Loi autorisant Dame Albina Pominville, épouse d'Arthur Gagnon, à
 vendre certains biens substitués,"
 Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est
Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.
 Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.
 Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est
Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents
 et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 65) inti-
 tulé : "Loi modifiant de nouveau la charte de la ville de Lévis, telle que
 refondue par la loi 36 Victoria, chapitre 60, et les actes qui l'amendent,"
 Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est
Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.
 Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.
 Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est
Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents
 et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 70) intitulé :
 "Loi constituant en corporation l'institution " Pettes Memorial,"
 Sur motion de l'honorable M. *Wood*, il est
Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.
 Le dit Bill est en conséquence, lu pour la deuxième fois.
 Sur motion de l'honorable M. *Wood*, il est
Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents
 et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 78) intitulé :
 "Loi amendant les diverses lois concernant la corporation de la cité des
 Trois-Rivières",
 Sur motion de l'honorable M. *Méthot*, il est
Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.
 Sur motion de l'honorable M. *Méthot*, il est
Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents
 et Bills privés.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Chapais*, la Chambre s'ajourne à
 demain, à 3 heures p. m.

JEUDI, 14 DECEMBRE 1893.

Les honorables Conseillers législatifs présents, sont :

L'honorable *Boucher de La Bruère*, Orateur,

Les honorables messieurs

Archambeault,
Audet,
Boucherville, de
Bryson,
Chapais,
Cormier,
Dorion,
Gilman,
Larue,
Laviolette,
Marsil,

Méthot,
Pelletier,
Prévost,
Ross, D. A.,
Ross, J. J.,
Sharples,
Starnes,
Sylvestre,
Tourville.
Ward,
Wood.

PRIÈRE :

Les requêtes suivantes sont présentées séparément et déposées sur la
 table :

Par l'honorable M. *Chapais*, de C. Dupras et autres.

Par l'honorable M. *Laviolette*, de E. Gravel et autres.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres permanents et
 Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 33) intitulé : " Loi assurant
 les effets civils au mariage contracté entre Frédéric Pratt et Marie Albina
 Thibault, " fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en
 entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amende-
 ment.

Ordonné que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Lavolette*, il est
Ordonné que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.
 La question est alors posée : ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 38) intitulé : " Loi modifiant et refondant la loi organique de l'Union des commis-marchands de la cité de Montréal, " 43-44 Victoria, chapitre 85," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis à un comité de toute la Chambre maintenant.

Conformément à cet ordre, la Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Bryson*, de la part du comité fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier, deux fois, et la question d'agrément étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit Bill, ainsi amendé, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, ainsi amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill, ainsi amendé, sera-t-il voté.

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la Chambre en comité général pour la prise en considération du Bill (No 20) intitulé : " Loi concernant les appels des décisions des Recorders et des Cours de Recorder en matières de taxes, "

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Larue*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à la Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit reçu.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la Chambre en comité général pour la prise en considération du Bill (No 6) intitulé : " Loi modifiant la loi relative aux juges de paix. "

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en Comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Laviolette*, de la part du Comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à la Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit reçu.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 77) intitulé : " Loi constituant en corporation : " The Drummondville Hydraulic and Manufacturing Company, "

Sur motion de l'honorable M. *Méthot*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Méthot*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 27) intitulé: "Loi abrogeant la loi 56 Victoria, chapitre 17, intitulée: "Loi concernant les licences,

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné en Comité général demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 83) intitulé: "Loi modifiant les actes relatifs à la compagnie de chemin de fer urbain de Montréal,"

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

L'honorable M. *Starnes* propose alors que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

Et la question de savoir si le dit Bill ne doit pas plutôt être soumis au comité des chemins de fer étant soulevée par l'honorable M. *Gilman*, l'honorable *Orateur* réserve sa décision.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 92) intitulé: "Loi pour rendre valides certains actes notariés,"

Sur motion de l'honorable M. *Prévost*, il est

Ordonné, sur division, que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Prévost*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné en comité général demain.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 23) intitulé: "Loi relative aux établissements industriels," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 16) intitulé: "Loi amendant la loi des écoles de réforme," pour laquelle elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 47) intitulé: "Loi relative aux biens de feu François-Xavier Beaudry légués

pour des fins de charité," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 114) intitulé : "Loi modifiant l'acte 46 Victoria, chapitre 88, modifiant et refondant les différents actes concernant "la Compagnie du chemin de fer de Québec et du Lac Saint-Jean," et les lois qui le modifient," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 87) intitulé ; "Loi donnant de nouveaux pouvoirs à l' "Union Saint-Joseph de Saint-Jean-Baptiste de Québec," et pour d'autres fins," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 53) intitulé : "Loi modifiant la loi constituant en corporation "La Corporation des sœurs Marianites de Ste-Croix," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 52) intitulé : "Loi modifiant l'acte d'incorporation de l'Union St-Joseph de Lachine," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 48) intitulé : "Loi constituant en corporation la "Compagnie du chemin de fer de la Rive Sud," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Chapais*, la Chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

VENDREDI, 15 DECEMBRE 1893.

Les honorables Conseillers législatifs présents, sont :

L'honorable *Boucher de La Bruère*, Orateur,

Les honorables messieurs

Archambeault,
Audet,
Boucherville, de
Bryson,
Chapais,
Cormier,
Dorion,
Larue,
Laviolette,
Marsil,

Pelletier,
Prévost,
Ross, D. A.,
Ross, J. J.,
Starnes,
Sylvestre,
Tourville,
Ward,
Wood.

PRIÈRE :

La requête suivante est présentée et déposée sur la table, puis est lue et reçue :

Par l'honorable M. *Ward*, de la société protectrice des femmes et des enfants.

Conformément à l'ordre du jour, les requêtes suivantes sont lues et reçues :

Du rév. A. Provost et autres contribuables de la Pointe-aux-Trembles, s'opposant au Bill de la compagnie des chars urbains de Montréal ;

De H. Durocher et autres contribuables de Saint-Laurent, s'opposant au Bill de la compagnie des chars urbains de Montréal ;

Du rév. G. M. Lepailleur et autres contribuables de Maisonneuve, s'opposant au Bill de la compagnie des chars urbains de Montréal ;

De G. Madore et autres contribuables de la Pointe Claire, s'opposant au Bill de la compagnie des chars urbains de Montréal ;

De Charles Pepin et autres contribuables du quartier Saint-Jean-Baptiste de Montréal, s'opposant au Bill de la compagnie des chars urbains de Montréal ;

De A. G. Gervais et autres contribuables du quartier St-Jean-Baptiste de Montréal, s'opposant au Bill de la compagnie des chars urbains de Montréal ;

De P. Mainville et autres contribuables du quartier St-Jean-Baptiste de Montréal, s'opposant au Bill de la compagnie des chars urbains de Montréal.

La requête de certains contribuables de la Rivière des Prairies, en opposition au Bill de la compagnie des chars urbains de Montréal, étant lue,

L'orateur la déclare irrégulière, vt qu'elle ne porte pas de signatures sur la page contenant la prière.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (78) intitulé : " Loi amendant les diverses lois concernant la corporation de la cité des Trois-Rivières, " fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Sur motion de l'honorable M. *Chapuis*, il est

Ordonné que le dit Bill soit examiné en comité général à la prochaine séance.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 35) intitulé : " Loi autorisant Dame Albina Pominville, épouse d'Arthur Gagnon, à vendre certains biens substitués, " fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit Bill soit examiné en comité général à la prochaine séance.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 70) intitulé : " Loi constituant en corporation l'institution " Pettes Memorial ", fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Wood*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la troisième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'honorable M. *Bryson*, du comité des contingents, présente son troisième rapport.

Ordonné qu'il soit reçu et il est lu comme suit :

CONSEIL LEGISLATIF.

COMITÉ DES CONTINGENTS.

Ce 15 décembre 1893.

Le comité des contingents, auquel a été référé l'examen des comptes contingents de la Chambre, pour cette session, à l'honneur de présenter son troisième rapport.

Votre comité recommande que, dans le but de mettre le greffier en état de payer la balance de l'indemnité des membres de cette honorable Chambre pour cette session, il soit demandé à qui de droit la somme de neuf mille huit cent soixante et cinq piastres (\$9,865.00.)

Votre comité recommande de plus :

Que l'honorable M. *Bryson* soit nommé pour assister l'honorable président du Conseil législatif dans l'achat de la papeterie pour la prochaine session, suivant la liste déposée entre les mains du greffier du comité des contingents.

Le tout respectueusement soumis,

GEORGE BRYSON, *jr.*

Président.

Sur motion de l'honorable M. *Bryson*, il est
Ordonné que le rapport soit adopté.

L'honorable M. *Bryson*, secondé par l'honorable M. *Wood*, propose

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Honneur le lieutenant-gouverneur, priant Son Honneur de bien vouloir émettre son warrant en faveur du greffier de cette Chambre pour la somme de neuf mille huit cent soixante et cinq piastres, (\$9,865), afin de mettre cet officier en état de payer la balance de l'indemnité des membres de cette Chambre.

Et la question étant mise sur la dite motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que l'honorable *Orateur* se rende auprès de Son Honneur le lieutenant-gouverneur avec la dite adresse.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 140) intitulé : " Loi concernant l'application de l'article 4753 des Statuts refondus," pour lequel elle demandé l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.
 Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est
Ordonné que la 45e règle de cette Chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est
Ordonné que le dit Bill soit lu la deuxième fois maintenant.
 Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est
Ordonné que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 18) intitulé ; "Loi modifiant le Code municipal," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 82) intitulé : "Loi ratifiant le partage d'immeubles possédés par indivis par les successions Ferdinand David, Michel Laurent et Dame Delphine Choquette, en son vivant veuve de l'honorable Sévère Rivard, ainsi que le partage des immeubles de cette dernière entre ses héritiers," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 101) intitulé : "Loi relative à la constitution en corporation des associations de bienfaisance, des sociétés nationales, des unions de métiers et des sociétés de travail", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 38) intitulé : "Loi modifiant et refondant la loi organique de "l'Union des commis-marchands de la cité de Montréal," 43-44 Victoria, chapitre 85," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

L'ordre du jour appelant la Chambre en comité général pour la prise en considération du Bill (No 14) intitulé : "Loi amendant la loi de l'Instruction publique."

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en Comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Wood*, de la part du comité, fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lues par le greffier, deux fois, et la question d'agrément étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill, ainsi amendé, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, ainsi amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill, ainsi amendé, sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill avec certains amendements pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la Chambre en comité général pour la prise en considération du Bill (No 27) intitulé : " Loi abrogeant la loi 56 Victoria, chapitre 17, intitulée : " Loi concernant les licences,"

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en Comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Dorion*, de la part du Comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à la Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit reçu.

Sur motion de l'honorable *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la Chambre en Comité général pour la prise en considération du Bill (No 92) intitulé : " Loi pour rendre valide certains actes notariés,"

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Ward*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à la Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit reçu.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné, sur division, que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la prise en considération de la question d'ordre soulevée au sujet du Bill (No 83) intitulé : " Loi modifiant les actes relatifs à la compagnie de chemin de fer urbain de Montréal, " et l'Orateur ayant décidé que le dit Bill doit être soumis au comité des chemins de fer,

L'honorable M. *Starnes* retire sa motion, avec la permission de la Chambre, et il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des chemins de fer.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 23) intitulé : " Loi relative aux établissements industriels, "

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné en comité général à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 16) intitulé : " Loi amendant la loi des écoles de réforme. "

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné en comité général à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 87) intitulé : " Loi donnant de nouveaux pouvoirs à l'Union Saint-Joseph de Saint-Jean-Baptiste de Québec " et pour d'autres fins, "

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est
Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 47) intitulé : "Loi relative aux biens de feu François-Xavier Beaudry" légués pour des fins de charité,"

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 48) intitulé : "Loi constituant en corporation la "Compagnie du chemin de fer de la Rive Sud,"

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des chemins de fer.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Chapais*, la Chambre s'ajourne à lundi, à 3 heures P. M.

LUNDI, 18 DECEMBRE 1893.

Les honorables Conseillers législatifs présents sont :

L'honorable *Boucher de La Bruère*, Orateur,

Les honorables messieurs

Audet,
Boucherville, de
Bryson,
Chapais,
Cormier,
Dorion,
Larue,
Marsil,

Pelletier,
Ross, D. A.,
Ross, J. J.,
Sharples,
Starnes,
Ward.
Wood.

PRIÈRE :

Les requêtes suivantes sont lues et reçues :

De E. Gravel et autres, à l'appui du Bill amendant la charte de la cité de Montréal ;

De C. Dupras et autres, à l'appui du Bill amendant la charte de la cité de Montréal.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 14) intitulé : " Loi amendant la loi de l'Instruction publique," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 15) intitulé : " Loi amendant la loi des écoles d'industrie," pour lequel elle demande l'agrément de cette chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 22) intitulé : " Loi amendant la loi concernant le Conseil d'Hygiène de la province de Québec," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 45) intitulé : " Loi constituant en corporation " La Compagnie d'Assurance

des Marchands contre le feu," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 49) intitulé : " Loi constituant en corporation la ville de Saint-Jérôme," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Marsil*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 63) intitulé : " Loi modifiant la loi relative à la ville de Saint-Henri," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 80) intitulé : " Loi modifiant l'acte d'incorporation de la ville de Buckingham ", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 81) intitulé : " Loi autorisant John Bryson, de Fort Coulonge, à vendre certains immeubles qu'il possède actuellement seul ou conjointement avec l'héritier mineur de sa femme, sans l'autorisation d'un conseil de famille ou autres formalités judiciaires," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 89) intitulé : " Loi refondant la loi organique de la " Congrégation de Saint-Michel de Sorel," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois

Sur motion de l'honorable M. *Dorion*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 69) intitulé : " Loi modifiant la charte de la cité de Montréal," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *de Boucherville*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Sur motion de l'honorable M. *Dorion*, il est

Ordonné, que le Bill (No 82) intitulé : " Loi ratifiant le partage d'immeubles possédés par indivis par les successions Ferdinand David, Michel Laurent et Dame Delphine Choquette, veuve de l'honorable Sévère Rivard, ainsi que le partage des immeubles de cette dernière entre ses héritiers ", soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

L'ordre du jour appelant la Chambre en comité général pour la prise en considération du Bill (No 23) intitulé : " Loi relative aux établissements industriels, "

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Pelletier*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à la Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit reçu.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est posée : ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la Chambre en comité général pour la prise en considération du Bill (No 16) intitulé : " Loi amendant la loi des écoles de réforme, "

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Audet*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à la Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit reçu.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 114) intitulé : " Loi modifiant l'acte 46 Victoria, chapitre 88, modifiant et refondant les différents actes concernant " la Compagnie du chemin de fer de Québec et du Lac Saint-Jean ", et les lois qui le modifient,

Sur motion de l'honorable *D. A. Ross*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable *D. A. Ross*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des chemins de fer.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 18) intitulé : " Loi modifiant le Code Municipal, "

Sur motion de l'honorable *M. Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable *M. Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné en comité général demain.

Alors sur motion de l'honorable *M. Chapais*, la Chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

MARDI, 19 DECEMBRE 1893.

Les honorables Conseillers législatifs présents sont :

L'honorable *Boucher de La Bruère*, Orateur,

Les honorables messieurs

Archambeault,
Aulet,
Boucherville, de
Bryson,
Chapais,
Cormier,
Dorion,
Larue,
Laviolette,

Marsil,
Pelletier,
Ross, D. A.,
Ross, J. J.,
Sharples,
Sylvestre,
Tourville,
Ward,
Wood.

PRIÈRE :

L'honorable M. *Bryson*, du comité des contingents, présente son quatrième rapport.

Ordonné qu'il soit reçu et il est lu comme suit :

CONSEIL LEGISLATIF.

COMITÉ DES CONTINGENTS.

Ce 19 décembre 1893.

Le comité des contingents, auquel a été référé l'examen des comptes contingents de la Chambre, pour cette session, a l'honneur de présenter son quatrième rapport.

Votre comité recommande :

Qu'une somme de \$50.00 soit accordée à M. Z. Duhamel, maître de poste de l'Assemblée législative ;

Que cinq jours d'absence soient accordés à chacun des honorables membres de cette Chambre durant cette session.

Le tout respectueusement soumis,

GEORGE BRYSON, jr.

Président.

Sur motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que le dit rapport soit pris en considération demain.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des Bills privés, présente son sixième rapport.

Ordonné qu'il soit reçu et il est lu comme suit :

CONSEIL LÉGISLATIF.

BUREAU DES BILLS PRIVÉS.

Ce 19 décembre 1893.

Le Comité des Ordres permanents et Bills privés a l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son sixième rapport.

Votre Comité, après avoir examiné la requête suivante, a trouvé que les avis requis avaient été régulièrement donnés :

De Dame Delphine Guenette et autres, demandant la passation d'une loi leur permettant de vendre certains immeubles.

Et votre comité, après avoir examiné la requête suivante, recommande la suspension de la 53^e règle de cette Chambre, en autant que la dite requête est concernée ;

De Sa Grandeur Monseigneur Elphège Gravel, demandant un acte autorisant la municipalité de la ville de Nicolet et la paroisse St-Jean Baptiste de Nicolet à souscrire pour la reconstruction de la Cathédrale à Nicolet.

Le tout respectueusement soumis.

HORACE ARCHAMBEAULT,
Président.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est
Ordonné que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 87) intitulé : " Loi donnant de nouveaux pouvoirs à l' " Union Saint-Joseph de Saint-Jean-Baptiste de Québec ", et pour d'autres fins," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est alors posée : Ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 47), intitulé : "Loi relative aux biens de Feu François Xavier Beaudry, légués pour des fins de charité," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est alors posée : ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 28) intitulé : "Acte amendant l'acte 20 Victoria, chapitre 125, intitulé : "Acte pour diviser la commission des chemins à barrières de Québec, en deux commissions distinctes, et établir d'autres dispositions à cet effet", et les différents actes l'amendant," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 30) intitulé : "Loi amendant la loi concernant l'agriculture, relativement aux sociétés d'horticulture et de pomologie," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 40) intitulé : "Loi modifiant la charte de la cité de Montréal et les lois qui la modifient," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ward*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 43) intitulé : "Loi modifiant la loi 54 Victoria, chapitre 78, concernant la charte de la cité de Montréal," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ward*, il est
Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 72) intitulé : " Loi ratifiant un acte de vente entre Joseph-Louis et Théophile David, et les héritiers de Fleury David," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

L'ordre du jour appelant la Chambre en comité général pour la prise en considération du Bill (No 78) intitulé : " Loi amendant les diverses lois concernant la corporation de la cité des Trois-Rivières."

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Wood*, de la part du comité, fait un rapport constatant que le travail du comité progresse et demande à siéger de nouveau.

Ordonné en conséquence pour demain.

L'ordre du jour appelant la Chambre en comité général pour la prise en considération du Bill (No 35) intitulé : " Loi autorisant Dame Albina Pomiuville, épouse d'Arthur Gagnon, à vendre certains biens substitués,"

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Sylvestre*, de la part du comité, fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier, deux fois, et la question d'agrément étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit Bill, ainsi amendé, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, ainsi amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill, ainsi amendé, sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill avec certains amendements pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la Chambre en comité général pour la prise en considération du Bill (No 18) intitulé : "Loi modifiant le Code Municipal,"

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Sharples*, de la part du comité fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier, deux fois, et la question d'agrément étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill, ainsi amendé, soit maintenant lu une troisième fois.

Le dit Bill, ainsi amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill, ainsi amendé, sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 68) intitulé : "Loi concernant le Jardin Zoologique de Montréal,"

L'honorable M. *Tourville* propose que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

L'honorable M. *Wood* propose en amendement que le dit Bill ne soit pas lu la deuxième fois maintenant, mais dans six mois.

La question étant mise sur la dite motion en amendement, la Chambre se divise; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

POUR :

Les honorables messieurs

*La Bruère, de
Boucherville, de
Bryson,
Chapais,*

*Ross, D. A.,
Sharples, et
Wood.—7*

CONTRE :

Les honorables messieurs

Archambeault,
Audet,
Cornier,
Dorion,
Larue,
Lavolette,

Marsil.
Pelletier,
Ross, J. J.,
Sylvestre,
Tourville et
Ward.—12.

Ainsi elle est résolue dans la négative.

Et la question étant mise sur la motion principale, elle est résolue dans l'affirmative sur la même division renversée.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Tourville*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 82) intitulé : "Loi ratifiant le partage d'immeubles possédés par indivis par les successions Ferdinand David, Michel Laurent et Dame Delphine Choquette, veuve de l'honorable Sévère Rivard, ainsi que le partage des immeubles de cette dernière entre ses héritiers,"

Sur motion de l'honorable M. *Dorion*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois

Sur motion de l'honorable M. *Dorion*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 15) intitulé : "Loi amendant la loi des écoles d'industries,"

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné en comité général demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 81) intitulé : "Loi autorisant John Bryson, de Fort Coulonge, à vendre certains immeubles qu'il possède actuellement seul ou conjointement avec l'héritier mineur de sa femme, sans l'autorisation d'un conseil de famille ou autres formalités judiciaires,"

Sur motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Bryson*, il est
Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents
et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 63) intitulé :
"Loi modifiant la loi relative à la ville de Saint-Henri,"

Sur motion de l'honorable M. *Marsil*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Marsil*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents
et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 49) intitulé :
"Loi constituant en corporation la ville de Saint-Jérôme,"

Sur motion de l'honorable M. *Marsil*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Marsil*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents
et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 80) intitulé :
"Loi modifiant l'acte d'incorporation de la ville de Buckingham,"

Sur motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents
et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 89) intitulé :
"Loi refondant la loi organique de la "Congrégation de Saint-Michel de
Sorel,"

Sur motion de l'honorable M. *Dorion*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Dorion*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents
et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 22) intitulé :
"Loi amendant la loi concernant le Conseil d'Hygiène de la province de
Québec,"

Sur motion de l'honorable M. *Chapuis*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est
Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné en comité général demain.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 135) intitulé : " Loi amendant la loi concernant l'agriculture relativement aux cercles agricoles," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 76) intitulé : " Loi refondant les lois organiques de la corporation de la ville de Salaberry de Valleyfield," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Marsil*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Chapais*, la Chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

MERCREDI, 20 DECEMBRE 1893.

Les honorables Conseillers législatifs présents sont :

L'honorable *Boucher de La Bruère*, Orateur,

Les honorables messieurs

Archambeault,
Audet,
Boucherville, de
Bryson,
Chapais,
Cormier,
Dorion,
Gilman,
Larue,
Laviolette,

Marsil,
Méthot,
Pelletier,
Ross, J. J.,
Sharples,
Starnes,
Sylvestre,
Tourville.
Ward,
Wood.

PRIÈRE :

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 65) intitulé : " Loi modifiant de nouveau la charte de la ville de Lévis, telle que refondue par la loi 36

Victoria, chapitre 60, et les actes qui l'amendent," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

L'honorable M. *Archambeault* propose que le dit Bill soit soumis au comité général de toute la Chambre demain.

L'honorable M. *Méthot* propose, en amendement, que le dit Bill ne soit pas soumis au comité de toute la Chambre demain, mais aujourd'hui.

La question étant mise sur la dite motion en amendement, la Chambre se divise ; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

POUR :

Les honorables messieurs

La Bruère, de
Archambeault,
Audet,
Boucherville, de
Chapais,
Dorion,
Larue,
Laviolette,

Méthot,
Pelletier,
Ross, J. J.,
Sharples,
Starnes,
Sylvestre.
Ward et
Wood.—16.

CONTRE :

Les honorables messieurs

Bryson,
Cormier et

Tourville,—3.

Ainsi elle est résolue dans l'affirmative et il est ordonné en conséquence.

Conformément à cet ordre, la Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se continue en comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Pelletier*, de la part du comité fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Ordonné que le dit rapport soit pris en considération demain.

L'honorable M. *Wood*, du comité des Chemins de fer, auquel a été soumis le Bill (No 48) intitulé : "Loi constituant en corporation la "Compagnie du chemin de fer de la Rive Sud," fait un rapport constatant que

le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Sur motion de l'honorable M. *Wood*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis à un comité de toute la Chambre maintenant.

Conformément à cet ordre, la Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Ward*, de la part du comité fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Ordonné que le dit rapport soit pris en considération demain.

Sur motion de l'honorable M. *Tourville*, il est

Ordonné, que le Bill (No 45) intitulé: "Loi constituant en corporation "La compagnie d'Assurance des Marchands contre le feu", soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

L'honorable M. *Bryson* fait la question suivante :

Est-ce l'intention du gouvernement de prendre, durant cette session, les moyens de mettre le gouvernement fédéral en mesure de pouvoir nommer un juge de la Cour Supérieure pour le nouveau district de Pontiac ?

Réponse par l'honorable M. *Chapais* :

Cette question est sous la considération du gouvernement, qui n'a pris encore aucune décision à ce sujet.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 7) intitulé: "Loi relative aux édifices publics," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 10) intitulé: "Loi amendant la loi relative aux asiles d'aliénés," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 34) intitulé : "Loi modifiant la charte de la cité de Montréal," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Lavolette*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

L'ordre du jour appelant la Chambre en comité général pour la prise en considération du Bill (No 15) intitulé : "Loi amendant la loi des écoles d'industries,"

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Lavolette*, de la part du Comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à la Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit reçu.

Sur motion de l'honorable *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la Chambre en comité général pour la prise en considération du Bill (No 22) intitulé : "Loi amendant la loi concernant le Conseil d'Hygiène de la province de Québec,"

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Bryson*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à la Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit reçu.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la Chambre en comité général pour la prise en considération du Bill (No 78) intitulé : "Loi amendant les diverses lois concernant la corporation de la cité des Trois-Rivières,"

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Wood* de la part du comité, fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Ordonné que le dit rapport soit pris en considération demain.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du 4^e rapport du comité des contingents.

Sur motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que le dit rapport soit adopté.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 135) intitulé : "Loi amendant la loi concernant l'Agriculture relativement aux cercles agricoles,"

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné en comité général demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 69) intitulé : "Loi modifiant la charte de la cité de Montréal,"

Sur motion de l'honorable M. *Laviolette*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Laviolette*, il est

Ordonné que la 62^e règle de cette Chambre soit suspendue relativement à ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *Laviolette*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 28) intitulé : "Acte amendant l'acte 20 Victoria, chapitre 125, intitulé : "Acte pour diviser la commission des chemins à barrières de Québec, en deux commissions distinctes, et établir d'autres dispositions à cet effet," et les différents actes l'amendant,"

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné en comité général demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 30) intitulé : "Loi amendant la loi concernant l'agriculture, relativement aux sociétés d'horticulture et de pomologie,"

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné en comité général demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 40) intitulé : "Loi modifiant la charte de la cité de Montréal et les lois qui la modifient,"

Sur motion de l'honorable M. *Ward*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ward*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 46) intitulé : "Loi modifiant la loi 54 Victoria, chapitre 78, concernant la charte de la cité de Montréal,"

Sur motion de l'honorable M. *Ward*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ward*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 72) intitulé : "Loi ratifiant un acte de vente entre Joseph-Louis et Théophile David, et les héritiers de Fleury David,"

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 76) intitulé : "Loi refondant les lois organiques de la corporation de la ville de Salaberry de Valleyfield."

Sur motion de l'honorable M. *Marsil*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Marsil*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Chapuis*, la Chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M

JEUDI, 21 DECEMBRE 1893.

Les honorables Conseillers législatifs présents sont :

L'honorable *Boucher de La Bruère*, Orateur,

Les honorables messieurs

Arnambeault,
Audet,
Boucherville, de
Bryson,
Chapais,
Cormier,
Dorion,
Gilman,
Larue,
Laviolette,
Marsil,

Méthot,
Pelletier,
Ross, D. A.,
Ross, J. J.
Sharples,
Starnes,
Sylvestre,
Tourville,
Ward,
Wood.

PRIÈRE :

Les requêtes suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Gilman*, de Sir Donald A. Smith et autres ;

De P. McGowan et autres.

L'honorable M. *Wood*, du comité des chemins de fer, auquel a été soumis le Bill (No 83) intitulé : "Loi modifiant les actes relatifs à la compagnie de chemin de fer urbain de Montréal," fait un rapport constatant

que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

L'honorable M. *Wood* propose que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Méthot* propose en amendement que le dit rapport ne soit pas adopté maintenant, mais que le dit Bill soit soumis au comité général de cette Chambre, avec instruction de l'amender en ajoutant le paragraphe suivant à la clause 2 :

“ Mais les dispositions du paragraphe qui précède ne devant pas être interprétées comme constituant, créant, ou ratifiant des privilèges exclusifs dans toute municipalité mentionnée dans cette loi en faveur de la Compagnie des Chars Urbains de Montréal, et au préjudice de toutes autres compagnies de chemins de fer qui existent maintenant.”

Et en ajoutant à la place de la clause 5 la clause suivante :

“ 5. La Compagnie des chars Urbains de Montréal, avant d'établir et construire sa voie ferrée sur les grands chemins et routes publiques devra au préalable obtenir des municipalités traversées par les dits grands chemins ou routes publiques, la permission d'établir et construire sa dite voie ferrée sur les dits grands chemins ou routes publiques.”

Alors, avec la permission de la Chambre, l'honorable membre retire la partie de son amendement contenant les instructions au comité général.

Et la question étant mise sur le dit amendement ainsi modifié, la Chambre se divise : et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

POUR :

Les honorables messieurs

*La Bruère, de
Audet,
Boucherville, de
Bryson,*

*Cormier,
Larue,
Méthot et
Ross, J. J.—8.*

CONTRE :

Les honorables messieurs

*Chapais,
Dorion,
Gilman,
Laviolette,
Pelletier,
Ross, D. A ,*

*Sharples,
Starnes,
Sylvestre,
Tourville,
Ward et
Wood.—12.*

Ainsi elle est résolue dans la négative.

Et la question étant mise sur la motion principale, elle est résolue dans l'affirmative sur la même division renversée.

Le dit rapport est en conséquence adopté.

L'honorable M. *Starnes* propose que le dit Bill soit maintenant lu la troisième fois.

L'honorable M. *Méthot* propose en amendement que le dit Bill ne soit pas lu la troisième fois maintenant, mais qu'il soit soumis au comité général de cette Chambre avec instruction de l'amender en ajoutant le paragraphe suivant à la clause 2 :

“ Mais les dispositions du paragraphe qui précède ne devant pas être interprétées comme constituant, créant ou ratifiant des privilèges exclusifs dans toute municipalité mentionnée dans cette loi en faveur de la Compagnie des Chars Urbains de Montréal, et au préjudice de toutes autres Compagnies de chemins de fer qui existent maintenant.”

Et en ajoutant à la place de la clause 5, la clause suivante :

“ 5. La Compagnie des chars Urbains de Montréal, avant d'établir et construire sa voie ferrée sur les grands chemins et routes publiques devra au préalable obtenir des municipalités traversées par les dits grands chemins ou routes publiques, la permission d'établir et construire sa dite voie ferrée sur les dits grands chemins ou routes publiques.”

La question étant mise sur la dite motion en amendement, elle est résolue dans la négative, sur division.

Et la question étant mise sur la motion principale, elle est résolue dans l'affirmative, sur division.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois, sur division.

La question est posée : Ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (B) intitulée : Loi amendant la loi 44-45 Victoria, chapitre 83, intitulée : “ Acte autorisant la vente de certaines propriétés substituées en vertu du testament de feu George Burns Symes,” informant cette Chambre que l'Assemblée législative a passé ce Bill sans amendement.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 35) intitulé : “Loi autorisant Dame Albina Pomerville, épouse de Arthur Gagnon, à vendre certains biens substitués,” informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 29) intitulé : “ Loi amendant la loi concernant les sociétés d'agriculture,” pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chapuis*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 39) intitulé : " Loi ratifiant certaines ventes d'immeubles et certaines transactions entre Joseph Léveillé et ses enfants," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 54) intitulé : " Loi érigeant la paroisse de Saint-Nazaire d'Acton en municipalité, détachant certains lots du comté de Drummond et les annexant à la dite paroisse et au comté de Bagot, pour toutes fins municipales et scolaires," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Dorion*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 64) intitulé : " Loi déclarant Joseph-Herménégilde Chalifoux membre du Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *de Boucherville*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 66) intitulé : " Loi constituant la ville de la Côte Saint-Paul en corporation", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 85) intitulé : " Loi érigeant la paroisse de Sainte-Christine, et autres terrains détachés de la municipalité de la paroisse de Saint-André d'Acton, en municipalité locale, pour les fins municipales et scolaires, et l'annexant pour le même but au comté de Bagot," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Dorion*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 88) intitulé : " Loi constituant en corporation " L'Union des briquetiers de Montréal", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 119) intitulé: " Loi modifiant le Code des notaires," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 127) intitulé: " Loi accordant une extension de pouvoirs aux corporations municipales de la ville de Nicolet et de Saint-Jean Baptiste de Nicolet," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Méthot*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 136) intitulé: " Loi amendant l'article 3510 des Statuts refondus " pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

L'ordre du jour appelant la Chambre en comité général pour la prise en considération du Bill (No 135) intitulé: " Loi amendant la loi concernant l'Agriculture relativement aux cercles agricoles "

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Laviolette*, de la part du comité, fait un rapport constatant que le travail du comité progresse et demande à siéger de nouveau.
Ordonné en conséquence pour demain.

L'ordre du jour appelant la Chambre en comité général pour la prise en considération du Bill (No 30) intitulé: " Loi amendant la loi concernant l'agriculture, relativement aux sociétés d'horticulture et de pomologie "

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Marsil*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à la Chambre sans amendement

Ordonné que le dit rapport soit reçu.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est posée : ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 105) intitulé : " Loi amendant la loi relative aux maîtres et serviteurs,"

Sur motion de l'honorable M. *Marsil*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Marsil*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné en comité général demain.

L'ordre du jour appelant la Chambre en comité général pour la prise en considération du Bill (No 28) intitulé : " Acte amendant l'acte 20 Victoria, chapitre 125, intitulé : Acte pour diviser la commission des chemins à barrières de Québec, en deux commissions distinctes, et établir d'autres dispositions à cet effet," et les différents actes l'amendant,"

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Larue*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à la Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit reçu.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est, en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill, sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 7) intitulé : " Loi relative aux édifices publics,"

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné en Comité général demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 10) intitulé : " Loi amendant la loi relative aux asiles d'aliénés,"

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné en Comité général demain.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du rapport du comité général au sujet du Bill (No 65) intitulé : " Loi modifiant de nouveau la charte de la ville de Lévis, telle que refondue par la loi 36 Victoria, chapitre 60, et les actes qui l'amendent,"

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les amendements au dit Bill sont alors lus par le greffier, deux fois, et la question d'agrément étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit Bill, ainsi amendé, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, ainsi amendé, est en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill, ainsi amendé, sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du rapport du comité général au sujet du Bill (No 48) intitulé : " Loi constituant en corporation la " Compagnie du chemin de fer de la Rive Sud,"

Sur motion de l'honorable M. *Wood*, il est

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les amendements au dit Bill sont alors lus par le greffier, deux fois, et la question d'agrément étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Wood*, il est

Ordonné que le dit Bill, ainsi amendé, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, ainsi amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill, ainsi amendé, sera-t-il voté.

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du rapport du comité général au sujet du Bill (No 78) intitulé : " Loi amendant les diverses lois concernant la corporation de la cité des Trois-Rivières,"

Sur motion de l'honorable M. *Méthot*, il est

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les amendements au dit Bill sont alors lus par le greffier, deux fois, et la question d'agrément étant mise sur ic eux, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Méthot*, il est

Ordonné que le dit Bill, ainsi amendé, soit maintenant lu pour la troisième fois

Le dit Bill, ainsi amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill, ainsi amendé, sera-t-il voté.

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 45) intitulé : " Loi constituant en corporation " La Compagnie d'Assurance des Marchands contre le feu,"

Sur motion de l'honorable M. *Tourville*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Tourville*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 34) intitulé : " Loi modifiant la charte de la cité de Montréal,"

Sur motion de l'honorable M. *Laviolette*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Laviolette*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'honorable M. *Chupais* dépose sur le bureau de la Chambre les états, rapports et statistiques produits par le directeur des chemins de fer jusqu'au 30 juin 1893.

Sur motion de l'honorable M. *Marsil*, il est

Ordonné que le Bill (No 52) intitulé : " Loi modifiant l'acte d'incorporation de " l'Union St-Joseph de Lachine," soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Sur motion de l'honorable M. *Marsil*, il est
Ordonné que le Bill (No 53) intitulé : " Loi modifiant la loi constituant en corporation " La corporation des Sœurs Marianites de Ste. Croix ", soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Chapais*, la Chambre s'ajourne à demain, à 3 heures p. m.

VENDREDI, 22 DECEMBRE 1893.

Les honorables Conseillers législatifs présents sont :

L'honorable *Boucher de La Bruère*, Orateur,

Les honorables messieurs

<i>Archambeault,</i>	<i>Marsil,</i>
<i>Audet,</i>	<i>Pelletier,</i>
<i>Boucherville, de</i>	<i>Ross, J. J.,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Sharples,</i>
<i>Cormier,</i>	<i>Starnes,</i>
<i>Dorion,</i>	<i>Sylvestre,</i>
<i>Gilman,</i>	<i>Tourville.</i>
<i>Larue,</i>	<i>Ward,</i>
<i>Laviolette,</i>	<i>Wood.</i>

PRIÈRE :

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est
Ordonné que la règle 51 soit suspendue et que les délais pour recevoir les rapports des comités soient prolongés jusqu'au 30 courant.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 77) intitulé : " Loi constituant en corporation : *The Drummondville Hydraulic and Manufacturing Company,*" fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis à un comité de toute la Chambre maintenant.

Conformément à cet ordre, la Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Sylvestre*, de la part du comité fait un rapport constatant que le travail du comité progresse et demande à siéger de nouveau.
Ordonné en conséquence pour demain.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 68) intitulé "Loi concernant le Jardin Zoologique de Montréal," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Archambeault* propose que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

L'honorable M. *Tourville* propose en amendement que le dit Bill ne soit pas lu la troisième maintenant, mais qu'il soit soumis à un comité général de toute la chambre mardi.

Et la question étant mise sur l'amendement, elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné en conséquence.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le Bill (No 136) intitulé: "Loi amendant l'article 3510 des Statuts refondus," soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Sur motion de l'honorable M. *Marsil*, il est

Ordonné que le Bill (No 39) intitulé: "Loi ratifiant certaines ventes d'immeubles et certaines transactions faite Joseph Leveillé et ses enfants," soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Sur motion de l'honorable M. *Tourville*, il est

Ordonné que le Bill (No 119) intitulé: "Loi modifiant le code des notaires," soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Sur motion de l'honorable M. *Tourville*, il est

Ordonné que le Bill (No 6) intitulé: "Loi constituant la ville de la Côte St-Paul en corporation," soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que la règle 10 soit suspendue, et qu'à partir de mardi inclusivement, il y ait deux séances de la Chambre chaque jour, l'une à 3 hrs. p. m. et l'autre à 8 hrs. p. m., et que ces séances soient distinctes et considérées comme tenues à des jours différents.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 18) intitulé : "Loi modifiant le code municipal," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 51) intitulé : "Loi modifiant les lois relatives à la Corporation de la cité de Québec," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 41) intitulé : "Loi constituant en corporation l' "Institut des Sœurs Servantes du Saint Cœur de Marie," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Audet*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 71) intitulé : "Loi modifiant et refondant l'acte d'incorporation de la ville de Chicoutimi," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Pelletier*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

L'ordre du jour appelé en Chambre en comité général pour la prise en considération du Bill (No 138) intitulé : "Loi amendement la loi concernant l'Agriculture, relativement aux cercles agricoles,"

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Dorion*, d'ici part du comité fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec un amendement, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Le dit amendement est alors lu par le greffier, deux fois, et la question d'agrément étant mise sur icelui, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill, ainsi amendé, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, ainsi amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill, ainsi amendé, sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill avec un amendement, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la Chambre en comité général pour la prise en considération du Bill (No 7) intitulé : " Loi relative aux édifices publics."

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Sharples*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à la Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit reçu.

Sur motion de l'honorable *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la Chambre en comité général pour la prise en considération du Bill (No 10) intitulé : " Loi amendant la loi relative aux asiles d'aliénés,"

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Tourville*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à la Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit reçu

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 29) intitulé :
 " Loi amendant la loi concernant les Sociétés d'agriculture,"

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné en comité général demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 52) intitulé :
 " Loi modifiant l'acte d'incorporation de " L'Union St-Joseph de Lachine,"

Sur motion de l'honorable M. *Marsil*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Marsil*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 53) intitulé :
 " Loi modifiant la loi constituant en corporation " La Corporation des Sœurs Marianites de Sainte-Croix,"

Sur motion de l'honorable M. *Marsil*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Marsil*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 54) intitulé :
 " Loi érigeant la paroisse de St-Nazaire d'Acton, en municipalité, détachant certains lots du comté de Drummond et les annexant à la dite paroisse et au comté de Bagot, pour toutes les fins municipales et scolaires,"

Sur motion de l'honorable M. *Dorion*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Dorion*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 61) intitulé :
 " Loi déclarant Joseph-Herménégilde Chalifoux membre du collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec,"

Sur motion de l'honorable M. *De Boucherville*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *de Boucherville*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 85) intitulé :
 “ Loi érigeant la paroisse de Sainte-Christine, et autres terrains détachés
 de la municipalité de la paroisse de Saint-André d'Acton, en municipalité
 locale, pour les fins municipales et scolaires, et l'annexant pour le même
 but au comté de Bagot.”

Sur motion de l'honorable M. *Dorion*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Dorion*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents
 et Bills privés

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 88) intitulé :
 “ Loi constituant en corporation “ L'Union des briquetiers de Montréal,”

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents
 et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 127) intitulé :
 “ Loi accordant une extension de pouvoirs aux corporations de la ville de
 Nicolet et de Saint-Jean-Baptiste de Nicolet,”

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents
 et Bills privés.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Chapais*, la Chambre s'ajourne à
 demain, à 3 heures P. M.

SAMEDI, 23 DECEMBRE 1893.

Les honorables Conseillers législatifs présents sont :

L'honorable *Boucher de La Bruère*, Orateur,

Les honorables messieurs

Audet,
Boucherville, de
Chapais,
Dorion,
Laviolette,
Pelletier,

Ross, J. J.,
Sharples,
Starnes,
Sylvestre,
Wood.

PRIÈRE :

L'honorable M. *Wood*, du comité des chemins de fer, auquel a été soumis le Bill (No 114) intitulé : " Loi modifiant l'acte 46 Victoria, chapitre 88, modifiant et refondant les différents actes concernant " la compagnie du chemin de fer de Québec et du Lac St-Jean", et les lois qui le modifient," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis à un comité général de toute la Chambre maintenant.

Conformément à cet ordre, la Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se continue en comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Dorion*, de la part du comité fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Ordonné que le dit rapport soit pris en considération mardi.

L'ordre du jour appelant la Chambre en comité général pour la prise en considération du Bill (No 29) intitulé : " Loi amendant la loi concernant les sociétés d'agriculture,"

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Sylvestre*, de la part du comité, fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec un amendement, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Le dit amendement est alors lu par le greffier, deux fois, et la question d'agrément étant mise sur icelui, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill, ainsi amendé, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, ainsi amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : ce Bill, ainsi amendé, sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill avec un amendement, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 51) intitulé : " Loi modifiant les lois relatives à la corporation de la cité de Québec,"

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 136) intitulé : " Loi amendant l'article 3510 des Statuts refondus,"

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné en comité général mardi.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 39) intitulé : " Loi ratifiant certaines ventes d'immeubles et certaines transactions entre Joseph Léveillé et ses enfants, "

Sur motion de l'honorable M. *Sylvestre*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Sylvestre*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 66) intitulé :
 “ Loi constituant la ville de la Côte Saint-Paul en corporation,”

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 41) intitulé :
 “ Loi constituant en corporation l'“Institut des Sœurs Servantes du Saint-Cœur de Marie,”

Sur motion de l'honorable M. *de Boucherville*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *de Boucherville*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 71) intitulé :
 “ Loi modifiant et refondant l'acte d'incorporation de la ville de Chicoutimi,”

Sur motion de l'honorable M. *Pelletier*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Pelletier*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 135) intitulé : “ Loi amendant la loi concernant l'agriculture relativement aux cercles agricoles, ” informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 12) intitulé : “ Loi concernant le contrat passé entre les propriétaire de l'asile de Beauport, les Sœurs de la Charité de Québec et le gouvernement, relativement à la vente de l'asile de Beauport, ” pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture mardi.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 13) intitulé : “ Loi relative au contrat passé entre le gouvernement, la *Standard Life Assurance Company*, et les Sœurs de la Charité de Québec, ” pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture mardi.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 25) intitulé : " Loi ayant pour objet d'assurer une quittance valide au gouvernement et déterminant les personnes auxquelles il remettra une certaine partie du prix de vente de l'asile de Beauport ", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture mardi.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 11) intitulé : " Loi concernant le contrat passé entre le gouvernement et les Sœurs de la Charité de Québec, relativement au maintien des aliénés dans l'asile de Beauport," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture mardi.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 86) intitulé : " Loi concernant la substitution créée par François Guenette et Aurélie Beaudry, son épouse, " pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est

Ordonné que la 45^e règle de cette Chambre soit suspendue relativement à ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 62) intitulé : " Acte pour donner des pouvoirs plus étendus à la municipalité du village de Lauzon, " pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre,

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est

Ordonné que la 45^e règle de cette Chambre soit suspendue relativement à ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est
Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.
 Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.
 Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est
Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents
 et Bills privés.

Alors sur motion de l'honorable M. *Chapais*, la Chambre s'ajourne à
 mardi, à 3 heures P. M.

MARDI, 26 DECEMBRE 1893.

Séance de 3 heures P. M.

Les honorables Conseillers législatifs présents sont :

L'honorable *Boucher de La Bruère*, Orateur,

Les honorables messieurs

Archambeault,
Audet,
Boucherville, de
Bryson,
Chapais,
Cormier,
Dorion,
Gilman,
Larue,
Laviolette,
Marsil,

Méthot,
Pelletier,
Prévost,
Ross, J. J.,
Sharples,
Starnes,
Sylvestre,
Tourville,
Ward,
Wood.

PRIÈRE :

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 4)
 intitulé : " Loi modifiant la loi relative aux registrateurs et à l'organisa-
 tion des bureaux d'enregistrement," pour lequel elle demande l'agrément
 de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième
 lecture à la prochaine séance.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 5)
 intitulé : " Loi modifiant la loi relative aux traitements de certains

officiers de justice," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 113) intitulé: "Loi modifiant de nouveau le Code municipal," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 122) intitulé: "Loi modifiant l'article 5668 des Statuts refondus," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 123) intitulé: "Loi modifiant le Code de procédure civile," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 134) intitulé: "Loi validant certains actes de transport d'immeubles, sujets aux droits imposés par l'article 1191*a* des Statuts refondus," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 139) intitulé: "Loi modifiant la loi concernant les taxes directes sur les corporations commerciales," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 141) intitulé : " Loi relative au règlement définitif du fonds des écoles élémentaires," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la Chambre en comité général pour la prise en considération du Bill (No 105) intitulé : " Loi amendant la loi relative aux maîtres et serviteurs,"

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Cormier*, de la part du comité, fait un rapport constatant que le travail du comité progresse et demande à siéger de nouveau.

Ordonné en conséquence pour demain, à la première séance.

L'ordre du jour appelant la Chambre en comité général pour la prise en considération du Bill (No 68) intitulé : " Loi concernant le Jardin Zoologique de Montréal,"

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Audet*, de la part du comité, fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les amendements sont alors lus par le greffier, deux fois, et la question d'agrément étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé.

L'honorable M. *Tourville* propose que le dit Bill, ainsi amendé, soit maintenant lu pour la troisième fois.

L'honorable M. *Sharples* propose, en amendement, que le dit Bill ne soit pas lu une troisième fois maintenant, mais dans trois mois.

La question étant mise sur la motion en amendement, la Chambre se divise; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

POUR :

Les honorables messieurs

La Bruère, de
Boucherville, de
Bryson,
Chapais,

Gilman,
Larue,
Sharples et
Wood.—8

CONTRE :

Les honorables messieurs

Archambeault,
Audet,
Cormier,
Dorion,
Laviolette,
Marsil.
Méthot,

Pelletier,
Prévost,
Ross, J. J.,
Starnes,
Sylvestre,
Tourville et
Ward.—14.

Ainsi elle est résolue dans la négative.

Et la question étant mise sur la motion principale, elle est résolue dans l'affirmative, sur la même division renversée.

Le dit Bill, ainsi amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill ainsi amendé, sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 119) intitulé : " Loi modifiant le Code des notaires,"

Sur motion de l'honorable M. *Tourville*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Tourville*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné en comité général à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 12) intitulé : " Loi concernant le contrat passé entre les propriétaires de l'asile de Beauport, les Sœurs de la Charité de Québec et le gouvernement, relativement à la vente de l'asile de Beauport,"

L'honorable M. *Chapais* propose que le dit Bill soit lu une deuxième fois maintenant.

Et un débat s'étant élevé,

Sur motion de l'honorable M. *Gilman*, il est

Ordonné que le dit débat soit ajourné à la prochaine séance.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Chapais*, la Chambre s'ajourne à ce soir, à 8 heures.

MARDI, 26 DECEMBRE 1893.

Séance de 8 heures P. M.

Les honorables Conseillers législatifs présents sont :

L'honorable *Boucher de La Bruère*, Orateur.

Les honorables messieurs

Archambeault,
Audet,
Boucherville, de
Bryson,
Chapais,
Cormier,
Dorion,
Gilman,
Larue,
Laviolette,

Marsil,
Méthot,
Pelletier,
Prévost,
Ross, J. J.,
Sharples,
Sylvestre,
Tourville,
Ward,
Wood.

PRIÈRE :

L'ordre du jour appelant la Chambre en comité général pour la prise en considération du Bill (No 136) intitulé : " Loi amendant l'article 3510 des Statuts refondus,"

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Bryson*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à la Chambre sans amendement

Ordonné que le dit rapport soit reçu.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est posée : ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la Chambre en comité général pour la prise en considération du Bill (No 77) intitulé : " Loi constituant en corporation : " The Drummondville Hydraulic and Manufacturing Company,"

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 4) intitulé : " Loi modifiant la loi relative aux régistrateurs et à l'organisation des bureaux d'enregistrement,"

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné en comité général à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 5) intitulé : " Loi modifiant la loi relative aux traitements de certains officiers de justice,"

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné en comité général à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 134) intitulé : " Loi validant certains actes de transport d'immeubles, sujets aux droits imposés par l'article 1191a des Statuts refondus,"

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné en comité général à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 139) intitulé : " Loi modifiant la loi concernant les taxes directes sur les corporations commerciales,"

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné en comité général à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 141) intitulé : " Loi relative au règlement définitif du fonds des écoles élémentaires,"

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est
Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.
 Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.
 Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est
Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné
 en comité général à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 122) intitulé :
 "Loi modifiant l'article 5668 des Statuts refondus,"
 Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est
Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant
 Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.
 Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est
Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné
 en Comité général à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 123) inti-
 tulé : "Loi modifiant le Code de procédure civile,"
 Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est
Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.
 Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.
 Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est
Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné
 en comité général à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la Chambre en comité général pour la
 prise en considération du Bill (No 119) intitulé : "Loi modifiant le Code
 des notaires,"

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en comité
 général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Pelletier*, de la part du comité, fait un rapport const-
 tant que le travail du comité progresse et demande à siéger de nouveau.
Ordonné en conséquence pour la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la reprise du débat ajourné au sujet du Bill
 (No 12) intitulé : "Loi concernant le contrat passé entre les propriétaires
 de l'asile de Beauport, les Sœurs de la Charité de Québec et le gouverne-
 ment, relativement à la vente de l'asile de Beauport,"

Après un nouveau débat, sur motion de l'honorable M. *Marsil*, il est
Ordonné que le dit débat soit ajourné à la prochaine séance.

Alois, sur motion de l'honorable M. *Chapais*, la Chambre s'ajourne à
 demain, à 3 heures p. m.

MERCREDI, 27 DÉCEMBRE 1893.

Séance de 3 heures P. M.

Les honorables Conseillers législatifs présents sont :

L'honorable *Boucher de La Bruère*, Orateur,

Les honorables messieurs

Archambeault,
Audet,
Boucherville, de
Bryson,
Chapais,
Cormier,
Dorion,
Gilman,
Larue,
Laviolette,

Marsil,
Méhot,
Pelletier,
Ross, D. A.,
Ross, J. J.,
Sharples,
Sylvestre,
Tourville,
Ward,
Wood.

PRIÈRE :

La requête suivante est lue et reçue :

De Sir Donald Smith et autres, demandant des amendements à la charte de Montréal.

La requête de Selkirk Cross et autres, demandant des amendements à la charte de Montréal, étant lue,

L'Orateur la déclare irrégulière, vu qu'elle ne porte pas de signatures sur la page contenant la prière.

L'honorable M. *Gilman*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 82) intitulé : " Loi ratifiant le partage d'immeubles possédés par indivis par les successions Ferdinand David, Michel Laurent et Dame Delphine Choquette, veuve de l'honorable Sévère Rivard, ainsi que le partage des immeubles de cette dernière entre ses héritiers," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Dorion*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est alors posée : Ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'honorable M. *Gilman*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 127) intitulé: "Loi accordant une extension de pouvoirs aux corporations municipales de la ville de Nicolet et de Saint-Jean Baptiste de Nicolet," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Méthot*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est alors posée: Ce Bill sera-t-il voté?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'honorable M. *Gilman*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 52) intitulé: "Loi modifiant l'acte d'incorporation de "L'Union St-Joseph de Lachine," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Gilman*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est alors posée: ce Bill sera-t-il voté?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 53) intitulé: "Loi modifiant la loi constituant en corporation "La Corporation des Sœurs Marianites de Ste-Croix," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Marsil*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est alors posée: Ce Bill sera-t-il voté?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 45) intitulé: "Loi constituant en corporation "La Compagnie d'Assurance des Marchands contre le feu,"

fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Tourville*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est alors posée : ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 89) intitulé : " Loi refondant la loi organique de la " Congrégation de Saint Michel de Sorel," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Dorion*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est alors posée : Ce Bill sera-t-il voté.

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (80) intitulé : " Loi modifiant l'acte d'incorporation de la ville de Buckingham." fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est alors posée : ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 81) intitulé : " Loi autorisant John Bryson, de Fort Coulonge, à vendre certains immeubles qu'il possède actuellement seul ou conjointement avec l'héritier mineur de sa femme, sans l'autorisation d'un conseil de famille ou autres formalités judiciaires," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, avec un amendement qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra le recevoir.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Sur motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis à un comité de toute la Chambre maintenant.

Conformément à cet ordre, la Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Tourville*, de la part du comité fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec un amendement, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Le dit amendement est alors lu par le greffier, deux fois, et la question d'agrément étant mise sur icelui, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que le dit Bill, ainsi amendé, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, ainsi amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill, ainsi amendé, sera-t-il voté.

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill avec un amendement pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 49), intitulé : "Loi constituant en corporation la ville de Saint-Jérôme," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis à un comité de toute la Chambre maintenant.

Conformément à cet ordre, la Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Dorion*, de la part du comité fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier, deux fois, et la question d'agrément étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Marsil*, il est

Ordonné que le dit Bill, ainsi amendé, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, ainsi amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill, ainsi amendé, sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 76) intitulé : " Loi refondant les lois organiques de la corporation de la ville de Salaberry de Valleyfield, " fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis à un comité général de toute la Chambre maintenant,

Conformément à cet ordre, la Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Pelletier*, de la part du comité fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier, deux fois, et la question d'agrément étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Marsil*, il est

Ordonné que le dit Bill, ainsi amendé, soit maintenant lu pour la troisième fois

Le dit Bill, ainsi amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill, ainsi amendé, sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 29) intitulé : " Loi amendant la loi concernant les Sociétés d'agriculture, " informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 48) intitulé : "Loi constituant en corporation la "Compagnie du chemin de fer de la Rive Sud," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 65) intitulé : "Loi modifiant de nouveau l'acte d'incorporation de la ville de Lévis, tel que refondu par la 36 Victoria, chapitre 60, et les actes qui l'amendent," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 73) intitulé : "Loi amendant les diverses lois concernant la corporation de la cité des Trois-Rivières," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 8) intitulé : "Loi concernant la révision et la modification du Code de procédure civile du Bas-Canada," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 21) intitulé : "Loi modifiant la loi relative à la cour de circuit pour le district de Montréal," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 67) intitulé : "Loi autorisant le barreau de la province de Québec à admettre, après examen, Louis Gordon Glass, au nombre de ses membres," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault* il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 74) intitulé : "Loi autorisant le barreau de la province de Québec à admettre Camille Piché au nombre de ses membres, après examen," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 149) intitulé : " Acte pour amender l'article 4124 des Statuts refondus, concernant les arpenteurs," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la reprise du débat ajourné au sujet du Bill (No. 12) intitulé : " Loi concernant le contrat passé entre les propriétaires de l'asile de Beauport, les Sœurs de la Charité de Québec et le gouvernement, relativement à la vente de l'asile de Beauport,"

Après un nouveau débat, sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit débat soit ajourné à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du rapport du comité général au sujet du Bill (No 114) intitulé : " Loi modifiant l'acte 46 Victoria, chapitre 88, modifiant et refondant les différents actes concernant " la compagnie du chemin de fer de Québec et du Lac St-Jean ", et les lois qui les modifient."

Sur motion de l'honorable D. A. *Ross*, il est

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les amendements au dit Bill sont alors lus par le greffier, deux fois, et la question d'agrément étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable D. A. *Ross*, il est

Ordonné que le dit Bill, ainsi amendé, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, ainsi amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill, ainsi amendé, sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la Chambre en Comité général pour la prise en considération du Bill (No 4) intitulé : " Loi modifiant la loi relative aux registrateurs et à l'organisation des bureaux d'enregistrement,"

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Lavolette*, de la part du comité fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec un amendement, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Le dit amendement est alors lu par le greffier, deux fois, et la question d'agrément étant mise sur icelui, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill, ainsi amendé, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, ainsi amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill, ainsi amendé, sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill avec un amendement, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la Chambre en Comité général pour la prise en considération du Bill (No 5) intitulé : "Loi modifiant la loi relative aux traitements de certains officiers de justice,"

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en Comité général pour examiner le dit Bill,

Quelques temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Sylvestre*, de la part du Comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à la Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit reçu.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la Chambre en comité général pour la prise en considération du Bill (No 139) intitulé : "Loi modifiant la loi concernant les taxes directes sur les corporations commerciales,"

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Wood*, de la part du Comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à la Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit reçu.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée: ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la Chambre en Comité général pour la prise en considération du Bill (No 141) intitulé: "Loi relative au règlement définitif du fonds des écoles élémentaires,"

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en Comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Ward*, de la part du comité fait rapport, que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit reçu.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée: Ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Chapais*, la Chambre s'ajourne à ce soir, à 8 heures.

MERCREDI, 27 DÉCEMBRE 1893.

Séance de 8 heures P. M.

Les honorables Conseillers législatifs présents, sont :

L'honorable *Boucher de La Bruère*, Orateur,

Les honorables messieurs

<i>Archambeault,</i>	<i>Méhot,</i>
<i>Audet,</i>	<i>Pelletier,</i>
<i>Boucherville, de</i>	<i>Prévost,</i>
<i>Bryson,</i>	<i>Ross, D. A.,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Ross, J. J.</i>
<i>Cormier,</i>	<i>Sharples,</i>
<i>Dorion,</i>	<i>Starnes,</i>
<i>Garneau,</i>	<i>Sylvestre,</i>
<i>Gilman,</i>	<i>Tourville,</i>
<i>Larue,</i>	<i>Ward,</i>
<i>Laviolette,</i>	<i>Wood.</i>
<i>Marsil,</i>	

PRIÈRE :

L'ordre du jour appelant la reprise du débat ajourné au sujet du Bill (No 12) intitulé : " Loi concernant le contrat passé entre les propriétaires de l'asile de Beauport, les Sœurs de la Charité de Québec et le gouvernement, relativement à la vente de l'asile de Beauport,"

L'honorable M. *Chapais* propose que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

La question étant mise sur la dite motion, la Chambre se divise ; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

POUR :

Les honorables messieurs

<i>La Bruère, de</i>	<i>Laviolette,</i>
<i>Audet,</i>	<i>Méhot,</i>
<i>Boucherville, de</i>	<i>Pelletier,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Sharples, et</i>
<i>Dorion,</i>	<i>Wood.—10.</i>

CONTRE :

Les honorables messieurs

Archambeault,
Bryson,
Cormier,
Garneau,
Gilman,

Marsil,
Prévost,
Sylvestre,
Tourville et
Ward. — 10.

Ainsi elle est résolue dans la négative.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Chapais*, la Chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

JEUDI, 28 DECEMBRE 1893.

Séance de 3 heures P. M.

Les honorables Conseillers législatifs présents sont :

L'honorable *Boucher de La Bruère*, Orateur

Les honorables messieurs

Archambeault,
Audet,
Boucherville, de
Bryson,
Chapais,
Cormier,
Dorion,
Gilman,
Larue,
Lavolette,
Marsil,

Méthot,
Pelletier,
Prévost,
Ross, D. A.,
Ross, J. J.,
Sharples,
Starnes,
Sylvestre,
Tourville,
Ward,
Wood.

PRIÈRE :

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 41) intitulé : "Loi constituant en corporation l' "Institut des Sœurs Servantes du Saint-Cœur de Marie," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est alors posée : Ce Bill sera-t il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 88) intitulé : " Loi constituant en corporation " L'Union des briquetiers de Montréal," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu une troisième fois à la prochaine séance.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 66) intitulé : " Loi constituant la ville de la Côte Saint-Paul en corporation, " fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité de toute la Chambre maintenant.

Conformément à cet ordre, la Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Audet*, de la part du comité, fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier, deux fois, et la question d'agrément étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Tourville*, il est

Ordonné que le dit Bill, ainsi amendé, soit maintenant lu pour la troisième fois,

Le dit Bill, ainsi amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : ce Bill, ainsi amendé, sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 71) intitulé : " Loi modifiant et refondant l'acte d'incorporation de la ville de Chicoutimi," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que les dits amendements soient soumis au comité de toute la chambre maintenant.

Conformément à cet ordre, la Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en comité général pour examiner les dits amendements.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Bryson*, de la part du comité, fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier, deux fois, et la question d'agrément étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Pelletier*, il est

Ordonné que le dit Bill, ainsi amendé, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, ainsi amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill, ainsi amendé, sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

Sur motion de l'honorable D. A. *Ross*, il est

Ordonné que l'honoraire payé pour le Bill (B) intitulé : " Loi amendant la loi 44-45 Victoria, chapitre 36, intitulé : " Acte autorisant la vente de certaines propriétés substituées en vertu du testament de feu George Burns Symes," soit remis à qui de droit.

Sur motion de l'honorable M. *Lavolette*, il est

Ordonné que l'honoraire payé pour le Bill (D) intitulé : " Acte pour amender la charte de la compagnie d'Assurance Mutuelle contre le feu de la cité de Montréal," soit remis à qui de droit.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 68) intitulé : " Loi concernant le Jardin Zoologique de Montréal," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

L'ordre du jour appelant la Chambre en comité général pour la prise en considération du Bill (No 105) intitulé : " Loi amendant la loi relative aux maîtres et serviteurs,"

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Sharples*, de la part du comité, fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier, deux fois, et la question d'agrément étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Prévost*, il est

Ordonné que le dit Bill, ainsi amendé, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, ainsi amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill, ainsi amendé, sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 8) intitulé : " Loi concernant la revision et la modification du code de procédure civile du Bas-Canada,"

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné en comité général à la prochain séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 21) intitulé : " Loi modifiant la loi relative à la cour de circuit pour le district de Montréal,"

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné en comité général à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 149) intitulé : "Acte pour amender l'article 4124 des Statuts refondus, concernant les arpenteurs,"

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné en comité général à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 67) intitulé : "Loi autorisant le barreau de la province de Québec à admettre, après examen, Louis Gordon Glass au nombre de ses membres,"

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que la 62e règle de cette Chambre soit suspendue relativement à ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 74) intitulé : "Loi autorisant le barreau de la province de Québec à admettre Camile Piché au nombre de ses membres, après examen,"

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que la 62e règle de cette Chambre soit suspendue relativement à ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 12) intitulé : "Loi concernant le contrat passé entre les propriétaires de l'asile de Beauport, les Sœurs de la Charité de Québec et le gouvernement, relativement à la vente de l'asile de Beauport,"

Et la question de savoir si le Bill devrait être mis sur l'ordre du jour étant soulevée par l'honorable M. *Archambeault*,

L'*Orateur* réserve sa décision.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Chapais*, la Chambre s'ajourne à ce soir, à 8 heures.

JEUDI, 28 DECEMBRE 1893.

Séance de 8 heures P. M.

Les honorables Conseillers législatifs présents sont :

L'honorable *Boucher de La Bruère*, Orateur,

Les honorables messieurs

Archangeault,
Audet,
Boucherville, de
Bryson,
Chapais,
Cormier,
Dorion,
Gilman,
Larue,

Marsil,
Méthot,
Pelletier,
Ross, J. J.
Sharples,
Sylvestre,
Tourville,
Ward,
Wood.

PRIÈRE :

L'honorable M. *Archangeault*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 86) intitulé : " Loi concernant la substitution créée par François Guénette et Aurélie Beaudry, son épouse, " fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier, deux fois, et la question d'agrément étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Marsil*, il est

Ordonné que le dit Bill, ainsi amendé, soit maintenant lu pour la troisième fois

Le dit Bill, ainsi amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill, ainsi amendé, sera-t-il voté.

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Archangeault*, du comité des Ordres permanents et Bills privés auquel a été soumis le Bill (No 72) intitulé : " Loi ratifiant un acte de vente entre Joseph-Louis et Théophile David, et les héritiers de Fleury David, " fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en

entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis à un comité de toute la Chambre maintenant.

Conformément à cet ordre, la Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Cormier*, de la part du comité fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier, deux fois, et la question d'agrément étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit Bill, ainsi amendé, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, ainsi amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : ce Bill, ainsi amendé, sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 148) intitulé : " Loi amendant la loi relative aux registres de l'état civil," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 145) intitulé : " Loi amendant la loi concernant l'agriculture et de colonisation, relativement aux sociétés coopératives des cercles agricoles," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 61) intitulé : " Loi pour prévenir la corruption municipale et civique," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Gilman*, il est
Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 113) intitulé :
 “ Loi modifiant de nouveau le Code municipal,”

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est
Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.
 Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est
Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné en comité général à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la Chambre en comité général pour la prise en considération du Bill (No 122) intitulé : “ Loi modifiant l'article 5668 des Statuts refondus,”

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Pelletier*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à la Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit reçu.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est
Ordonné que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la Chambre en comité général pour la prise en considération du Bill (No 123) intitulé : “ Loi modifiant le Code de procédure civile,”

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Tourville*, de la part du comité, fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec un amendement, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Le dit amendement est alors lu par le greffier, deux fois, et la question d'agrément étant mise sur icelui, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit Bill, ainsi amendé, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, ainsi amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill, ainsi amendé, sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill avec un amendement, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la Chambre en comité général pour la prise en considération du Bill (No 8) intitulé : " Loi concernant la revision et la modification du Code de procédure civile du Bas-Canada,"

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable Mr. *Dorion*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à la Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit reçu.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la Chambre en comité général pour la prise en considération du Bill (No. 21) intitulé : " Loi modifiant la loi relative à la cour de circuit pour le district de Montréal,"

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Méthot*, de la part du Comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à la Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit reçu.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la Chambre en comité général pour la prise en considération du Bill (No 149) intitulé: " Acte pour amender l'article 4124 des Statuts refondus concernant les arpenteurs, "

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en Comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Ward*, de la part du Comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à la Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit reçu.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est posée: Ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 12) intitulé: " Loi concernant le contrat passé entre les propriétaires de l'asile de Beauport, les Sœurs de la Charité de Québec et le gouvernement, relativement à la vente de l'asile de Beauport, "

L'honorable *Orateur* décide que cet item ne peut être replacé sur l'ordre du jour sans un avis préalable, et, par conséquent, le dit item est retranché.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Chapais*, la Chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

VENDREDI, 29 DECEMBRE 1893.

Séance de 3 heures P. M.

Les honorables Conseillers législatifs présents sont :

L'honorable *Boucher de La Bruère*, Orateur,

Les honorables messieurs

Archambeault,
Audet,
Boucherville, de
Bryson,
Chapais,
Cormier,
Dorion,
Gilman,
Larue,
Lavoilette,

Pelletier,
Ross, D. A.,
Ross, J. J.,
Sharples,
Starnes,
Sylvestre,
Tourville.
Ward,
Wood.

PRIÈRE :

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 74) intitulé : " Loi autorisant le barreau de la province de Québec à admettre Camille Piché au nombre de ses membres, après examen, " fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est alors posée : Ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 67) intitulé : " Loi autorisant le barreau de la province de Québec à admettre, après examen, Louis Gordon Glass, au nombre de ses membres, " fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est alors posée : Ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 64) intitulé : " Loi déclarant Joseph-Herménegilde Chalifoux, membre du Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné sur division, que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est alors posée : ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 55) intitulé : " Loi autorisant le collège des médecins et chirurgiens de la province à admettre au nombre de ses membres Thomas Thadée Nesbitt, docteur en médecine de l'Université Laval," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné sur division, que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est alors posée : Ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 37) intitulé : " Loi autorisant le barreau de la province de Québec à admettre, après examen, Adolphe-Marie-Louis-Eugène Bécigneul à l'exercice de la profession d'avocat dans cette province," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Bryson* il est

Ordonné que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est alors posée : ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 39) intitulé : "Loi ratifiant certaines ventes d'immeubles et certaines transactions entre Joseph Léveillé et ses enfants," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est alors posée : ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 56) intitulé : "Loi autorisant Didier Garneau, étudiant en l'art dentaire, à exercer sa profession dans la province de Québec, en abrégant le terme de ses études et de sa cléricature, à raison de son âge et de son expérience acquise," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit adopté,

Sur motion de l'honorable M. *Gilman*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité de toute la Chambre à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du Bill (No 88) intitulé : "Loi constituant en corporation "L'Union des briquetiers de Montréal,"

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 145) intitulé : "Loi amendant la loi concernant l'agriculture et la colonisation relativement aux sociétés coopératives des cercles agricoles,"

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est
Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.
Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est
Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné
en Comité général à la prochaine séance.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 4)
intitulé : " Loi modifiant la loi relative aux registrateurs et à l'organisa-
tion des bureaux d'enregistrement," informant cette Chambre que l'Assem-
blée législative a accepté ses amendements.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 81)
intitulé : " Loi autorisant John Bryson, de Fort Coulonge, à vendre cer-
tains immeubles qu'il possède actuellement seul ou conjointement avec
l'héritier mineur de sa femme, sans l'autorisation d'un conseil de famille
ou autre formalités judiciaires," informant cette Chambre que l'Assemblée
législative a accepté ses amendements.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 76)
intitulé : " Loi refondant les lois organiques de la corporation de la ville
de Salaberry de Valleyfield," informant cette Chambre que l'Assemblée
législative a accepté ses amendements.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Chapais*, la Chambre s'ajourne à
ce soir, à 8 heures.

VENDREDI, 29 DECEMBRE 1893.

Séance de 8 heures P. M.

Les honorables Conseillers législatifs présents sont :

L'honorable *Boucher de La Bruère*, Orateur,

Les honorables messieurs

Archambeault,
Audet,
Boucherville, de
Bryson,
Chapais,
Cormier
Dorion,
Garneau,
Gilman,

Laviolette,
Pelletier,
Ross, J. J.,
Sharples,
Starnes,
Sylvestre,
Tourville,
Ward
Wood.

PRIÈRE :

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 34), intitulé : "Loi modifiant la charte de la cité de Montréal," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Sur motion de l'honorable M. *Laviolette*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis à un comité de toute la Chambre maintenant.

Conformément à cet ordre, la Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Pelletier*, de la part du comité, fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Ordonné que le dit rapport soit pris en considération à la prochaine séance.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le (Bill No 62) intitulé : "Acte pour don-

ner des pouvoirs plus étendus à la municipalité du village de Lauzon”, fait un rapport constatant que le préambule du dit Bill n'a pas été prouvé à la satisfaction du comité.

Ordonné que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 46) intitulé : “ Loi modifiant la 54 Victoria, chapitre 78, concernant la charte de la cité de Montréal,” fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis à un comité de toute la Chambre maintenant.

Conformément à cet ordre, la Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se continue en comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Sylvestre*, de la part du comité fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Ordonné que le dit rapport soit pris en considération à la prochaine séance.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 85) intitulé : “ Loi érigeant la paroisse de Sainte-Christine, et autres terrains détachés de la municipalité de la paroisse de Saint-André d'Acton, en municipalité locale, pour les lins municipales et scolaires, et l'annexant pour le même but au comté de Bagot,” fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Dorion*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est alors posée : ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 54) intitulé : “ Loi érigeant

la paroisse de Saint-Nazaire d'Acton en municipalité, détachant certains lots du comté de Drummond et les annexant à la dite paroisse et au comté de Bagot, pour toutes les fins municipales et scolaires," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Dorion*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est alors posée : ce Bill sera-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la Chambre en comité général pour la prise en considération du Bill (No 145) intitulé : " Loi amendant la loi concernant l'agriculture et la colonisation relativement aux sociétés coopératives des cercles agricoles,"

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill.

Quelques temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Wood*, de la part du Comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à la Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit reçu.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la Chambre en comité général pour la prise en considération du Bill (No 56) intitulé : " Loi autorisant Didier Garneau, étudiant en l'art dentaire, à exercer sa profession dans la province de Québec, en abrégant le terme de ses études et de sa cléricature, à raison de son âge et de son expérience acquise,"

Avec la permission de la Chambre, l'honorable M. *Gilman*, retire sa motion soumettant le dit Bill au comité général.

Sur motion de l'honorable M. *Gilman*, il est

Ordonné que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que, lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée à mardi, le 2 janvier prochain, à 4 heures P. M.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Chapais*, la Chambre s'ajourne à mardi, le 2 janvier prochain, à 4 heures P. M.

MARDI 2 JANVIER 1894.

Séance de 4 heures P. M.

Les honorables Conseillers législatifs présents sont :

L'honorable *Boucher de La Bruère*, Orateur,

Les honorables messieurs

Archambeault,
Audet,
Boucherville, de
Chapais,
Cormier,
Dorion,
Garneau,

Gilman,
Pelletier,
Ross, J. J.,
Sharples,
Starnes,
Tourville.

PRIÈRE :

L'honorable M. *Chapais*, du comité des Ordres Permanents et Bills privés présente son septième rapport.

Ordonné qu'il soit reçu, et il est lu comme suit :

CONSEIL LEGISLATIF.

BUREAU DES BILLS PRIVÉS.

Ce 30 décembre 1893.

Le comité des Ordres permanents et des Bills privés a l'honneur de présenter ce qui suit comme son septième rapport.

Votre comité recommande que le délai pour recevoir des rapports d'un comité permanent ou spécial sur un Bill privé soit prolongé jusqu'à la fin de la session.

Le tout respectueusement soumis.

TH. CHAPAIS,

Président *pro. tem.*

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est
Ordonné que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Chapais* du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 69) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Montréal," fait un rapport constatant que le préambule du dit Bill n'a pas été prouvé à la satisfaction du comité et que certaines dispositions du Bill sont contenues dans les amendements faits au Bill (No 46) intitulé: "Loi modifiant la loi 54 Victoria, chapitre 78, concernant la cité de Montréal."

Ordonné que le dit rapport soit pris en considération à la prochaine séance.

L'honorable M. *Chapais*, du comité des ordres permanent et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 40) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Montréal et les lois qui la modifient," fait un rapport constatant que le préambule du dit Bill n'a pas été prouvé à la satisfaction du comité et que certaines dispositions du Bill sont contenues dans les amendements faits au Bill (No 46) intitulé: "Loi modifiant la loi 54 Victoria, chapitre 78, concernant la charte de la cité de Montréal,"

Ordonné que le dit rapport soit pris en considération à la prochaine séance.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 114) intitulé: "Loi modifiant l'acte 46 Victoria, chapitre 88, modifiant et refondant les différents actes concernant "la Compagnie du chemin de fer de Québec et du Lac Saint-Jean", et les lois qui les modifient," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 72) intitulé: "Loi ratifiant un acte de vente entre Joseph-Louis et Théophile David, et les héritiers de Fleury David," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 71) intitulé: "Loi modifiant et refondant l'acte d'incorporation de la ville de Chicoutimi," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 86) intitulé : " Loi concernant la substitution créée par François Guénette et Aurélie Beaudry, son épouse, " informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 66) intitulé : " Loi constituant la ville de la Côte Saint-Paul en corporation, " informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 79) intitulé : " Loi modifiant la charte de la cité de Montréal (1889) et ses amendements, " pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 147) intitulé : " Loi concernant la dette publique, " pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois:

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 132) intitulé : " Loi amendant la loi 55-56 Victoria, chapitre 17 intitulé : " Loi relative aux droits sur les successions et les transports d'immeubles, " pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 153) intitulé : " Loi relative à l'enregistrement des titres dans les comtés de Mégantic et de Lotbinière, en ce qui se rapporte aux paroisses Saint Sylvestre et Saint-Patrice de Beaurivage, " pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 150) intitulé : " Loi amendant les dispositions spéciales relatives aux écoles

publiques de la cité de Montréal." pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 154) intitulé: "Loi amendant la loi No 86 de cette session, intitulée: "Loi concernant la substitution créée par François Guénette et Aurélie Beaudry son épouse," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que la 45e règle de cette Chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour comité général à la prochaine séance.

Alois, sur motion de l'honorable M. *Chapais*, la Chambre s'ajourne à ce soir, à 8 heures p. m.

MARDI, 2 JANVIER 1894.

Séance de 8 heures P. M.

Les honorables Conseillers législatifs présents, sont :

L'honorable *Boucher de La Bruère*, Orateur

Les honorables messieurs

Chapais,
Cormier,

Gilman,
Starnes,

A huit heures, comme il n'y a pas un nombre suffisant de conseillers pour former un quorum, la Chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

MERCREDI, 3 JANVIER 1894.

Séance de 3 heures P. M.

Les honorables Conseillers législatifs présents sont :

L'honorable *Boucher de La Bruère*, Orateur,

Les honorables messieurs

Archambeault,
Audet,
Boucherville, de
Chapais,
Cormier,
Dorion.
Gilman.
Laviolette,
Mursil,
Méthot,

Pelletier,
Prévost,
Ross, D. A.,
Ross, J. J.,
Sharples,
Starnes,
Sylvestre,
Tourville,
Ward.

PRIÈRE :

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 51) intitulé: "Loi modifiant les lois relatives à la Corporation de la cité de Québec," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis à un comité de toute la Chambre maintenant.

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Méthot*, de la part du comité, fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est

Ordonné que le dit rapport soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné à la prochaine séance.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le Bill (No 101) intitulé : "Loi relative à la constitution en corporation des associations de bienfaisance, des sociétés nationales, des unions de métiers et des sociétés de travail," soit mis sur l'ordre du jour pour être lu une deuxième fois à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la Chambre en comité général pour la prise en considération du Bill (No 134) intitulé : "Loi validant certains actes de transport d'immeubles, sujets aux droits imposés par l'article 1191a des Statuts rofondus,"

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Pelletier*, de la part du comité, fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec un amendement, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu

Le dit amendement est alors lu par le greffier, deux fois, et la question d'assentiment étant posée sur icelui, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill, avec son amendement, soit mis sur l'ordre du jour pour troisième lecture à la prochaine séance

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 61) intitulé : "Loi pour prévenir la corruption municipale et civique,"

Sur motion de l'honorable M. *Gilman*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Gilman*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné en comité général jeudi.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du rapport du comité général au sujet du Bill (No 34) intitulé : "Loi modifiant la charte de la cité Montréal,"

Sur motion de l'honorable M. *Laviolette*, il est

Ordonné que le dit rapport soit adopté.

Les amendements faits au dit Bill sont lus par le greffier une deuxième fois, et la question d'assentiment étant posée sur iceux, la Chambre se prononce dans l'affirmative.

L'honorable M. *Laviolette* propose que le dit Bill soit lu maintenant pour la troisième fois.

L'honorable M. *Prévost* propose, en amendement, que le dit Bill ne soit pas lu maintenant pour la troisième fois, mais qu'il soit renvoyé

maintenant au comité général de toute la Chambre, avec instruction de l'amender de manière que chaque quartier soit représenté par trois échevins au lieu de deux.

L'honorable M. *Gilman*, propose, en sous-amendement, que tous les mots après *mais* soient retranchés et remplacés par les suivants : " la section 12 de la 56e Victoria, chapitre 49 est amendée en remplacement le mot " trois " par le mot " deux ", dans la troisième ligne de la version française.

L'honorable M. *Archambeault*, ayant soulevé la question d'ordre, l'honorable *Orateur* décide que le dit sous-amendement est dans l'ordre.

La question étant mise sur le dit sous-amendement, la Chambre se divise ; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

POUR :

Les honorables messieurs

Audet,
Boucherville, de
Chapais,
Dorion,
Gilman,
Laviolette,
Méthot,

Pelletier,
Ross, D. A.,
Ross, J. J.,
Sharples
Starnes,
Sylvestre et
Ward.—14.

CONTRE :

Les honorables messieurs

Archambeault,
Cormier,
Marsil.

Prévost et
Tourville.—5.

Ainsi elle est résolue dans l'affirmative.

L'honorable M. *Laviolette* propose : que le Bill, ainsi amendé, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Et l'honorable M. *Prévost* ayant soulevé la question d'ordre, l'honorable *Orateur* décide que la motion pour troisième lecture est dans l'ordre et il est

Ordonné que le dit Bill, avec ses amendements, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, avec ses amendements, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill, avec ses amendements, sera-t-il voté ?
Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du rapport du comité général au sujet du Bill (No 46) intitulé: "Loi modifiant la loi 54 Victoria, chapitre 78. concernant la charte de la cité de Montréal,"

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit rapport soit adopté.

Les amendements faits au dit Bill sont alors lus par le greffier une deuxième fois, et la question d'assentiment étant posée, la Chambre se prononce dans l'affirmative.

Sur motion de l'honorable M. *Ward*, il est

Ordonné que le dit Bill, avec ses amendements, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, avec ses amendements, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée: ce Bill, avec ses amendements, sera-t-il voté?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 79) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Montréal (1889) et ses amendements,"

Sur motion de l'honorable M. *Ward*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ward*, il est

Ordonné que la 62e règle de cette Chambre soit suspendue relativement à ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *Ward*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 147) intitulé: "Loi concernant la dette publique,"

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné en comité général à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 132) intitulé: "Loi amendant la loi 55-56 Victoria, chapitre 17, intitulé: "Loi relative aux droits sur les successions et les transports d'immeubles,"

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est
Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné en comité général à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 153) intitulé : "Loi relative à l'enregistrement des titres dans les comtés de Mégantic et de Lotbinière, en ce qui se rapporte aux paroisses Saint-Sylvestre et Saint-Patrice de Beaurivage,"

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est
Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.
 Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.
 Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est
Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné en comité général à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 150) intitulée : "Loi amendant les dispositions spéciales relatives aux écoles publiques de la cité de Montreal,"

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est
Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.
 Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.
 Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est
Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné en comité général à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la Chambre en comité général pour la prise en considération du Bill (No 151) intitulé : "Loi amendant la loi No 86 de cette session : "Loi concernant la substitution créée par François Guénette et Aurélie Beaudry son épouse,"

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill.

Quelques temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Dorion*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à la Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit reçu.

Sur motion de l'honorable *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Chapais*, la Chambre s'ajourne à ce soir, à 8 heures.

MERCREDI, 3 JANVIER 1894.

Séance de 8 heures P. M.

Les honorables Conseillers législatifs présents sont :

L'honorable *Boucher de La Bruère*, Orateur,

Les honorables messieurs

Archambeault,
Audet,
Boucherville, de
Chapais,
Cormier,
Dorion,
Gilman,

Méthot,
Pelletier,
Ross, J. J.,
Sharples,
Sylvestre,
Tourville.

PRIÈRE :

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du Bill (No 134) intitulé : "Loi validant certains actes de transport d'immeubles, sujets aux droits imposés par l'article 1191a des Statuts refondus,"

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill, avec son amendement, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, avec son amendement, est en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est posée: Ce Bill, avec son amendement, sera-t-il voté ?
Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill, avec un amendement, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du rapport du comité général sur le Bill (No 51) intitulé: "Loi modifiant les lois relatives à la Corporation de la cité de Québec."

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis à un Comité général de toute la Chambre maintenant, pour reconsidérer la clause 41.

Conformément à cet ordre, la Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Audet*, de la part du comité général fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier deux fois, et la question d'assentiment étant posée, la Chambre se prononce dans l'affirmative.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill, avec ses amendements, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, avec ses amendements, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill, avec ses amendements, sera-t-il voté ?
Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill avec certains amendement pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 101) intitulé : " Loi relative à la constitution en corporation des associations de bienfaisance, des sociétés nationales, des unions de métiers et des sociétés de travail,"

L'honorable M. *Archambeault* propose, que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

L'honorable M. *Gilman* propose en amendement, que le dit Bill ne soit pas lu pour la deuxième fois maintenant mais dans trois mois.

La question étant mise sur le dit amendement, la Chambre se divise ; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

POUR :

Les honorables messieurs

*La Bruère, de
Archambeault,
Audet,
Chapais,
Dorion,
Gilman,*

*Méhot,
Pelletier,
Ross, J. J.,
Sharples,
Sylvestre et
Tourville.— 12*

CONTRE :

L'honorable monsieur

Boucherville, de.— 1.

Ainsi elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné en conséquence.

L'ordre du jour appelant la Chambre en comité général pour la prise en considération du Bill (No 113) intitulé : " Loi modifiant de nouveau le Code Municipal,"

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Tourville*, de la part du comité, fait un rapport constatant que le travail du comité progresse et demande à siéger de nouveau demain.

Ordonné en conséquence.

L'ordre du jour appelant la Chambre en comité général pour la prise en considération du Bill (No 147) intitulé : " Loi concernant la dette publique,"

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Sharples*, de la part du Comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à la Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la Chambre en comité général pour la prise en considération du Bill (No 132) intitulé : " Loi amendante la loi 55-56 Victoria, chapitre 17, intitulé : " Loi relative aux droits sur les successions et les transports d'immeubles,"

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en Comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Dorion*, de la part du comité fait rapport, que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit reçu.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la Chambre en comité général pour la prise en considération du Bill (No 153) intitulé : " Loi relative à l'enregistrement des titres dans les comtés de Mégantic et de Lotbinière, en ce qui se rapporte aux paroisses Saint-Sylvestre et Saint-Patrice de Beaurivage,"

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Cormier*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à la Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit reçu.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la Chambre en comité général pour la prise en considération du Bill (No. 150) intitulé : " Loi amendant les dispositions spéciales relatives aux écoles publiques de la cité de Montréal,"

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Sylvestre*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à la Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit reçu.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Chapais*, la Chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

JEUDI, 4 JANVIER 1894.

Séance de 3 heures P. M.

Les honorables Conseillers législatifs présents, sont :

L'honorable *Boucher de La Bruère*, Orateur,

Les honorables messieurs

Archambeault,
Audet,
Boucherville, de
Chapais,
Cormier,
Dorion,
Garneau,
Laviolette,
Marsil,

Méthot,
Pelletier,
Ross, D. A.,
Ross, J. J.
Sharples,
Sylvestre,
Tourville,
Ward,

PRIÈRE :

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 13) intitulé : " Loi relative au contrat passé entre le gouvernement, la *Standard Life Assurance Company* et les Sœurs de la Charité de Québec."

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné, sur division, que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que la 45e règle de cette Chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est
Ordonné, sur division, que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 25) intitulé :
 "Loi ayant pour objet d'assurer une quittance valide au gouvernement et déterminant les personnes auxquelles il remettra une certaine partie du prix de vente de l'asile de Beauport,"

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné, sur division, que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que la 45^e règle de cette Chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné, sur division, que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 11) intitulé :
 "Loi concernant le contrat passé entre le gouvernement et les Sœurs de la Charité de Québec, relativement au maintien des aliénés dans l'asile de Beauport,"

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné, sur division, que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le Bill soit soumis à un comité général de la Chambre maintenant.

Conformément à cet ordre, la Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en Comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Pelletier*, de la part du comité général fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de

le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lu par le greffier deux fois, et la question d'assentiment étant posée, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que la 45^e règle de cette Chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné, sur division, que le dit Bill, avec ses amendements, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, avec ses amendements, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill, avec ses amendements, sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la Chambre en Comité général pour la prise en considération du Bill (No 119) intitulé : " Loi modifiant le Code des notaires,"

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable Mr. *Cormier*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à la Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit reçu.

Sur motion de l'honorable M. *Prévost*, il est

Ordonné que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est posée : ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la Chambre en comité général pour la prise en considération du Bill (No 113) intitulé : " Loi modifiant de nouveau le Code municipal,"

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis à un comité spécial composé des honorables Messieurs de *Boucherville*, *Méthot*, *Chapais*, *Prévost* et du proposant, et que le quorum du comité soit de deux de ses membres.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du rapport du comité des Bills privés sur le Bill (No 40) intitulé : " Loi modifiant la charte de la cité de Montréal et les lois qui la modifient,"

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit rapport soit adopté.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du rapport du comité des Bills privés sur le Bill (No 69) intitulé : " Loi modifiant la charte de la cité de Montréal,"

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit rapport soit adopté.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 46) intitulé : " Loi modifiant la 54 Victoria, chapitre 78, concernant la charte de la cité de Montréal," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 51) intitulé : " Loi modifiant les lois relatives à la Corporation de la cité de Québec," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 105) intitulé : " Loi amendant la loi relative aux maîtres et serviteurs," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 134) intitulé : " Loi validant certains actes de transport d'immeubles, sujets aux droits imposés par l'article 1191a des Statuts refondus," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 123) intitulé : " Loi modifiant le Code de procédure civile," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 151) intitulé : " Loi constituant en corporation l'école polytechnique," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 133) intitulé : " Loi amendant et refondant les lois 55-56 Victoria, chapitre 10

et 15, et 56 Victoria, chapitre 15, concernant certaines taxes et licences," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Chapais*, la Chambre s'ajourne à ce soir, à 8 heures.

JEUDI, 4 JANVIER 1894.

Séance de 8 heures P. M.

Les honorables Conseillers législatifs présents sont

L'honorable *Boucher de La Bruère*, Orateur,

Les honorables messieurs

Archambault,
Audet,
Boucherville, de
Chapais,
Cormier,
Dorion,
Garneau,
Gilman,

Laviolette,
Marsil,
Méhot,
Pelletier,
Prévost,
Ross, D. J.,
Ross, J. J.,
Sharpley,

PRIÈRE :

L'honorable M. *Archambault*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 63) intitulé : " Loi modifiant la loi relative à la ville de Saint-Henri," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier deux fois, et la question d'assentiment étant posée, la Chambre se prononce dans l'affirmative.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit Bill, avec ses amendements, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, avec ses amendements, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : ce Bill, avec ses amendements, sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 79) intitulé : " Loi modifiant la charte de la cité de Montréal (1889), et ses amendements," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier, deux fois, et la question d'assentiment étant posée, la Chambre se prononce dans l'affirmative.

Sur motion de l'honorable M. *Gilman*, il est

Ordonné que le dit Bill, avec ses amendements, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, avec ses amendements, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill, avec ses amendements, sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill avec certains amendements pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 133) intitulé : " Loi amendant et refondant les lois 55-56 Victoria, chapitre 10 et 15, et 56 Victoria, chapitre 15, concernant certaines taxes et licences,"

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que la 45e règle de cette Chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 151) intitulé .
 “ Loi constituant en corporation l'école polytechnique,”

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que la 45e règle de cette Chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la Chambre en comité général pour la prise en considération du Bill (No 61) intitulé : “ Loi pour prévenir la corruption municipale et civique,”

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après, le comité se lève sans faire de rapport et la Chambre reprend sa séance.

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir.

La Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Archangeault*, du comité spécial auquel a été soumis le Bill (No 113) intitulé : “ Loi modifiant de nouveau le Code municipal,” fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Sur motion de l'honorable M. *Archangeault*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis à un comité général de toute la chambre maintenant.

Conformément à cet ordre, la Chambre s'ajourne suivant bon plaisir et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Marsil*, de la part du comité général fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de

le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier une deuxième fois, et la question d'assentiment étant posée, la Chambre se prononce dans l'affirmative.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit Bill, avec ses amendements, soit maintenant lu pour la troisième fois

Le dit Bill, avec ses amendements, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill, avec ses amendements, sera-t-il voté ?
Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 11) intitulé : " Loi concernant le contrat passé entre le gouvernement et les Sœurs de la Charité de Québec, relativement au maintien des aliénés dans l'asile de Beauport," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 96) intitulé : " Loi amendant la loi relative au barreau," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Sharples*, il est

Ordonné que la 45^e règle de cette Chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *Sharples*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Sharples*, il est

Ordonné que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est alors posée : Ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 25) intitulé : " Loi concernant les subsides accordés à certaines compagnies de chemin de fer," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est
Ordonné que la 1^{re} règle de cette Chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est
Ordonné que le dit Bill soit lu une deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 121) intitulé : " Loi amendant la loi concernant les dentistes," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 90) intitulé : " Loi amendant le Code civil et l'article 610 du Code de procédure civile, relativement au privilège des voyageurs, bûcherons et autres," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Laviollette*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 103) intitulé : " Loi amendant le Code civil, relativement aux privilèges des constructeurs, journaliers, ouvriers et fournisseurs de matériaux," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 49) intitulé : " Loi constituant en corporation la ville de St-Jérôme," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 63) intitulé : " Loi modifiant la loi relative à la ville de St-Henri," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est
Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera, elle soit ajournée à
 demain matin, à 10 heures.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Chapais*, la Chambre s'ajourne à
 demain, à 10 heures A. M.

VENDREDI, 5 JANVIER 1894.

Séance de 10 heures A. M.

Les honorables Conseillers législatifs présents sont :

L'honorable *Boucher de La Bruère*, Orateur,

Les honorables messieurs

Archambeault,
Audet,
Boucherville; de
Chapais,
Cormier,
Dorion,
Garneau,
Laviolette,
Marsil,

Méhot,
Pelletier,
Ross, D. A.
Ross, J. J.
Sharples,
Sylvestre,
Tourville et
Ward.

PRIÈRE :

Sur motion de l'honorable M. *Prévost*, il est
Ordonné que le Bill (No 121) intitulé : " Loi amendant la loi concer-
 nant les dentistes ", soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture
 maintenant.

Sur motion de l'honorable M. *Prévost*, il est
Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.
 Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Prévost*, il est
Ordonné que la 45e règle de cette Chambre soit suspendue en ce qui
 concerne ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *Prévost*, il est
Ordonné que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 103) intitulé : "Loi amendant le Code Civil, relativement aux privilèges des constructeurs, journaliers, ouvriers et fournisseurs de matériaux,"

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

L'honorable M. *Archambeault* propose que la 45^e règle de cette Chambre soit suspendue relativement à ce Bill.

Et une objection étant soulevée,

L'honorable M. *Archambeault*, avec la permission de la Chambre, retire sa motion et propose que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné en comité général à la prochaine séance.

La question d'assentiment étant posée sur la dite motion, la Chambre se prononce dans l'affirmative.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 90) intitulé : "Loi amendant le Code Civil et l'article 610 du Code de Procédure Civile, relativement au privilège des voyageurs, bûcherons et autres,"

Sur motion de l'honorable M. *Laviolette*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Laviolette*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné en comité général à la prochaine séance.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 9) intitulé : "Loi modifiant de nouveau la loi des licences de Québec," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que la 45^e règle de cette Chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 155) intitulé : " Loi dégrevant certains terrains vendus avec le chemin de fer de Québec, Montréal, Ottawa et Occidental, " pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que la 45^e règle de cette Chambre soit suspendue relativement à ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu la deuxième fois maintenant.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 156) intitulé : " Loi amendant certaines lois de la présente session, " pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que la 45^e règle de cette Chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu la deuxième fois maintenant.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 100) intitulé : " Loi concernant la fermeture des magasins à bonne heure, " pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que la 45^e règle de cette Chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis à un comité général de la Chambre maintenant.

Conformément à cet ordre, la Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Cormier*, de la part du comité général, fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier, deux fois, et la question d'assentiment étant posée, la Chambre se prononce dans l'affirmative.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit Bill, avec ses amendements, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill avec ses amendements, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée: Ce Bill, avec ses amendements, sera-t-il voté?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 34) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Montréal", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 113) intitulé: "Loi modifiant de nouveau le Code municipal," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 57) intitulé: "Loi octroyant à Sa Majesté les deniers requis pour les dépenses du gouvernement, pour les années fiscales expirant le 30 juin 1894 et le 30 juin 1895, et pour d'autres fins du service public," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que la 45^e règle de cette Chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu la deuxième fois maintenant.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est alors posée : ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier reporte ce Bill à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif l'a voté sans amendement.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Chapais*, la Chambre s'ajourne à cet après-midi, à 3 heures p. m.

VENDREDI, 5 JANVIER 1894.

Séance de 3 heures P. M.

Les honorables Conseillers législatifs présents sont :

L'honorable *Boucher de La Bruère*, Orateur,

Les honorables messieurs

Archambeault,
Audet,
Boucherville, de
Chapais,
Cormier
Dorion,
Laviolette,
Méthot,

Pelletier,
Prévost,
Ross, D. A.,
Ross, J. J.,
Sharples,
Sylvestre,
Tourville,
Ward.

PRIÈRE :

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est
Ordonné que le Bill (No 148) intitulé : "Loi amendant la loi relative aux registres de l'état civil," soit maintenant lu une deuxième fois.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que la 45^e règle de cette Chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 100) intitulé : " Loi concernant la fermeture des magasins à bonne heure," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Il est reçu un message de l'Assemblée législative ;
Il est lu comme suit :

Assemblée législative, 5 janvier 1894.

Ordonné qu'un message soit envoyé au Conseil législatif informant leurs Honneurs que cette Chambre ne peut concourir dans l'amendement fait par le Conseil législatif au Bill (No 79) intitulé : " Acte pour amender la charte de la cité de Montréal et ses amendements," au sujet de l'élection du maire, parce que cette Chambre croit que les électeurs de Montréal ne doivent pas être privés du droit de choisir leur premier magistrat.

(Attesté) L. G. DESJARDINS,
G.-A. L.

L'honorable M. *Archambeault*, propose :

Que le Conseil législatif n'insiste pas sur son amendement.

L'honorable M. *Lavolette* propose, en amendement :

Que le Conseil législatif insiste sur son amendement.

La question étant mise sur le dit amendement, la Chambre se divise, et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

POUR :

Les honorables messieurs

La Bruère, de
Andet,
Boucherville, de
Dorion,
Lavolette,

Méhot,
Pelletier,
Ross, J. J., et
Sharples.—9.

CONTRE :

Les honorables messieurs

Archambeault,
Chapais,
Cormier,
Ross, D. A.,

Sylvestre,
Tourville, et
Ward.—7.

Ainsi elle est résolue dans la négative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil insiste sur son amendement.

L'ordre du jour appelant la Chambre en comité général pour la prise en considération du Bill (No. 103) intitulé : " Loi amendant le Code civil, relativement aux privilèges des constructeurs, journaliers, ouvriers et fournisseurs de matériaux."

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Tourville*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à la Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit reçu.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la Chambre en comité général pour la prise en considération du Bill (No 90) intitulé : " Loi amendant le Code civil et l'article 610 du Code de procédure civile, relativement au privilège des voyageurs, bûcherons et autres,"

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Méthot*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit reçu.

L'honorable M. *Laviolette* propose que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

L'honorable M. *Tourville* propose en amendement, que le Bill ne soit pas lu maintenant pour la troisième fois, mais dans trois mois.

La question étant posée sur la dite motion en amendement, la Chambre se prononce dans la négative.

Et la question étant posée sur la motion principale, elle est résolue dans l'affirmative, sur division.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

La Chambre s'ajourne durant bon plaisir.

La Chambre reprend sa séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative par l'honorable M. *Hall* et autres.

Les messagers se retirent.

Le dit message est alors lu comme suit :

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE,

Le 5 janvier 1894.

Ordonné qu'un message soit envoyé au Conseil Législatif informant leurs Honneurs que cette Chambre ne concourt pas maintenant dans les amendements faits par le Conseil Législatif au Bill (No. 79) intitulé : "Acte pour amender la charte de la Cité de Montréal et ses amendements."

Résolu qu'un comité spécial composé des Honorables MM. Hall, Marchand et Mercier et de MM. Kennedy, Villeneuve et Martineau soit nommé pour soumettre au Conseil législatif les raisons pour lesquelles cette Chambre ne concourt pas dans les dits amendements.

Attesté.

L. G. DESJARDINS,

G. A. L.

Les messagers sont rappelés et informés que le Conseil législatif enverra une réponse par son propre messenger.

Sur motion de l'honorable M. *Laviolette*, il est

Ordonné, sur division, qu'un message soit envoyé à l'Assemblée législative et informant cette Chambre que le Conseil législatif persiste dans son amendement.

Alors sur motion de l'honorable M. *Chapuis*, la Chambre s'ajourne à ce soir, à huit heures.

VENDREDI 5 JANVIER 1894.

Séance de 8 heures P. M.

Les honorables Conseillers législatifs présents sont :

L'honorable *Boucher de La Bruère*, Orateur,

Les honorables messieurs

Archambeault,
Audet,
Boucherville, de
Chapais,
Dorion,
Laviolette,
Méhot,

Pelletier,
Prévost,
Ross, J. J.,
Sharples,
Sylvestre,
Tourville.
Ward.

PRIÈRE :

Il est reçu un message de l'Assemblée législative par l'hon. M. Hall et autres.

Les messagers se retirent.

Le message est alors lu comme suit :

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

Le 5 janvier 1894.

Ordonné qu'un message soit envoyé à l'honorable Conseil législatif pour le prier d'accorder une conférence libre aux délégués nommés par cette Chambre dans le but de discuter avec les délégués qu'il plaira à l'honorable Conseil de nommer les raisons pour lesquelles cette Chambre ne croit pas devoir concourir dans l'amendement fait par le Conseil législatif au Bill (No. 79) intitulé : " Acte pour amender la charte de la cité de Montréal, et ses amendements," au sujet de l'élection du maire ;

Et que les honorables MM. Hall, Marchand, Mercier et MM. Kennedy, Villeneuve et Martineau ont été nommés les délégués de cette Chambre à cette fin.

(Attesté),

L. G. DESJARDINS,

G. A. L.

Les messagers sont rappelés et informés que le Conseil législatif enverra une réponse par son propre messager.

Sur motion de l'honorable M. *Laviolette*, il est.

Ordonné qu'un message soit envoyé à l'Assemblée législative l'informant que le Conseil législatif acquiesce à sa demande d'une conférence au sujet des amendements au Bill (No 79) intitulé : " Acte pour amender la charte de la cité de Montréal et ses amendements," et que les délégués de la part de cette chambre soient les honorables MM. Archambeault, de Boucherville, et Laviolette qui rencontreront le nombre de délégués, de la part de l'Assemblée législative requis par l'usage parlementaire, à 9¼ heures dans la salle de lecture du Conseil législatif.

La Chambre s'ajourne durant bon plaisir.

La Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *De Boucherville*, l'un des délégués nommés par le Conseil législatif pour rencontrer les conférenciers de l'Assemblée législative, rend compte de la conférence et expose les raisons donnés par les conférenciers de l'Assemblée législative.

Sur motion de l'honorable M. *Laviolette*, il est

Ordonné qu'après avoir considéré le rapport des conférenciers nommés par cette Chambre au sujet des amendements faits par icelle au Bill (No 79) cette Chambre persiste dans les dits amendements.

Ordonné qu'un message soit envoyé à l'Assemblée législative, l'informant que le Conseil législatif persiste dans les dits amendements.

La Chambre s'ajourne durant bon plaisir.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance, puis, sur motion de l'honorable M. *Dorion*, elle s'ajourne à lundi, à 3 heures P. M.

LUNDI, 8 JANVIER 1894.

Les honorables Conseillers législatifs présents, sont :

L'honorable *Boucher de la Bruère*, Orateur,

Les honorables messieurs

Archambeault,
Audet,
Boucherville, de
Chapais,
Cormier,
Gilman,
Marsil,

Pelletier,
Ross, D. A.,
Sharples,
Starnes,
Sylvestre,
Tourville.
Ward.

Il est reçu un message de l'Assemblée législative.

Il est lu comme suit :

Assemblée législative, le 8 janvier 1894.

Ordonné qu'un message soit envoyé à l'honorable Conseil législatif le priant de bien vouloir reconsidérer sa décision au sujet de l'amendement qu'il a fait au Bill (No 79) concernant l'élection du maire de la cité de Montréal, vu la gravité de la situation et l'importance des intérêts en jeu en rapport avec le dit Bill.

Attesté.

L. G. DESJARDINS, G. A. L.

L'honorable M. *Archambeault* propose :

Que, vu l'importance des dispositions renfermées dans le Bill (No 79) et qu'il est désirable que les dites dispositions soient adoptées, cette chambre n'insiste pas sur les amendements 3, 4 et 5 faits par cette chambre au dit Bill, relativement à l'élection du maire par le conseil et qu'un message soit envoyé à l'Assemblée législative l'informant de la décision de cette chambre.

La question étant mise sur la dite motion, la chambre se divise ; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

POUR :

Les honorables messieurs

Archambeault,
Gilman,
Marsil,
Prévost,

Ross, D. A.
Sylvestre,
Tourville, et
Ward.—8.

CONTRE :

Les honorables messieurs

*La Bruère, de
Sharples, et*

Starnes.—3.

Ainsi elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné en conséquence.

La chambre s'ajourne à loisir.

La chambre reprend sa séance.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 79) intitulé : " Acte pour amender la charte de la cité de Montréal et ses amendements," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements, moins les amendements Nos 3, 4 et 5.

La Chambre s'ajourne à loisir.

A trois heures et demie de l'après-midi, Son Honneur l'honorable Joseph Adolphe Chapleau, lieutenant-gouverneur de la province de Québec, étant assis dans le fauteuil, sur le trône, l'honorable *Orateur* dit :

" Gentilhomme, huissier de la Verge Noire, rendez-vous à la Chambre de l'Assemblée législative, et informez cette Chambre que c'est le plaisir de Son Honneur qu'elle se rende immédiatement auprès de lui dans la salle du Conseil législatif.

Laquelle étant venue avec son *Orateur*.

Le greffier de la couronne en chancellerie lit séparément les titres des Bills à être sanctionnés, comme suit :

- B Loi amendant la loi 44-45 Victoria, chapitre 86, intitulé : " Acte autorisant la vente de certaines propriétés substitués en vertu du testament de feu George Burns Symes."
- C Loi amendant la charte de " La Compagnie du pouvoir électrique de Montmorency."
- 4 Loi modifiant la loi relative aux registrateurs et à l'organisation des bureaux d'enregistrement.
- 5 Loi modifiant la loi relative aux traitements de certains officiers de justice.
- 6 Loi modifiant la loi relative aux juges de paix.
- 7 Loi relative aux édifices publics.
- 8 Loi concernant la revision et la modification du Code de procédure civile du Bas-Canada.

- 9 Loi modifiant de nouveau la loi des licences de Québec.
- 10 Loi amendant la loi relative aux asiles d'aliénés.
- 11 Loi concernant le contrat passé entre le gouvernement et les Sœurs de la Charité de Québec, relativement au maintien des aliénés dans l'asile de Beauport.
- 13 Loi relative au contrat passé entre le gouvernement, la *Standard Life Assurance Company* et les Sœurs de la Charité de Québec.
- 14 Loi amendant la loi de l'Instruction publique.
- 15 Loi amendant la loi des écoles d'industrie.
- 16 Loi amendant la loi des écoles de réforme.
- 17 Loi relative à la transmission au secrétaire de la province et aux régistrateurs, des rôles d'évaluation.
- 18 Loi modifiant le code municipal.
- 19 Loi amendant la loi relative au département du secrétaire de la province.
- 20 Loi concernant les appels des décisions des Recorders et des Cours de Recorder en matières de taxes.
- 21 Loi modifiant la loi relative à la cour de circuit pour le district de Montréal.
- 22 Loi amendant la loi concernant le Conseil d'Hygiène de la province de Québec.
- 23 Loi relative aux établissements industriels.
- 24 Loi modifiant la loi 56 Victoria, chapitre 22, concernant l'entretien des ponts construits en tout ou en partie par le gouvernement.
- 25 Loi ayant pour objet d'assurer une quittance valide au gouvernement et déterminant les personnes auxquelles il remettra une certaine partie du prix de vente de l'asile de Beauport.
- 26 Loi concernant les subsides accordés à certaines compagnies de chemins de fer.
- 27 Loi abrogeant la loi 56 Victoria, chapitre 17, intitulé : " Loi concernant les licences."
- 28 Acte amendant l'acte 20 Victoria, chapitre 125, intitulé : " Acte pour diviser la commission des chemins à barrières de Québec, en deux commissions distinctes, et établir d'autres dispositions à cet effet," et les différents actes l'amendant.
- 29 Loi amendant la loi concernant les sociétés d'agriculture.
- 30 Loi amendant la loi concernant l'agriculture, relativement aux sociétés d'horticulture et de pomologie.
- 32 Loi autorisant les curé et marguilliers de l'Œuvre et Fabrique de la paroisse Sainte-Scholastique, district de Terrebonne, à aider à la reconstruction du convent du village Sainte-Scholastique.
- 33 Loi assurant les effets civils au mariage contracté entre Frédéric Pratt et Marie-Albina Thibault.
- 34 Loi modifiant la charte de la cité de Montréal.
- 35 Loi autorisant Dame Albina Pominville, épouse d'Arthur Gagnon, à vendre certains biens substitués.

-
- 36 Loi constituant en corporation l'établissement connu sous le nom de "*Robert Jones Memorial Convalescent Hospital for Children of parents belonging to the Church of England, in the diocese of Montreal.*"
 - 37 Loi autorisant le barreau de la province de Québec à admettre, après examen, Adolphe-Marie-Louis-Eugène Bécigneul à l'exercice de la profession d'avocat dans cette province.
 - 38 Loi modifiant et refondant la loi organique de "l'Union des commis-marchands de la cité de Montréal," 43-44 Victoria, chapitre 85.
 - 39 Loi ratifiant certaines ventes d'immeubles et certaines transactions entre Joseph Léveillé et ses enfants.
 - 41 Loi constituant en corporation l'"Institut des Sœurs Servantes du Saint Cœur de Marie."
 - 42 Loi concernant l'Association d'assurance mutuelle des fabriques des diocèses de la province ecclésiastique de Montréal.
 - 43 Loi constituant en corporation "Les Ursulines de Stanstead."
 - 44 Loi constituant en corporation les "Révérèndes Mères Religieuses Ursulines de Roberval."
 - 45 Loi constituant en corporation "La Compagnie d'Assurance des Marchands contre le feu."
 - 46 Loi modifiant la loi 54 Victoria, chapitre 78, concernant la charte de la cité de Montréal.
 - 47 Loi relative aux biens de feu François-Xavier Beaudry légués pour des fins de charité.
 - 48 Loi constituant en corporation "La Compagnie du chemin de fer de le Rive Sud."
 - 49 Loi constituant en corporation la ville de Saint-Jérôme.
 - 51 Loi modifiant les lois relatives à la Corporation de la cité de Québec.
 - 52 Loi modifiant l'acte d'incorporation de "l'Union St. Joseph de Lachine," (41 Victoria, chapitre 35.)
 - 53 Loi modifiant la loi constituant en corporation "La Corporation des Sœurs Marianites de Ste-Croix."
 - 54 Loi érigeant la paroisse de St-Nazaire d'Acton en municipalité, détachant certains lots du comté de Drummond et les annexant à la dite paroisse et au comté de Bagot, pour toutes les fins municipales et scolaires.
 - 55 Loi autorisant le collège des médecins et chirurgiens de la province à admettre au nombre de ses membres Thomas Thadée Nesbitt, docteur en médecine de l'Université Laval.
 - 56 Loi autorisant Didier Garneau, étudiant en l'art dentaire à exercer sa profession dans la province de Québec, en abrégant le terme de ses études et de sa cléricature, à raison de son âge et de son expérience acquise.
 - 63 Loi modifiant la loi relative à la ville de St-Henri.
 - 64 Loi déclarant Joseph-Herménégilde Chalifoux, membre du collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec.

-
- 65 Loi modifiant de nouveau l'acte d'incorporation de la ville de Lévis, tel que refondu par la loi 36 Victoria, chapitre 60, et les actes qui l'amendent.
 - 66 Loi constituant la ville de la Côte Saint-Paul en corporation.
 - 67 Loi autorisant le barreau de la province de Québec à admettre, après examen, Louis-Gordon Glass, au nombre de ses membres.
 - 68 Loi concernant le Jardin Zoologique de Montréal.
 - 70 Loi constituant en corporation l'institution " Pettes Memorial."
 - 71 Loi modifiant et refondant l'acte d'incorporation de la ville de Chicoutimi.
 - 72 Loi ratifiant un acte de vente entre Joseph-Louis et Théophile David, et les héritiers de Fleury David.
 - 73 Loi modifiant la loi 44-45 Victoria, chapitre 44, constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer de Québec, Mantmorency et Charlevoix et ses amendements, et conférant d'autres pouvoirs à la dite compagnie.
 - 74 Loi autorisant le barreau de la province de Québec à admettre Camille Piché au nombre de ses membres, après examen.
 - 76 Loi refondant les lois organiques de la corporation de la ville de Salisbury de Valleyfield.
 - 78 Loi amendant les diverses lois concernant la corporation de la cité des Trois Rivières.
 - 79 Loi modifiant la charte de la cité de Montréal (1889) et ses amendements.
 - 80 Loi modifiant l'acte d'incorporation de la ville de Buckingham.
 - 81 Loi autorisant John Bryson, de Fort Coulonge, à vendre certains immeubles qu'il possède actuellement seul ou conjointement avec l'héritier mineur de sa femme, sans l'autorisation d'un conseil de famille ou autres formalités judiciaires.
 - 82 Loi ratifiant le partage d'immeubles possédés par indivis par les successions Ferdinand David, Michel Laurent et Dame Delphine Choquette, en son vivant, veuve de l'honorable Sévère Rivard, ainsi que le partage des immeubles de cette dernière entre ses héritiers.
 - 83 Loi modifiant les actes relatifs à la compagnie de chemin de fer urbain de Montréal.
 - 85 Loi érigeant la paroisse de Ste-Christine, et autres terrains détachés de la municipalité de la paroisse de St-André d'Acton, en municipalité locale, pour les fins municipales et scolaires, et l'annexant pour le même but au comté de Bagot.
 - 86 Loi concernant la substitution créée par François Guénette et Aurélie Beaudry, son épouse.
 - 87 Loi donnant de nouveaux pouvoirs à l' " Union Saint-Joseph de Saint-Jean-Baptiste de Québec," et pour d'autres fins.
 - 88 Loi constituant en corporation " L'Union des briquetiers de Montréal."
 - 89 Loi refondant la loi organique de la " Congrégation de Saint-Michel de Sorel."
 - 90 Loi amendant le Code civil et l'article 610 du Code de procédure civile, relativement au privilège des voyageurs, bûcherons et autres.

-
- 92 Loi pour rendre valides certains actes notariés.
 - 96 Loi amendant la loi relative au Barreau.
 - 100 Loi concernant la fermeture des magasins à bonne heure.
 - 103 Loi amendant le Code civil, relativement aux privilèges des constructeurs, journaliers, ouvriers et fournisseurs de matériaux.
 - 105 Loi amendant la loi relative aux maîtres et serviteurs.
 - 113 Loi modifiant de nouveau le Code municipal.
 - 114 Loi modifiant l'acte 46 Victoria, chapitre 88, modifiant et refondant les différents actes concernant " la Compagnie du chemin de fer de Québec et du Lac Saint-Jean," et les lois qui le modifient.
 - 119 Loi modifiant le Code des notaires.
 - 121 Loi amendant la loi concernant les dentistes.
 - 122 Loi modifiant l'article 5668 des Statuts refondus.
 - 123 Loi modifiant le Code de procédure civile.
 - 127 Loi accordant une extension de pouvoirs aux corporations municipales de la ville de Nicolet et de Saint-Jean-Baptiste de Nicolet.
 - 132 Loi amendant la loi 55-56 Victoria, chapitre 17, intitulée : " Loi relative aux droits sur les successions et les transports d'immeubles."
 - 133 Loi amendant et refondant les lois 55-56 Victoria, chapitre 10 et 15, et 56 Victoria, chapitre 15, concernant certaines taxes et licences.
 - 134 Loi validant certains actes de transport d'immeubles, sujets aux droits imposés par l'article 1191*a* des Statuts refondus
 - 135 Loi amendant la loi concernant l'agriculture relativement aux cercles agricoles
 - 136 Loi amendant l'article 3510 des Statuts refondus.
 - 139 Loi modifiant la loi concernant les taxes directes sur les corporations commerciales.
 - 140 Loi concernant l'application de l'article 4753 des Statuts refondus.
 - 141 Loi relative au règlement définitif du fond des écoles élémentaires.
 - 145 Loi amendant la loi concernant l'agriculture et la colonisation, relativement aux sociétés co-opérative de cercles agricoles.
 - 147 Loi concernant la dette publique.
 - 148 Loi amendant la loi relative aux registres de l'état civil.
 - 149 Acte pour amender l'article 4121 des Statuts refondus, concernant les arpenteurs.
 - 150 Loi amendant les dispositions spéciales relatives aux écoles publiques de la cité de Montréal.
 - 151 Loi constituant en corporation l'école polytechnique.
 - 153 Loi relative à l'enregistrement des titres dans les comtés de Mégantic et de Lotbinière, en ce qui se rapporte aux paroisses Saint-Sylvestre et Saint-Patrice de Beaurivage.
 - 154 Loi amendant la loi No. 86 de cette session, intitulée . " Loi concernant la substitution créée par François Guénette et Aurélie Beaudry, son épouse."
 - 155 Loi dégrevant certains terrains vendus avec le chemin de fer de Québec, Montréal, Ottawa et Occidental.
 - 156 Loi amendant certaines lois de la présente session.

La sanction royale est prononcée sur ces Bills, par le greffier de cette Chambre, comme suit :

Au nom de Sa Majesté, Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur sanctionne ces Bills.

Alors l'honorable Orateur de l'Assemblée législative a adressé la parole à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, et a présenté à Son Honneur pour qu'il veuille y donner sa sanction, un Bill intitulé :

57 Acte octroyant à Sa Majesté les deniers requis pour les dépenses du gouvernement, pour les années fiscales expirant le 30 juin 1894 et le 30 juin 1895, et pour d'autres fins de service public.

A ce Bill la sanction royale a été donnée dans les termes suivants :

Au nom de Sa Majesté, le Lieutenant-Gouverneur remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ce Bill.

Après quoi, il a plu à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur de clore la troisième session de la huitième Législature de la province de Québec par le discours suivant :

Honorables Messieurs du Conseil législatif,

Messieurs de l'Assemblée législative,

En venant clore aujourd'hui les travaux de cette laborieuse session je dois vous remercier de l'assiduité et du zèle que vous avez apportés à l'étude des divers sujets soumis à vos délibérations.

Les rapports qui ont été placés sous vos yeux démontrent que les efforts de mon gouvernement pour établir l'équilibre entre les recettes et les dépenses de la Province ont été couronnés d'un plein succès. Déjà, vous avez pu, sans nuire à la parfaite stabilité de notre crédit, diminuer certains impôts votés en mil huit cent quatre-vingt-douze, et vous avez la certitude que ces impôts pourront être encore réduits l'an prochain. Il y a donc lieu d'être satisfait des mesures adoptées pour raffermir notre situation financière.

Il ressort aussi des renseignements qui vous ont été fournis pendant cette session que l'agriculture et la colonisation sont de plus en plus en progrès parmi nous. Sachons nous en réjouir ; car les destinées de notre Province et celles de la Confédération canadienne sont intimement liées, et si la Providence réserve des jours d'épreuves à ce vaste pays du Canada, nous les traverserons avec moins de danger pour nous quand notre population agricole sera heureuse et prospère.

Messieurs de l'Assemblée législative,

Je vous remercie des sommes que vous avez généreusement votées pour le service de Sa Majesté. Je verrai à ce qu'elles soient dépensées le plus économiquement et le plus efficacement possible, selon les prescriptions de la Constitution et les intentions de la Législature.

Honorables Messieurs du Conseil législatif,

Messieurs de l'Assemblée législative,

Au moment de prendre congé de vous, je fais des vœux pour que la législation que je viens de sanctionner, au nom de Sa Majesté, porte d'heureux fruits pour le bonheur du peuple de cette Province. Je prie Dieu qu'il fasse régner la paix au sein de notre société, et répande ses plus abondantes bénédictions sur vous et sur vos familles.

Alors l'honorable Orateur du Conseil Législatif dit :

Honorables Messieurs du Conseil législatif,

Messieurs de l'Assemblée législative,

C'est la volonté et le désir de Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, que cette législature soit prorogée jusqu'à jeudi le quinzième jour de février prochain, pour être ici tenue ; et cette législature provinciale est en conséquence prorogée à jeudi, le quinzième jour de février prochain.

INDEX

DU

VINGT-HUITIÈME VOLUME

DU

JOURNAL DU CONSEIL LEGISLATIF

DE LA

PROVINCE DE QUÉBEC

57 VICTORIA, 1893-94.

A DRESSES :—

Au lieutenant-gouverneur,

Pour mandat de \$10,000.24.

“ “ 9,865.76.

ALLAN, Andrew, et autres, 22.

ARCHAMBEAULT, Urgèle, et autres, 8.

ASSOCIATION IMMOBILIÈRE, Montréal, 7, 35.

ASSOCIATION MUTUELLE DES FABRIQUES, etc., 16.

BASSANO, Mse de, 8.

BÉCIGNEUL, Adolphe, 21.

BON PASTEUR de Montréal, Religieuses du, 38.

BRYSON, John, 21.

BUCKINGHAM, ville de, 21, 35.

BILLS :

- Bill (A) intitulé : " Acte concernant l'agriculture," présenté, lu une 1ère fois *pro formâ*, 6.
- Bill (B) intitulé : " Loi amendant la loi 44-45 Victoria, chapter 86, intitulé : " Acte autorisant la vente de certaines propriétés substituées en vertu du testament de feu George Burns Symes, "
Présenté par l'honorable *D. A. Ross*, et lu la 1ère fois, 41; 2e lecture, à C. B. P., 44, 45; S. A., 59; 3e lecture, 63; voté S. A., par l'Assemblée, 100; honoraire remis, 135; sanctionné, 183.
- Bill (C) intitulé : " Loi amendant la charte de " La Compagnie de pouvoir électrique de Montmorency, "
Présenté par l'honorable *M. Wood*, et lu la 1ère fois, 26; 2e lecture, à C. B. P., 29; A. A., 39; rapport adopté, 3e lecture, 44; voté à l'Assemblée, 66; sanctionné, 183.
- Bill (D) intitulé : " Acte pour amender la charte de la Compagnie d'assurance mutuelle contre le feu de la cité de Montréal, "
Présenté par l'honorable *M. Laviolette*, et lu la 1ère fois, 41; 2e lecture, à C. B. P., 52; S. A., 58; 3e lecture, 63; honoraire remis, 135.
- Bill (E) intitulé : " Acte interprétant l'article 2098 du Code civil, "
Présenté par l'honorable *M. Prévost*, et lu la 1ère fois, 32; 2e lecture, débat, 52; 59; à c. g., 64; A. A., 66, 67; 3e lecture, 67.
- Bill (F) intitulé : " Loi amendant l'article 5164 des Statuts refondus de la province de Québec, "
Présenté par l'honorable *M. Archambeault*, et lu la 1ère fois, 41; 2e lecture, à c. g., 52; A. A., 54, 55; 3e lecture, 59.
- Bill (G) intitulé : " Loi relative à l'enregistrement de la communauté de biens, "
Présenté par l'honorable *M. Gilman*, et lu la 1ère fois, 54; 2e lecture, à com. spéc., 67.
- Bill (No 4) intitulé : " Loi modifiant la loi relative aux régistrateurs et à l'organisation des bureaux d'enregistrement, "
Reçu et lu la 1ère fois, 116; 2e lecture, à com. gén., 121; A. A., 3e lecture, 129, 130; am. agréés, 146; sanctionné, 183.
- Bill (No 5) intitulé : " Loi modifiant la loi relative aux traitements de certains officiers de justice, "

- Reçu et lu la 1ère fois, 116, 117 ; 2e lecture, à com. gén., 121 ; S. A., 3e lecture, 130 ; sanctionné, 133.
- Bill (No 6) intitulé : " Loi modifiant la loi relative aux juges de paix, " Reçu et lu la 1ère fois, 61 ; 2e lecture, à com. gén., 68 ; S. A., 3e lecture, 71 ; sanctionné, 133.
- Bill (No 7) intitulé : " Loi relative aux édifices publics, " Reçu et lu la 1ère fois, 94 ; 2e lecture à com. gén., 103 ; S. A., 3e lecture, 109 ; sanctionné, 133.
- Bill (No 8) intitulé : " Loi concernant la révision et la modification du Code de procédure civile du Bas-Canada. " Reçu et lu la 1ère fois, 123 ; 2e lecture, à com. gén., 136 ; S. A., 3e lecture, 141 ; sanctionné, 133.
- Bill (No 9) intitulé : " Loi modifiant la loi des licences de Québec, " Reçu et lu 3 fois, S. A., 173 ; sanctionné, 184.
- Bill (No 10) intitulé : " Loi amendant la loi relative aux asiles d'aliénés, " Reçu et lu la 1ère fois, 94 ; 2e lecture, à com. gén., 104 ; S. A., 3e lecture, 109 ; sanctionné, 184.
- Bill (No 11) intitulé : " Loi concernant le contrat passé entre le gouvernement et les Sœurs de la Charité de Québec, relativement au maintien des aliénés dans l'asile de Beauport, " Reçu et lu la 1ère fois, 115 ; 2e lecture, à com. gén., A. A., 3e lecture, 164, 165 ; am. agréés, 170 ; sanctionné, 184.
- Bill (No 12) intitulé : " Loi concernant le contrat passé entre les propriétaires de l'asile de Beauport, les Sœurs de la Charité de Québec et le gouvernement, relativement à la vente de l'asile de Beauport, " Reçu et lu la 1ère fois, 114 ; 2e lecture ; débat, 119 ; débat ajourné, 122 ; débat ajourné, 129 ; 2e lecture refusée sur division, 132, 133 ; question d'ordre, 137 ; décision de l'Orateur, 142.
- Bill (No 13) intitulé : " Loi relative au contrat passé entre le gouvernement, la *Standard Life Assurance Company* et les Sœurs de la Charité de Québec, " Reçu et lu la 1ère fois, 114, 115 ; 2e et 3e lectures, S. A., 163, 164 ; sanctionné, 184.
- Bill (No 14) intitulé : " Loi amendant la loi de l'Instruction publique, " Reçu et lu la 1ère fois, 50 ; 2e lecture, à com. gén., 52, 53 ; progrès, 64, 67 ; A. A., 3e lecture, 78 ; am. agréés, 81 ; sanctionné 184.
- Bill (No 15) intitulé : " Loi amendant la loi des écoles d'industrie, " Reçu et lu la 1ère fois, 81 ; 2e lecture, à com. gén., 90 ; S. A., 3e lecture, 95 ; sanctionné, 184.

-
- Bill (No 16) intitulé : " Loi amendant les écoles de réforme,"
Reçu et lu la 1ère fois, 72 ; 2e lecture, à com. gén., 79 ; S. A., 3e lecture, 83, 84 ; sanctionné, 184.
- Bill (No 17) intitulé : " Loi relative à la transmission au secrétaire de la province et aux registrateurs, des rôles d'évaluation,"
Reçu et lu la 1ère fois, 50 ; 2e lecture, à com. gén., 53 ; S. A., 3e lecture, 55 ; sanctionné, 184.
- Bill (No 18) intitulé : " Loi modifiant le Code municipal,"
Reçu et lu la 1ère fois, 77 ; 2e lecture, à com. gén., 84 ; A. A., 3e lecture, 89 ; am. agréés, 108 ; sanctionné, 184.
- Bill (No 19) intitulé : " Loi amendant la loi relative au département du secrétaire de la province,"
Reçu et lu la 1ère fois, 33 ; 2e lecture, à com. gén., 38 ; S. A., 3e lecture, 41 ; sanctionné, 184.
- Bill (No 20) intitulé : " Loi concernant les appels des décisions des Recorders et des Cours de Recorder en matières de taxes,"
Reçu et lu la 1ère fois, 61 ; 2e lecture, à com. gén., 67 ; S. A., 3e lecture, 70, 71 ; sanctionné, 184.
- Bill (No 21) intitulé : " Loi modifiant la loi relative à la cour de circuit pour le district de Montréal,"
Reçu et lu la 1ère fois, 128 ; 2e lecture, à com. gén., 136 ; S. A., 3e lecture, 141 ; sanctionné, 184.
- Bill (No 22) intitulé : " Loi amendant la loi concernant le Conseil d'Hygiène de la province de Québec,"
Reçu et lu la 1ère fois, 81 ; 2e lecture, à com. gén., 91, 92 ; S. A., 3e lecture, 95 ; sanctionné, 184.
- Bill (No 23) intitulé : " Loi relative aux établissements industriels,"
Reçu et lu la 1ère fois, 72 ; 2e lecture, à com. gén., 79 ; S. A., 3e lecture, 83 ; sanctionné, 184.
- Bill (No 24) intitulé : " Loi modifiant la loi 56 Victoria, chapitre 22, concernant l'entretien des ponts construits en tout ou en partie par le gouvernement,"
Reçu et lu la 1ère fois, 37 ; 2e lecture, à com. gén., 50 ; S. A., 53 ; 3e lecture, 54 ; sanctionné, 184.
- Bill (No 25) intitulé : " Loi ayant pour objet d'assurer une quittance valide au gouvernement et déterminant les personnes auxquelles il remettra une certaine partie du prix de vente de l'asile de Beauport,"
Reçu et lu la 1ère fois, 115 ; 2e et 3e lectures, S. A., sur division, 163 ; sanctionné, 184.

-
- Bill (No 26) intitulé : " Loi concernant les subsides accordés à certaines compagnies de chemin de fer,"
Reçu et lu 3 fois, S. A., 170, 171 ; sanctionné, 184.
- Bill (No 27) intitulé : " Loi abrogeant la loi 56 Victoria, chapitre 17, intitulé : " Loi concernant les licences,"
Reçu et lu la 1ère fois, 61 ; 2e lecture, S. A., 3e lecture, 78 ; sanctionné, 184.
- Bill (No 28) intitulé : " Acte amendant l'acte 20 Victoria, chapitre 125, intitulé : " Acte pour diviser la commission des chemins à barrières de Québec, en deux commissions distinctes, et établir d'autres dispositions à cet effet", et les différents actes l'amendant,"
Reçu et lu la 1ère fois, 87 ; 2e lecture, à com. gén., 96, 97 ; S. A., 3e lecture, 103 ; sanctionné, 184.
- Bill (No 29) intitulé : " Loi amendant la loi concernant les sociétés d'agriculture,"
Reçu et lu la 1ère fois, 100 ; 2e lecture, à com. gén., 110 ; A. A., 3e lecture, 112, 113 ; am. agréés, 127 ; sanctionné, 184.
- Bill (No 30) intitulé : " Loi amendant la loi concernant l'agriculture, relativement aux sociétés d'horticulture et de pomologie,"
Reçu et lu la 1ère fois, 87 ; 2e lecture, à com. gén., 97 ; S. A., 3e lecture, 102, 103 ; sanctionné, 184.
- Bill (No 32) intitulé : " Loi autorisant les curé et les marguilliers de l'Œuvre et Fabrique de la paroisse Ste-Scholastique, district de Terrebonne, à aider à la reconstruction du couvent du village Ste-Scholastique,"
Reçu et lu la 1ère fois, 52 ; 2e lecture, à C. B. P., 55, 56 ; S. A., 3e lecture, 66 ; sanctionné, 184.
- Bill (No 33) intitulé : " Loi assurant les effets civils au mariage contracté entre Frédéric Pratt et Marie Albina Thibault,"
Reçu et lu la 1ère fois, 57 ; 2e lecture, à C. B. P., 65 ; S. A., 3e lecture, 69, 70 ; sanctionné, 184.
- Bill (No 34) intitulé : " Loi modifiant la charte de la cité de Montréal,"
Reçu et lu la 1ère fois, 95 ; 2e lecture, à C. B. P., 106 ; A. A., 147 ; rapport adopté, am. en com. gén., 3e lecture, 155, 156 ; am. agréés, 175 ; sanctionné, 184.
- Bill (No 35) intitulé : " Loi autorisant Dame Albina Pominville, épouse de Arthur Gagnon, à vendre certains biens substitués,"
Reçu et lu la 1ère fois, 62 ; 2e lecture, à C. B. P., 68 ; A. A., 75 ; A. A., 3e lecture, 88, 89 ; am. agréés, 100 ; sanctionné, 184.

- Bill (No 36) intitulé : “ Loi constituant en corporation l'établissement connu sous le nom de “ *Robert Jones Memorial Convalescent Hospital for Children of parents belonging to the Church of England, in the diocese of Montreal,* ”
Reçu et lu la 1ère fois, 37 ; 2e lecture, à C. B. P., 42 ; S. A., 3e lecture, 48 ; sanctionné, 185.
- Bill (No 37) intitulé : “ Loi autorisant le barreau de la province de Québec à admettre, après examen, Adolphe-Marie-Louis-Eugène Bécigneul à l'exercice de la profession d'avocat dans cette province, ”
Reçu et lu la 1ère fois, 56 ; 2e lecture, à C. B. P., 59 ; S. A., 3e lecture, 144, 145 ; sanctionné, 185.
- Bill (No 38) intitulé : “ Loi modifiant et refondant la loi organique de “ l'Union des commis-marchands de la cité de Montréal, ” 43-44 Victoria, chapitre 85, ”
Reçu et lu la 1ère fois, 56 ; 2e lecture, à C. B. P., 64 ; A. A., à com. gén., A. A., 3e lecture, 69, 70 ; am. agréés, 77 ; sanctionné, 185.
- Bill (No 39) intitulé : “ Loi ratifiant certaines ventes d'immeubles et certaines transactions entre Joseph Léveillé et ses enfants, ”
Reçu et lu la 1ère fois, 101 ; mis sur l'ordre du jour, 107 ; 2e lecture, à C. B. P., 113 ; S. A., 3e lecture, 145 ; sanctionné, 185.
- Bill (No 40) intitulé : “ Loi modifiant la charte de la cité de Montréal et les lois qui la modifient, ”
Reçu et lu la 1ère fois, 87 ; 2e lecture, à C. B. P., 97 ; préambule non prouvé, 151 ; rapport adopté, 166.
- Bill (No 41) intitulé : “ Loi constituant en corporation l'“ Institut des Sœurs Servantes du Saint Cœur de Marie, ”
Reçu et lu la 1ère fois, 108 ; 2e lecture, à C. B. P., 114 ; S. A., 3e lecture, 133, 134 ; sanctionné, 185.
- Bill (No 42) intitulé : “ Loi concernant l'Association d'assurance mutuelle des fabriques des diocèses de la province ecclésiastique de Montréal, ”
Reçu et lu la 1ère fois, 37 ; 2e lecture, à C. B. P., 42 ; S. A., 3e lecture, 48 ; sanctionné, 185.
- Bill (No 43) intitulé : “ Loi constituant en corporation “ Les Ursulines de Stanstead, ”
Reçu et lu la 1ère fois, 44 ; 2e lecture, à C. B. P., 49 ; S. A., 58 ; 3e lecture, 63, 64 ; sanctionné, 185.
- Bill (No 44) intitulé : “ Loi constituant en corporation les révérendes mères religieuses ursulines de Roberval, ”

- Reçu et lu la 1ère fois, 51, 52 ; 2e lecture, à C. B. P., 55 ; S. A., 3e lecture, 66 ; sanctionné, 185.
- Bill (No 45) intitulé : “ Loi constituant en corporation “ La Compagnie d'Assurance des Marchands contre le feu,”
 Reçu et lu la 1ère fois, 81 ; mis sur l'ordre du jour, 94 ; 2e lecture, à C. B. P., 105 ; S. A., 3e lecture, 124, 125 ; sanctionné, 185.
- Bill (No 46) intitulé : “ Loi modifiant la 54 Victoria, chapitre 78, concernant la charte de la cité de Montreal,”
 Reçu et lu la 1ère fois, 87 ; 2e lecture, à C. B. P., 97 ; A. A., à com. gén., A. A., 148 ; rapport adopté, 3e lecture, 157 ; am. agréés, 166 ; sanctionné, 185.
- Bill (No 47) intitulé : “ Loi relative aux biens de feu François-Xavier Beaudry, légués pour des fins de charité,”
 Reçu et lu la 1ère fois, 72, 73 ; 2e lecture, à C. B. P., 80 ; S. A., 3e lecture, 87 ; sanctionné, 185.
- Bill (No 48) intitulé : “ Loi constituant en corporation la “ Compagnie du chemin de fer de la Rive Sud,”
 Reçu et lu la 1ère fois, 73 ; 2e lecture, à C. C. F., 80 ; A. A., à com. gén., 94 ; A. A., 3e lecture, 104 ; am. agréés, 128 ; sanctionné, 185.
- Bill (No 49) intitulé : “ Loi constituant en corporation la ville de Saint-Jérôme,”
 Reçu et lu la 1ère fois, 82 ; 2e lecture, à C. B. P., 91 ; A. A., 3e lecture, 126, 127 ; am. agréés, 171 ; sanctionné, 185.
- Bill (No 51) intitulé : “ Loi modifiant les lois relatives à la Corporation de la cité de Québec,”
 Reçu et lu la 1ère fois, 108 ; 2e lecture, à C. B. P., 113, A. A., à com. gén., A. A., 154 ; en com. gén., A. A., 3e lecture, 159, 160 ; am. agréés, 166 ; sanctionné, 185.
- Bill (No 52) intitulé : “ Loi modifiant l'acte d'incorporation de “ l'Union St-Joseph de Lachine”, (41 Victoria, chapitre 35),”
 Reçu et lu la 1ère fois, 73 ; mis sur l'ordre du jour, 105 ; 2e lecture, à C. B. P., 110 ; S. A., 3e lecture, 124 ; sanctionné, 185.
- Bill (No 53) intitulé : “ Loi modifiant la loi constituant en corporation “ La Corporation des Sœurs Marianites de Ste-Croix,”
 Reçu et lu la 1ère fois, 73 ; mis sur l'ordre du jour ; 106 ; 2e lecture, à C. B. P., 110 ; S. A., 3e lecture, 124 ; sanctionné, 185.

-
- Bill (No. 54) intitulé : " Loi érigeant la paroisse de St-Nazaire d'Acton en municipalité, détachant certains lots du comté de Drummond et les annexant à la dite paroisse et au comté de Bagot, pour toutes les fins municipales et scolaires,"
Reçu et lu la 1ère fois, 191 ; 2e lecture, à C. B. P., 110 ; S. A., 3e lecture, 148, 149 ; sanctionné, 185.
- Bill (No 55) intitulé : " Loi autorisant le collège des médecins et chirurgiens de la province à admettre au nombre de ses membres Thomas Thadée Nesbitt, docteur en médecine de l'Université Laval,"
Reçu et lu la 1ère fois, 56 ; 2e lecture, à C. B. P., 59, 60 ; S. A., 3e lecture, 144 ; sanctionné, 185.
- Bill (No 56) intitulé : " Loi autorisant Didier Garneau, étudiant en l'art dentaire, à exercer sa profession dans la province de Québec, en abrégant le terme de ses études et de sa cléricature, à raison de son âge et de son expérience acquise,"
Reçu et lu la 1ère fois, 56 ; 2e lecture à C. B. P., 64, 65 ; S. A., à com. gén., 145 ; motion retirée, Bill lu 3e fois, 149, 150 ; sanctionné, 185.
- Bill (No 57) intitulé : " Acte octroyant à Sa Majesté les deniers requis pour les dépenses du gouvernement, pour les années fiscales expirant le 30 juin 1894 et le 30 juin 1895, et pour d'autres fins de service public."
Reçu et lu 3 fois, S. A., 175 ; sanctionné, 185.
- Bill (No 61) intitulé : " Loi pour prévenir la corruption municipale et civique,"
Reçu et lu la 1ère fois, 139 ; 2e lecture, à com. gén., 155 ; pas de rapport, 169.
- Bill (No 62) intitulé : " Acte pour donner des pouvoirs plus étendus à la municipalité du village de Lauzon."
Reçu et lu la 1ère fois, 115 ; 2e lecture, à C. B. P., 116 ; préambule non prouvé, 148.
- Bill (No 63) intitulé : " Loi modifiant la loi relative à la ville de Saint-Henri,"
Reçu et lu la 1ère fois, 82 ; 2e lecture, à C. B. P., 91 ; A. A., 3e lecture, 167, 168 ; am. agréés, 171 ; sanctionné, 185.
- Bill (No 64) intitulé : " Loi déclarant Joseph-Hermenégilde Chalifoux membre du Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec,"
Reçu et lu la 1ère fois, 101 ; 2e lecture, à C. B. P., 110 ; S. A., 3e lecture, 144 ; sanctionné, 185.

-
- Bill (No 65) intitulé : " Loi modifiant de nouveau la charte de la ville de Lévis, telle que refondue par la loi 36 Victoria, chapitre 60, et les actes qui l'amendent, "
Reçu et lu la 1ère fois, 62; 2e lecture, à C. B. P., 68; A. A., à com. gén., sur division, A. A., 92, 93; rapport adopté, 3e lecture, 104; am. agréés, 128; sanctionné, 186.
- Bill (No 66) intitulé : " Loi constituant la ville de la Côte Saint-Paul en corporation, "
Reçu et lu la 1ère fois, 101; mis sur l'ordre du jour, 107; 2e lecture, à C. B. P., 114; à com. gén., A. A., 3e lecture, 134; am. agréés, 152; sanctionné, 186.
- Bill (No 67) intitulé : " Loi autorisant le barreau de la province de Québec à admettre, après examen, Louis Gordon Glass, au nombre de ses membres, "
Reçu et lu la 1ère fois, 128; 2e lecture, à C. B. P., 137; S. A., 3e lecture, 143; sanctionné, 186.
- Bill (No 68) intitulé : " Loi concernant le Jardin Zoologique de Montréal, "
Reçu et lu la 1ère fois, 62; 2e lecture, sur division, à C. B. P., 89, 90; S. A., à com. gén., 107; A. A., 3e lecture, sur division, 118, 119; am. agréés, 136; sanctionné, 186.
- Bill (No 69) intitulé : " Loi modifiant la charte de la cité de Montréal, "
Reçu et lu la 1ère fois, 82; 2e lecture, à C. B. P., 96; préambule non prouvé, 151; rapport adopté, 166.
- Bill (No 70) intitulé : " Loi constituant en corporation l'institution " Pettes Memorial, "
Reçu et lu la 1ère fois, 62; 2e lecture, à C. B. P., 68; S. A., 3e lecture, 75; sanctionné, 186.
- Bill (No 71) intitulé : " Loi modifiant et refondant l'acte d'incorporation de la ville de Chicoutimi, "
Reçu et lu la 1ère fois 108; 2e lecture, à C. B. P., 114; A. A., com. gén., A. A., 3e lecture, 135; am. agréés, 151; sanctionné, 186.
- Bill (No 72) intitulé : " Loi ratifiant un acte de vente entre Joseph-Louis et Théophile David, et les héritiers de Fleury David, "
Reçu et lu la 1ère fois, 88; 2e lecture, à C. B. P., 97; A. A., à com. gén., A. A., 3e lecture, 138, 139; am. agréés, 151; sanctionné, 186.
- Bill (No 73) intitulé : " Loi modifiant la loi 44-45 Victoria, chapitre 44, constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer de Québec, Montmorency et Charlevoix et ses amendements, et conférant d'autres pouvoirs à la dite compagnie, "

-
- Reçu et lu la 1ère fois, 37 ; 2e lecture, à C. C. F., 42 ; S. A., 3e lecture, 45, 46 ; sanctionné, 186.
- Bill (No 74) intitulé " Loi autorisant le barreau de la province de Québec à admettre Camille Piché au nombre de ses membres, après examen,"
Reçu et lu la première fois, 128 ; 2e lecture, à C. B. P., 137 ; S. A., 3e lecture, 143, sanctionné, 186.
- Bill (No 76) intitulé : " Loi refondant les lois organiques de la corporation de la ville de Salaberry de Valleyfield,"
Reçu et lu la 1ère fois, 92 ; 2e lecture, à C. B. P., 98 ; A. A., à com. gén., A. A., 3e lecture, 127 ; am. agréés, 146 ; sanctionné, 186.
- Bill (No 77) intitulé : " Loi constituant en corporation : " The Drummondville Hydraulic and Manufacturing Company,"
Reçu et lu la 1ère fois, 56 ; 2e lecture, à C. B. P., 71 ; A. A., à com. gén., progrès, 106, 107 ; pas de rapport, 120, 121.
- Bill (No 78) intitulé : " Loi amendant les diverses lois concernant la corporation de la cité des Trois-Rivières,"
Reçu et lu la 1ère fois, 62 ; 2e lecture, à C. B. P., 68 ; A. A., 75 ; progrès, 88 ; A. A., 96 ; rapport adopté, 3e lecture, 105 ; am. agréés, 128 ; sanctionné, 186.
- Bill (No 79) intitulé : " Loi modifiant la charte de la cité de Montréal (1889) et ses amendements,"
Reçu et lu la 1ère fois, 152 ; 2e lecture, à C. B. P., 157 ; A. A., 3e lecture, 168 ; message de l'Assemblée ; le conseil insiste sur ses amendements, 177 ; autre message, même réponse, 179 ; autre message pour conférence, 180, 181 ; autre message, 182 ; le conseil n'insiste pas sur certains amendements, 182 ; amend. agréés en partie, 183 ; sanctionné 186.
- Bill (No 80) intitulé : " Loi modifiant l'acte d'incorporation de la ville de Buckingham,"
Reçu et lu la 1ère fois, 82 ; 2e lecture, à C. B. P., 91 ; S. A., 3e lecture, 125 ; sanctionné, 186.
- Bill (No 81) intitulé : " Loi autorisant John Bryson, de Fort Coulonge, à vendre certains immeubles qu'il possède actuellement seul ou conjointement avec l'héritier mineur de sa femme, sans l'autorisation d'un conseil de famille ou autres formalités judiciaires,"
Reçu et lu la 1ère fois, 82 ; 2e lecture, à C. B. P., 90, 91 ; A. A., à com. gén., A. A., 3e lecture, 125, 126 ; am. agréés, 146 ; sanctionné, 186.

- Bill (No 82) intitulé : " Loi ratifiant le partage d'immeubles possédés par indivis par les successions Ferdinand David, Michel Laurent et Dame Delphine Choquette, en son vivant veuve de l'honorable Sévère Rivard, ainsi que le partage des immeubles de cette dernière entre ses héritiers,"
Reçu et lu la 1ère fois, 77 ; mis sur l'ordre du jour, 83 ; 2e lecture, à C. B. P., 90 ; S. A., 3e lecture, 123 ; sanctionné, 186.
- Bill (No 83) intitulé : " Loi modifiant les actes relatifs à la compagnie de chemin de fer urbain de Montréal,"
Reçu et lu la 1ère fois, 62 ; 2e lecture, question d'ordre, 72 ; à C. C. F., 79 ; S. A., à com. gén., débat, rapport adopté, 3e lecture, S. A., 100 ; sanctionné, 186.
- Bill (No 85) intitulé : " Loi érigeant la paroisse de Sainte-Christine, et autres terrains détachés de la municipalité de la paroisse de Saint-André d'Acton, en municipalité locale, pour les fins municipales et scolaires, et l'annexant pour le même but au comté de Bagot,"
Reçu et lu la 1ère fois, 101 ; 2e lecture, à C. B. P., 111 ; S. A., 3e lecture, 148 ; sanctionné, 186.
- Bill (No 86) intitulé : " Loi concernant la substitution créée par François Guénette et Aurélie Beaudry, son épouse."
Reçu et lu la 1ère fois ; 2e lecture, à C. B. P., 115 ; A. A., 3e lecture, 138 ; am. agréés, 152 ; sanctionné, 186.
- Bill (No 87) intitulé : " Loi donnant de nouveaux pouvoirs à l' " Union Saint-Joseph de Saint Jean-Baptiste de Québec," et pour d'autres fins,
Reçu et lu la 1ère fois, 73 ; 2e lecture, à C. B. P., 79, 80 ; S. A., 3e lecture, 86, sanctionné, 186.
- Bill (No 88) intitulé : " Loi constituant en corporation " L'Union des briquetiers de Montréal,"
Reçu et lu la 1ère fois, 101 ; 2e lecture, à C. B. P., 111 ; S. A., 134 ; S. A., 3e lecture, 145 ; sanctionné, 186.
- Bill (No 89) intitulé : " Loi refondant la loi organique de la " Congrégation de Saint-Michel de Sorel,"
Reçu et lu la 1ère fois, 82 ; 2e lecture, à C. B. P., 91 ; S. A., 3e lecture, 125 ; sanctionné, 186.
- Bill (No 90) intitulé : Loi amendant le Code civil et l'article 610 du Code de procédure civile, relativement au privilège des voyageurs, bûcherons et autres,"
Reçu et lu la 1ère fois, 171 ; 2e lecture, à com. gén., 173 ; S. A., 3e lecture, 178, 179 ; sanctionné, 186.

-
- Bill (No 92) intitulé : Loi pour rendre valides certains actes notariés, ”
Reçu et lu la 1ère fois, 63 ; 2e lecture, à com. gén. 72 ; S. A., 3e lecture, 78, 79 ; sanctionné, 187.
- Bill (No 96) intitulé : “ Loi amendant la loi relative au Barreau,”
Reçu et lu 3 fois, S. A., 170 ; sanctionné, 187.
- Bill (No 100) intitulé : “ Loi concernant la fermeture des magasins à bonne heure,”
Reçu et lu 2 fois, à com. gén. A. A., 2e lecture, 174, 175 ; am. agréés, 177 ; sanctionné, 187.
- Bill (No 101) intitulé : “ Loi relative à la constitution en corporation des associations de bienfaisance, des sociétés nationales, des unions de métiers et des sociétés de travail,”
Reçu et lu la 1ère fois, 77 ; mis sur l'ordre du jour, 154 ; 2e lecture à 3 mois, 160.
- Bill (No 103) intitulé : “ Loi amendant le Code civil, relativement aux privilèges des constructeurs, journaliers, ouvriers et fournisseurs de matériaux,”
Reçu et lu la 1ère fois, 171 ; 2e lecture, à com. gén., 173 ; S. A., 3e lecture, 178 ; sanctionné, 187.
- Bill (No 105) intitulé : “ Loi amendant la loi relative aux maîtres et serviteurs,”
Reçu et lu la 1ère fois, 63 ; 2e lecture, à com. gén., 103 ; progrès, 118 ; A. A., 3e lecture, 136 ; am. agréés, 166 ; sanctionné, 187.
- Bill (No 113) intitulé : “ Loi modifiant de nouveau le Code municipal,”
Reçu et lu la 1ère fois, 117 ; 2e lecture, à com. gén., 140 ; progrès, 161 ; à com. spécial. 165 ; A. A., à com. gén., 3e lecture, 169, 170 ; am. agréés, 175 ; sanctionné, 187.
- Bill (No 114) intitulé : “ Loi modifiant l'acte 46 Victoria, chapitre 88, modifiant et refondant les différents actes concernant “ la Compagnie du chemin de fer de Québec et du Lac Saint-Jean,” et les lois qui le modifient,”
Reçu et lu la 1ère fois, 73 ; 2e lecture, à C. C. F., 84 ; A. A., 112 ; 3e lecture, 129 ; am. agréés, 151 ; sanctionné, 187.
- Bill (No 119) intitulé : “ Loi modifiant le Code des notaires,”
Reçu et lu la 1ère fois, 102 ; mis sur l'ordre du jour, 107 ; 2e lecture, à com. gén., 119 ; progrès, 122 ; S. A., 3e lecture, 165 ; sanctionné, 187.
- Bill (No 121) intitulé : “ Loi amendant la loi concernant les dentistes,”
Reçu et lu la 1ère fois, 171, mis sur l'ordre du jour, lu 2e et 3e fois, S. A., 172, 173 ; sanctionné, 187.

-
- Bill (No 122) intitulé : " Loi modifiant l'article 553 des Statuts refondus,"
Reçu et lu la 1ère fois, 117 ; 2^e lecture, à com. gén., 122 ; S. A.,
3^e lecture, 140 ; sanctionné, 187.
- Bill (No 123) intitulé : " Loi modifiant le Code de procédure civile. "
Reçu et lu la 1ère fois, 117 ; 2^e lecture, à com. gén., 122 ; A. A.,
3^e lecture, 140, 141 ; am. agréés, 166 ; sanctionné, 187.
- Bill (No 127) intitulé : " Loi accordant une extension de pouvoirs aux
corporations municipales de la ville de Nicolet et de Saint-
Jean-Baptiste de Nicolet, "
Reçu et lu la 1ère fois, 102 ; 2^e lecture, à C. B. P., 111 ; S. A.,
3^e lecture, 124 ; sanctionné, 187.
- Bill (No 132) intitulé : " Loi amendant la loi 55-56 Victoria, chapitre 17,
intitulé : Loi relative aux droits sur les successions et les
transports d'immeubles,"
Reçu et lu la 1ère fois, 152 ; 2^e lecture, à com. gén., 157, 158 ;
S. A., 3^e lecture, 161, 162 ; sanctionné, 187.
- Bill (No 133) intitulé : " Loi amendant et refondant les lois 55-56 Victoria,
chapitre 10 et 15, et 56 Victoria, chapitre 15, concernant cer-
taines licences et taxes,"
Reçu et lu la 1ère fois, 166 ; 2^e et 3^e lecture, S. A., 168 ; sanc-
tionné, 187.
- Bill (No 134) intitulé : " Loi validant certains actes de transport d'immeu-
bles, sujets aux droits imposés par l'article 1191a des Statuts
refondus,"
Reçu et lu la 1ère fois, 117 ; 2^e lecture, à com. gén., 121 ; A. A.,
155 ; 3^e lecture, 159 ; am. agréés, 166 ; sanctionné, 187.
- Bill (No 135) intitulé : " Loi amendant la loi concernant l'agriculture
relativement aux cereles agricoles, "
Reçu et lu la 1ère fois, 92 ; 2^e lecture, à com. gén., 96 ; progrès,
102 ; A. A. 3^e lecture, 108, 109 ; am. agréés, 114 ; sanc-
tionné, 187.
- Bill (No 136) intitulé : " Loi amendant l'article 3510 des Statuts refon-
dus,"
Reçu et lu la 1ère fois, 102 ; mis sur l'ordre du jour, 107 ; 2^e
lecture, à com. gén., 113 ; S. A., 3^e lecture, 120 ; sanctionné,
187.
- Bill (No 139) intitulé : " Loi modifiant la loi concernant les taxes directes
sur les corporations commerciales,"
Reçu et lu la 1ère fois, 117 ; 2^e lecture, à com. gén., 121 ; S. A.,
3^e lecture, 130, 131 ; sanctionné, 187.

-
- Bill (No 140) intitulé : “ Loi concernant l'application de l'article 4753 des Statuts refondus,”
Reçu et lu 3 fois, S. A., 76, 77 ; sanctionné, 187.
- Bill (No 141) intitulé : “ Loi relative au règlement définitif du fonds des écoles élémentaires,”
Reçu et lu la 1ère fois, 118 ; 2e lecture, à com. gén., 121, 122, S. A., 3e lecture, 131 ; sanctionné, 187.
- Bill (No 145) intitulé : “ Loi amendant la loi concernant l'agriculture et la colonisation, relativement aux sociétés coopératives de cercles agricoles,”
Reçu et lu la 1ère fois, 139 ; 2e lecture, à com. gén., 145, 146 ; S. A., 3e lecture, 149 ; sanctionné, 187.
- Bill (No 147) intitulé : “ Loi concernant la dette publique,”
Reçu et lu la 1ère fois, 152 ; 2e lecture, à com. gén., 157 ; S. A., 3e lecture, 161 ; sanctionné, 187.
- Bill (No 148) intitulé : “ Loi amendant la loi relative aux registres de l'état civil,”
Reçu et lu la 1ère fois, 139 ; 2e et 3e lectures, S. A., 176 ; sanctionné, 187.
- Bill (No 149) intitulé : “ Acte pour amender l'article 4124 des Statuts refondus, concernant les arpenteurs,”
Reçu et lu la 1ère fois, 129 ; 2e lecture, à com. gén., 137 ; S. A., 3e lecture, 142 ; sanctionné, 187.
- Bill (No 150) intitulé : “ Loi amendant les dispositions spéciales relatives aux écoles publiques de la cité de Montréal,”
Reçu et lu la 1ère fois, 152, 153 ; 2e lecture, à com. gén., 158 ; S. A., 3e lecture, 162, 163 ; sanctionné, 187.
- Bill (No 151) intitulé : “ Loi constituant en corporation l'école polytechnique,”
Reçu et lu la 1ère fois, 166 ; 2e et 3e lectures, S. A., 169 ; sanctionné, 187.
- Bill (No 153) intitulé : “ Loi relative à l'enregistrement des titres, dans les comtés de Mégantic et de Lotbinière, etc.,”
Reçu et lu la 1ère fois, 152 ; 2e lecture, à com. gén., 158 ; S. A., 3e lecture, 162 ; sanctionné, 187.
- Bill (No 154) intitulé : “ Loi amendant la loi (No 86) de cette session intitulée : “ Loi concernant la substitution créée par François Guénette et Aurélie Beaudry, son épouse.”
Reçu et lu 2 fois ; à com. gén., 153 ; S. A., 3e lecture, 158 ; sanctionné, 187.

Bill (No 155) intitulé : " Loi dégrevant certains terrains vendus avec le chemin de fer de Québec, Montréal, Ottawa et Occidental,"
Reçu et lu 3 fois, S. A., 174 ; sanctionné, 187.

Bill (No 156) intitulé : " Loi amendant certaines lois de la présente session,"
Reçu et lu 3 fois, S. A., 174 ; sanctionné, 187.

CHALIFOUX, G. H., 22.

CHEMIN DE FER Québec & Lac Saint-Jean, 30.

CHICOUTIMI, Ville de, 17, 29, 35, 40, 41.

CHURCH HOME, Montréal, 8.

COMPAGNIE d'Assurance Mutuelle, Montréal, 7, 17, 35.

CONFÉRENCE, Bill (No 79), 180, 181.

COMMIS-MARCHANDS de Montréal, 8, 35.

COSKY, Siméon, et autres, 8.

CÔTE SAINT-PAUL, village de, 8.

CROSS, Sil Kirk, et autres, 123.

COMITÉS NOMMÉS :

1.—*Des privilèges :*

Pour prendre en considération les usages et coutumes de ce conseil et les privilèges du parlement, 6.

2.—*Des contingents, 20.*

1er rapport présenté, reçu, lu et adopté, 23, 24.

2ème " " " 43, 44, 48.

3ème " " " 76.

4ème " " " 85, 96.

3.—*Des ordres permanents et Bills privés, 19, 20.*

Délais prolongés, etc., 103.

Honorables *Marsil, Pelletier, Ross, D. A.*, et *Sharpley* ajoutés à la liste, 44.

1er rapport présenté, reçu, lu et adopté,	25,	26.
2ème	“	“
3ème	“	“
4ème	“	“
5ème	“	“
6ème	“	“
7ème	“	“

4.—*Des impressions :*

Pour surveiller les impressions du Conseil, 20.

Message de l'Assemblée à ce sujet, 31.

Message du Conseil à ce sujet, 32.

Comité conjoint des impressions, l'Assemblée en est informé, 32.

5.—Pour s'enquérir et faire rapport de la nature des actes ayant trait à l'incorporation des compagnies privées, 20.

1er rapport, reçu, lu et adopté, 24, 25.

6.—Spécial pour assister l'orateur dans l'administration de la bibliothèque et faire partie du comité conjoint de la bibliothèque, 20.

Ordre de communiquer résolution à l'Assemblée législative, 21.

Message de l'Assemblée législative à ce sujet, 32.

1er rapport, reçu, lu et adopté, 61.

7.—Permanent, pour s'enquérir de tout ce qui concerne la Chambre de lecture et la publication des débats, 20.

1er rapport, reçu, lu et adopté, 23.

8.—Permanent, des chemins de fer, 19.

1er rapport, reçu, lu et adopté, 39.

9.—Spécial, pour reviser les règles, 33.

DAVID, Alphonse, et autres, 17.

DAVID, J. L., 21.

DUFAULT, J. B., et autres, 22.

DUPRAS, C., et autres, 69.

DURHAM SUD, municip. de, 22.

DUROCHER, S., et autres, 66, 74.

ELY-NORD, municip. de, 22.

EVÊQUE DE MONTRÉAL, Lord, 17.

EVÊQUE DE NICOLET, 49, 86.

GARNEAU, Didier, 17, 40, 41.

GERVAIS, A. G., et autres, 74.

GILMOUR, J. Y., et autres, 17.

GLASS, L. J., 22.

GOSSELIN, Dame Elise, (sœur Saint-François), 8.

GRAVEL, E., et autres, 69, 86.

GRAVEL, Mgr, évêque de Nicolet, 49.

GRENIER, J., et autres, 8.

GREFFIER DU CONSEIL, comptes soumis, 22 ; renvoyés au com. des cont., 22.

GUENETTE, Dame Delphine, et autres, 57.

HAYNES, John, et autres, 65.

INTERPELLATIONS : Honorable *Marsil*, au sujet des Drs Johnson et Villeneuve, et réponse, 51.

—Cour Supérieure de Pontiac, et réponse, 94.

JOHNSON, Dr, interpellations au sujet du, 51.

LACHINE, Union Saint-Joseph de 17.

LAMARCHE, Joseph, et autres, 45.

LAMBERT, rév. L. Z., 17.

LAVIGNE, Ernest, et autres, 17.

LAUZON, village de, 17.

LEPAILLEUR, rév. G. M., et autres, 66, 74.

LEVEILLÉ, Joseph, et autres, 17.

LÉVIS, maire et conseillers de, 8.

LÉTOURNEAU, Hélène, (Sœur Marie I. C.) 8.

LIEUTENANT-GOUVERNEUR :—Se rend à la salle du Conseil législatif, requiert la présence de l'Assemblée législative, 1, 2 ; ouvre la session par un discours aux deux Chambres, 2, 3, 4 ; résolutions et adresse en réponse, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15 ; réponse du Lieutenant-Gouverneur, 22. Sanctionne les Bills et clôt la session, 183.

MESSAGE :—De l'Assemblée législative, au sujet du Bill (No. 79), 179, 182.

MADORE, G., et autres, 66, 74.

MAINVILLE, P., et autres, 75.

MAISONNEUVE, contribuables de, 74.

MARSIL, honorable, porté sur la liste du C. B. P., 44.

MARIANITES, Sœurs, 17, 35.

MITCHELL, William, et autres, 16.

MILE-END, St. Louis du, 7.

MONTMORENCY ELECTRIC POWER Co., 8.

MONTREAL STREET RAILWAY, 7.

MONTREAL, cité de, 17, 43.

MONTREAL, évêque de, 17.

MONTREAL WOMEN HOSPITAL, 45.

MONTREAL, certains marchands de, 51.

MCDONALD, Thomas, et autres, 8.

McGOWAN, P., et autres, 98.

NESBITT, Thomas, T., 22.

NICOLET, évêque de, 49, 86.

PELLETIER, hon. porté sur la liste du C. B. P., 44

PEPIN, Chs., et autres, 74.

PETTES, J. C., et autres, 22.

PICHÉ, Camille, 22.

PONTIAC, cour supérieure de, interpellation et réponse, 94.

POINTE-AUX-TREMBLES, contribuables de, 74.

POINTE-CLAIRE, contribuables de, 74.

POUR ET CONTRE, 89, 90, 93, 99.

POMINVILLE, Dame Albina, et autres, 8.

PRATT, Frédéric, et autres, 27.

PROVOST, rév. Auguste, et autres, 65, 74.

QUEBEC, Montmorency & Charlevoix R. R. comp., 22.

QUÉBEC ET LAC ST. JEAN, chemin de fer de, 30.

QUORUM, séance ajournée faute de, 153.

RAPPORTS :

—Du Bibliothécaire, 8, 9.

RELIGIEUSES de St-Ephrem de Tring, 8.

REID, Eliza A., et autres, 17.

RIVIÈRE-DES-PRAIRIES, contribuables de, 75.

ROCHE, Honorable John, ajournement, par respect pour sa mémoire.

ROSS, Honorable D. A., porté sur la liste du C. B. P., 44.

SALABERRY de Valleyfield, 8.

SHARPLES, l'honorable John, présente sa commission l'appelant au Conseil législatif; il est introduit; sa commission est lue, etc.; il prend son siège, 5, 6.

SENTENNE, Rév. A. L., et autres, 17.

SHARPLES, Honorable, porté sur la liste du C. B. P., 44.

SMITH, Sir Donald A., et autres, 98, 123.

SCEUR ST-FRANÇOIS, (Elise Gosselin), 8.

SCEUR MARIE DE L'IMMACULÉE CONCEPTION, (H. Létourneau), 8.

SCEURS MARIANITES, 17, 35.

SCEURS DU BON PASTEUR, Montréal, 38.

STATISTIQUES des chemins de fer, 105.

SYMES, Dame M. Claire (de Bassano), 8.

ST-ANDRÉ D'ACTON, 22.

STE-SCHOLASTIQUE, fabrique de, 22, 35.

STE-CROIX, Sœurs Marianites de, 17, 35.

ST-HENRI, ville de, 17.

ST-JÉRÔME, ville de, 17.

ST-JOSEPH DE ST-JEAN-BAPTISTE DE QUÉBEC, Union, 17.

ST-JOSEPH DE LACHINE, Union de, 17, 29.

ST-JEAN-BAPTISTE DE MONTRÉAL, contribuables de, 66, 74.

ST-LOUIS DE MILE-END, 7.

TOURVILLE, HON. LS, et autres, 17.

TROIS-RIVIÈRES, maire de, 21.

UNION DES COMMIS-MARCHANDS DE MONTREAL, 8, 35.

UNION ST-JOSEPH DE LACHINE, 17.

UNION ST-JOSEPH DE ST-JEAN-BAPTISTE DE QUÉBEC, 17, 35.

VALIN, Calixte, et autres, 17.

VALLEYFIELD, Salaberry de, 8.

VILLENEUVE, Dr, interpellation au sujet du, 51

WOMEN'S CLUB, de Montréal, 29, 35

WOMEN'S HOSPITAL, Montréal, 45.